

Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail

Rapport annuel de 2020

Si vous avez besoin de la présente communication dans un autre format, veuillez écrire à accessibility@wsib.on.ca.

Table des matières

Message de la présidente du conseil et du président-directeur général	2
Points saillants de 2020	4
Mesure de nos résultats opérationnels	8
Biographies des membres du conseil d'administration.....	11
Rapport de gestion	16
États financiers consolidés.....	73
Notes des états financiers consolidés.....	77

Message de la présidente du conseil et du président-directeur général

Personne n'oubliera jamais l'année 2020. En effet, la pandémie de COVID-19 a perturbé presque tous les aspects de la vie quotidienne. Elle nous a amenés à nous concentrer sur l'aide aux personnes ayant présenté des demandes liées à la COVID-19 ainsi que sur le soutien aux entreprises tant grâce à une aide financière qu'à des programmes de préparation à la pandémie afin d'assurer la santé et la sécurité des gens. Nous l'avons fait tout en continuant à verser des prestations aux personnes ayant subi une lésion reliée au travail ou ayant contracté une maladie professionnelle. Notre capacité à nous adapter, à agir et à trouver de nouvelles façons de répondre aux besoins de la population ontarienne a guidé les efforts organisationnels durant cette difficile année.

Grâce à notre solide situation financière, nous avons pu mettre en œuvre notre réponse pandémique tout au long de 2020 et pourrons y donner suite. À la fin du T4, notre ratio de suffisance s'établissait à 117,3 %. Nous restons en bonne voie de maintenir notre financement intégral en 2021.

Les points saillants de notre réponse à la COVID-19 comprennent la transition de l'ensemble de notre personnel vers un modèle de télétravail, tout en veillant à la continuité des services aux clients. Nous avons aussi offert un programme d'aide financière aux entreprises ontariennes inscrites auprès de la WSIB et avons gelé les taux de prime en 2021 aux fins du maintien de la stabilité et de la réduction du fardeau financier de la pandémie.

Compte tenu de l'augmentation du nombre des demandes enregistrées pour la COVID-19 en avril et en mai 2020, nous avons intensifié nos efforts pour faciliter la gestion des demandes. Après que la province est sortie du premier confinement, les demandes non liées à la COVID-19 ont commencé à augmenter et ont continué à le faire alors que la deuxième vague pandémique engendrait un plus grand nombre de demandes pour la COVID-19. Le volume global des demandes a augmenté progressivement vers la fin de l'exercice, ce qui a poussé nos équipes à continuer à trouver de nouvelles façons de fournir un soutien rapide et continu dans le cadre des demandes liées ou non à la COVID-19.

Nous avons créé une nouvelle formation de préparation aux pandémies dans le cadre de notre programme Excellence en santé et sécurité en vue d'aider les entreprises à assurer la santé et la sécurité du personnel et de la clientèle. Ce programme a été très populaire dans sa première année, puisque plus de 2 000 entreprises s'y sont inscrites en 2020.

Nos résultats de 2020 illustrent la façon dont ces efforts ont soutenu notre action continue d'amélioration des services à la population ontarienne :

- nous avons rendu 95 % des décisions d'admissibilité dans un délai de dix jours ouvrables suivant l'enregistrement de la demande, ce qui dépasse notre cible de 91 %;
- nous avons versé des prestations pour 71 % des demandes dans un délai de 15 jours suivant la notification initiale à la WSIB, ce qui dépasse notre cible de 60 %; et
- soixante-quinze pour cent des personnes atteintes de lésions ou de maladies professionnelles se sont déclarées satisfaites de leur expérience globale avec la WSIB, contre 71 % en 2019.

Comme la nécessité d'options numériques supplémentaires s'est accrue en 2020, nous avons accéléré nos efforts visant à lancer de nouveaux services en ligne.

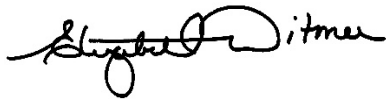
Désormais, une personne peut consulter des renseignements de base à propos de sa demande, téléverser des documents à son dossier ou nous envoyer des messages sécurisés en ligne, ou encore soumettre électroniquement une demande de prestations pour perte auditive due au bruit au travail, en y joignant tout document connexe. En outre, nous avons lancé un nouveau calculateur de taux de prime permettant aux entreprises de saisir l'impact possible des améliorations en matière de santé et de sécurité sur leurs taux.

Rapport annuel 2020

Grâce à la mise en œuvre de notre nouveau modèle d'établissement des taux en 2020, les taux des entreprises reflètent maintenant mieux leurs résultats en matière d'indemnisation. Notre nouveau modèle facilite la compréhension de la classification des entreprises et aide celles-ci à planifier l'avenir en leur fournissant des renseignements sur les taux de prime prévus.

Grâce à notre nouveau modèle, à nos nouvelles options de service numérique et à notre réponse pandémique tout au long de 2020, nous avons pu assumer nos obligations envers les personnes que nous servons.

Nous avons hâte de trouver de nouvelles façons d'améliorer notre soutien à notre clientèle et de poursuivre notre cheminement pour faire de l'Ontario l'endroit le plus sain et sécuritaire où travailler.



Elizabeth Witmer
Présidente du conseil de la WSIB
Le 22 avril 2021



Tom Bell
Président-directeur général de la WSIB
Le 22 avril 2021

Points saillants de 2020

La pandémie de COVID-19, qui a commencé en mars 2020, a eu de vastes répercussions sur nos activités, mais aussi sur celles de nombreux organismes en Ontario ou à travers le monde. Les points saillants ci-dessous traitent de nos résultats impactés considérablement par la pandémie.

Points saillants financiers

Financement intégral maintenu, malgré la pandémie

La WSIB a clos l'exercice 2020 avec un ratio de suffisance de 117,3 %, soit une augmentation de 3,6 % par rapport à 2019. Parallèlement, notre actif net (selon le ratio de suffisance) a augmenté, passant de 4,3 G\$ à 5,5 G\$. Notre situation financière s'est améliorée même si les primes nettes et le revenu de placement net étaient inférieurs à ceux de l'exercice dernier en raison de la pandémie.

Aucune augmentation des taux de prime en 2021

Malgré la perturbation des économies mondiale, nationale et provinciale attribuable à la COVID-19 et les restrictions imposées aux entreprises, notre situation financière est restée solide tout au long de 2020. De ce fait, le taux de prime moyen des employeurs en 2021 est de 1,37 \$, soit le même qu'en 2020.

Baisse des gains assurables et du produit tiré des primes

Les restrictions d'activité commerciale visant à aider à stopper la propagation de la COVID-19 ont donné lieu à de hauts niveaux de chômage et de sous-emploi en Ontario. En raison de cette réduction d'activité commerciale et de la diminution du nombre d'heures de travail pour bon nombre d'Ontariennes et d'Ontariens, nos gains assurables ont diminué de 3,6 % en 2020 par rapport à 2019. Parmi les secteurs les plus touchés, on trouve les loisirs et l'hôtellerie, la fabrication, les commerces de détail et de gros, et la construction. En 2020, les primes nettes s'élevaient à 2 972 M\$, soit de 19,2 % inférieures à celles de 2019, ce qui est principalement attribuable à la réduction de 17 % appliquée au taux de prime moyen des employeurs en 2020, mais aussi à la baisse des gains assurables.

Volatilité de courte durée, et rendement d'investissement à long terme cadrant avec les objectifs

En 2020, la pandémie mondiale a causé une grande volatilité des marchés d'investissement. Les pertes encourues au début de l'exercice ont été comblées grâce au rendement du portefeuille de 4,8 % à la fin de l'exercice. Les rendements des placements à plus long terme étaient à l'intérieur des fourchettes cibles. Sur dix ans, le rendement était de 7,4 %, alors que celui sur 15 ans était de 6,2 %.

Baisse des paiements d'indemnisation

En 2020, les paiements d'indemnisation s'établissaient à 2 533 M\$, presque pareil qu'en 2019. La baisse légère est attribuable à celle du nombre des demandes enregistrées et à la réduction des coûts de soins de santé.

Performance financière comparativement au budget

En 2020, nous avons enregistré une perte globale totalisant 144 M\$, soit 557 M\$ en deçà de la prévision budgétaire. Cela reflète une baisse des autres éléments du résultat étendu principalement due à une diminution du taux d'actualisation et à des variations dans les hypothèses démographiques du passif du régime de retraite des employés et à une baisse des primes nettes et du rendement de placement net, car le rendement brut des placements était de 0,9 % inférieur à la prévision budgétaire, partiellement neutralisé par une baisse des coûts d'indemnisation et des charges. Les primes brutes étaient de 139 M\$ ou 4,6 % inférieures à la prévision budgétaire, principalement en raison d'une baisse des gains

Rapport annuel 2020

assurables causée par les impacts de la COVID-19 sur les catégories ou les sous-catégories liées aux loisirs et à l'hôtellerie, à la fabrication, aux commerces de détail et de gros, et à la construction.

Le total des charges administratives et autres charges ainsi que des charges liées aux obligations sanctionnées par la loi et aux engagements de financement était de 81 M\$ inférieur à la prévision budgétaire, ce qui découle principalement de la baisse des coûts liés au programme Excellence en santé et sécurité et au nouveau programme Reconnaissance des employeurs pour la sécurité au travail en Ontario du ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences.

Points saillants opérationnels

Baisse du volume des demandes de prestations

Les restrictions d'activité commerciale visant à aider à stopper la propagation de la COVID-19 ont causé la baisse du nombre des demandes comparativement à 2019. Dans l'ensemble, le volume des demandes enregistrées a accusé une baisse de 20 % (annexe 1). Cependant, les demandes de prestations avec interruption de travail, qui tendent à exiger plus de temps et plus de ressources que celles sans interruption de travail, ont connu une baisse de moins de 3 %. Le volume des demandes de prestations sans interruption de travail a été considérablement impacté par la pandémie, enregistrant une baisse de 28 %.

Demandes pour COVID-19 reliées au travail

La WSIB accepte une demande pour COVID-19 reliée au travail si la nature de l'emploi de la personne crée un risque de contracter la maladie auquel le grand public n'est normalement pas exposé. En 2020, nous avons enregistré 13 763 demandes pour COVID-19 (annexe 1) issues principalement du secteur de la santé, puis du secteur de l'agriculture. Au total, les demandes pour COVID-19 représentaient une demande avec interruption de travail enregistrée par la WSIB sur cinq (19 %) en 2020.

Augmentation de la durée des demandes de prestations

Les durées, c'est-à-dire les périodes de temps pendant lesquelles les prestations sont nécessaires, ont enregistré une hausse pour chaque intervalle de temps durant 2020, si l'on exclut les demandes pour COVID-19. Tant les demandes de l'annexe 1 que celles de l'annexe 2 ont subi cette augmentation. Les demandes pour COVID-19 ont tendance à durer relativement moins longtemps. En effet, presque toutes (95 %) durent deux mois ou moins.

La pandémie a contrarié nos efforts de stabilisation des durées, car nous avons dû réorienter nos priorités vers des besoins plus immédiats, soit la mise en œuvre de notre plan de continuité opérationnelle, la mise en place d'un télétravail efficace, l'aide aux entreprises ayant des demandes pour COVID-19 et la fourniture d'un soutien en matière de santé et de sécurité dans un contexte de pandémie. Nos efforts se poursuivront en 2021 et seront axés sur ce qui suit :

- l'amélioration des résultats et de l'expérience de la clientèle;
- la refonte de nos processus;
- la gestion des ressources;
- un accent sur la personne et la culture.

Nous avons évalué l'effet de l'arrêt économique sur les demandes de prestations non liées à la COVID-19 et, dans l'ensemble, il ne semble pas y avoir d'impact considérable sur la durée des demandes.

Rapport annuel 2020

Cependant, il pourrait exister des différences selon le secteur ou l'employeur, ce que nous continuons d'examiner.

Rapidité du service

En mars, la WSIB a pu rapidement mettre en œuvre son plan de continuité opérationnelle et passer à un modèle de télétravail pour l'ensemble de ses employés afin d'aider à lutter contre la propagation de la COVID-19. Nous avons veillé à ce qu'il n'y ait aucune interruption du processus décisionnel d'indemnisation ou des versements de prestations aux personnes blessées ou malades.

En 2020, nous avons rendu 95 % des décisions d'admissibilité dans un délai de dix jours ouvrables suivant l'enregistrement de la demande, ce qui dépasse la cible de 91 %. Cette rapidité a été possible malgré le défi posé par les demandes pour COVID-19 reliées au travail, car il s'agissait de demandes sans précédent devant faire l'objet d'une décision au cas par cas. Nous avons versé des prestations pour près des trois quarts des demandes (71 %) dans un délai de 15 jours suivant la notification initiale à la WSIB, ce qui dépasse la cible de 60 %.

Pendant les périodes de pic pandémique en avril, en mai et en décembre, nous avons enregistré plus de 200 demandes pour COVID-19 par jour. Comme les demandes pour COVID-19 nécessitent des décisions manuelles et qu'elles sont généralement des demandes avec interruption de travail, nos besoins en matière de ressources pendant ces périodes de pic étaient considérablement plus élevés que ceux normalement prévus. De ce fait, le service a été temporairement ralenti durant les périodes en question. Par exemple, en avril, nous avons versé des prestations pour 48 % des demandes seulement dans un délai de 15 jours, alors que la cible était de 60 %.

Aucun impact négatif sur la satisfaction de la clientèle

Sur fond de pandémie, les personnes atteintes de lésions ou de maladies professionnelles se sont déclarées plus satisfaites (75 %) en 2020 qu'en 2019 (71 %). Pour ce qui est des entreprises, le taux de satisfaction est resté stable en 2020, à 77 %, soit le même taux qu'en 2019.

Amélioration des prestations et des services

Simplification de l'accès aux renseignements sur la demande

Depuis juin 2020, une personne atteinte d'une lésion ou d'une maladie professionnelle peut consulter en ligne des renseignements sur sa demande. Après s'être inscrite à notre nouveau service, une personne requérante peut utiliser n'importe quel appareil pour voir l'état de sa demande de prestations, consulter des renseignements sur ses prestations et ses versements, ajouter des détails de virement automatique, nous envoyer des messages ou téléverser des documents à son dossier. Ce nouveau service contribue grandement à faciliter les démarches auprès de nous en offrant un moyen rapide et pratique d'obtenir des renseignements ou de nous joindre.

Augmentation de nos services en ligne

Nous avons pu accélérer nos plans visant à fournir d'autres services en ligne, compte tenu du besoin accru de solutions numériques en 2020. En 2020, en plus de permettre aux personnes atteintes de lésions ou de maladies professionnelles d'accéder en ligne à des renseignements sur leurs demandes, nous avons rendu possible ce qui suit :

- la soumission électronique d'une demande pour perte auditive due au bruit reliée au travail;

Rapport annuel 2020

- le téléversement de documents à l'appui d'une demande ou d'un incident d'exposition avant même l'enregistrement de la demande et l'attribution d'un numéro de dossier;
- la vérification de l'impact de certaines améliorations des résultats en matière de santé et de sécurité d'une entreprise sur son taux de prime, à l'aide de notre nouveau calculateur de taux de prime.

Ces nouveaux services viennent s'ajouter aux offres existantes pour les entreprises, notamment la déclaration et le paiement des primes, la recherche ou l'obtention d'un certificat de décharge, le téléversement de documents reliés aux demandes de prestations et l'analyse des taux ou des coûts des demandes passées.

Adaptation de notre soutien en santé et en sécurité du travail

Fin 2019, nous avons lancé le programme Excellence en santé et sécurité pour renforcer la sécurité des lieux de travail de l'Ontario. Notre programme fournit une feuille de route à toutes les entreprises ontariennes qui leur permet d'élaborer des initiatives en fonction des meilleures pratiques en vue de renforcer la santé et la sécurité au travail.

Compte tenu de l'apparition de la COVID-19 en Ontario, nous avons adapté le programme de manière à aider les entreprises à continuer à faire face à la pandémie, et ce, de manière sécuritaire.

Cinq des 36 sujets du programme traitent des priorités immédiates liées à la pandémie ayant aidé de nombreuses entreprises à reprendre leurs activités durant l'été et l'automne. Nous avons autorisé les entreprises participantes disposant déjà d'un plan d'action approuvé à passer à des sujets traitant des impacts de la COVID-19. Le programme continuera à fournir un soutien pertinent aux entreprises lorsqu'elles rouvriront à la suite du confinement lié à la deuxième vague.

Application des recommandations issues de l'examen du gouvernement provincial

En novembre, le gouvernement de l'Ontario a publié *The WSIB in Transition* (« La WSIB en transition »), le rapport final de l'examen opérationnel de la WSIB mené par des conseillers spéciaux, M^{me} Linda Regner Dykeman et M. Sean Speer. Le rapport contient 25 recommandations sur des sujets clés, notamment l'augmentation des options de service en ligne, la lutte contre la suppression des demandes de prestations et l'élargissement de la protection à un plus grand nombre de lieux de travail en Ontario. À la fin de 2020, nous avons déjà répondu à certaines des recommandations du rapport, mais nous reconnaissons que nous pouvons faire plus. Nous avons hâte de continuer à collaborer avec le ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences ainsi qu'avec nos intervenantes et intervenants en vue de combler un plus grand nombre des lacunes identifiées dans le rapport.

Mesure de nos résultats opérationnels

Objectif stratégique	Paramètre	Niveau de base	Résultat 2020	
Faire de l'Ontario un endroit plus sécuritaire où travailler	Indice de santé et de sécurité	1,9 %	-4,2 %	<p>Notre indice de santé et de sécurité est une mesure unique du rendement global du système de santé et sécurité de l'Ontario. Il donne un aperçu des performances des éléments du système de santé et sécurité, ce qui permet de mieux se concentrer sur les stratégies d'amélioration.</p> <p>En 2020, la note de la province était de -4,2 %, illustrant un déclin de la santé et de la sécurité des lieux de travail de l'Ontario, après deux ans d'amélioration. Les gens se sentent habilités relativement à la santé et la sécurité professionnelles. De plus, le nombre moins élevé de demandes pour lésions graves a eu l'effet positif le plus important sur l'indice. Le temps qu'il faut à certaines personnes pour retourner travailler et le total des lésions ont eu un effet négatif sur les notes de la plupart des industries.</p>
Améliorer les résultats de rétablissement et de retour au travail	Retour au travail à 100 % des gains d'avant la lésion dans un délai de 12 mois	90,4 %	87,9 %	<p>En 2020, neuf personnes blessées au travail sur dix sont retournées travailler dans un délai de 12 mois sans perte de salaire. Même si ce résultat a continué d'être solide, il était en deçà du niveau de base de 90,4 % et du résultat de 2019, soit 88,4 %.</p> <p>Nos efforts pour stabiliser les durées croissantes et aider davantage de personnes à retourner au travail en 2020 ont été entravés par les défis pandémiques, comme mentionné ci-dessus. Malgré ces défis, nous avons pu commencer à nous attaquer aux domaines mentionnés précédemment, soit</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'amélioration des résultats et de l'expérience de la clientèle, • la refonte de nos processus, • la gestion des ressources,

				<ul style="list-style-type: none"> un accent sur la personne et la culture. <p>Nous avons également effectué une transition en douceur vers une nouvelle chef de l'exploitation et une nouvelle équipe de direction, axé nos efforts de recrutement sur la reconstitution des ressources de première ligne et l'assurance de disposer des ressources adaptées au volume de demandes. En outre, nous avons établi un nouveau processus axé sur les résultats qui constitue un cadre clair pour articuler les problèmes, trouver les solutions et suivre les progrès. Nous commençons aussi à faire un usage plus stratégique des solutions analytiques et numériques pour améliorer la fonctionnalité de notre système de gestion des dossiers.</p> <p>Tout cela sert de base importante à nos efforts continus. En 2021, nous continuerons d'œuvrer à la stabilisation des résultats pour les personnes atteintes de lésions ou de maladies professionnelles.</p>
Satisfaire les besoins et les attentes de nos clients	Satisfaction globale envers la WSIB : Personnes blessées ou malades	71 %	75 %	Les personnes atteintes de lésions ou de maladies professionnelles se sont déclarées plus satisfaites (75 %) en 2020 qu'au cours de ces dernières années. Par exemple, en 2019, le taux de satisfaction s'établissait à 71 %. Il reste à savoir si ce taux de satisfaction plus élevé se maintiendra au-delà de la pandémie. En 2020, les meilleurs résultats ont été enregistrés au début de la pandémie (79 % au T2) et étaient revenus aux niveaux prépandémiques au T4 (71 %)
	Satisfaction globale envers la WSIB : Entreprises	79 %	77 %	En 2020, 77 % des entreprises se sont déclarées satisfaites ou très satisfaites de leur expérience globale avec la WSIB. Ce résultat est le même qu'en 2019 et se compare à ceux des exercices précédents. Il confirme que la satisfaction des entreprises par rapport à leur expérience client n'a pas été impactée négativement par la pandémie ou par notre passage à un modèle de télétravail.

Rapport annuel 2020

<p>Fournir des services d'une manière responsable sur le plan financier assortie de l'obligation de rendre des comptes</p>	<p>Ratio de suffisance</p>	<p>>100 %</p>	<p>117,3 %</p>	<p>Malgré un produit moins élevé en 2020, notre situation financière est restée solide. Notre ratio de suffisance a continué d'augmenter en 2020, atteignant 117,3 % en fin d'exercice, contre 113,7 % en 2019. En 2020, notre actif net selon le ratio de suffisance a crû de 1,3 G\$ pour s'établir à 5,5 G\$. Grâce à cette solidité, nous avons pu maintenir en vigueur les taux de prime 2020 en 2021, c'est-à-dire sans les augmenter.</p>
---	----------------------------	------------------	----------------	--

Biographies des membres du conseil d'administration

Elizabeth Witmer

PRÉSIDENTE DU CONSEIL : du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021

M^{me} Witmer a travaillé 36 ans au service de la population ontarienne, notamment 22 ans comme députée provinciale de Kitchener-Waterloo. À présent, elle est présidente du conseil de la WSIB. Alors qu'elle était députée provinciale, elle a été vice-première ministre de l'Ontario, ministre du Travail, ministre de la Santé et des Soins de longue durée, ministre de l'Environnement et ministre de l'Éducation.

Grâce à son leadership, elle s'est vu décerner de nombreux prix, notamment les médailles des jubilés d'or et de diamant de la reine, le prix *Social Work Doctors Award* en reconnaissance de son engagement en faveur d'une société juste et humanitaire, le Prix du Citoyen de l'année de Kitchener-Waterloo et le prix de l'innovation de la Société canadienne de l'asthme dans le domaine des politiques publiques.

M^{me} Witmer est diplômée de l'Université Western, de l'Althouse College of Education et du programme de l'Institut des administrateurs de sociétés de Rotman.

Thomas Teahen

PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL : du 1^{er} février 2016 au 31 janvier 2021

M. Teahen a consacré la plus grande partie de sa vie professionnelle à concilier les intérêts des travailleurs, des employeurs et de la population ontarienne. Il a commencé sa carrière à titre d'avocat spécialisé dans le droit du travail et de l'emploi. Il a ensuite été chef de cabinet du ministre du Travail, puis du ministre de l'Éducation.

M. Teahen est entré au service de la WSIB en 2010 à titre de chef des services généraux, dirigeant sept divisions de l'organisme. En 2013, il est retourné au gouvernement, cette fois à titre de chef de cabinet de la première ministre de l'Ontario. Puis, en 2016, M. Teahen est revenu à la WSIB en tant que président-directeur général.

Originaire de St. Marys, en Ontario, M. Teahen possède un baccalauréat ès arts de l'Université Western et un diplôme en droit de l'Université Queen's.

Jeffery A. Lang

MEMBRE : du 31 octobre 2019 au 30 octobre 2022

M. Lang est président-directeur général de Jetfloat Ltd, un fabricant de systèmes d'amarrage flottants modulaires et de plates-formes, et d'Exi-Plast Custom Moulding Ltd, un fabricant contractuel de plastiques qui a des clients partout dans le monde.

Il a obtenu un baccalauréat en sciences sociales et un baccalauréat spécialisé en sciences politiques à l'Université Western, au King's University College.

M. Lang est cofondateur et président du conseil d'administration de la Canadian Economic Development Assistance for South Sudan et a occupé de nombreux postes au sein de la collectivité, notamment ceux de vice-président de l'Œuvre des Manoirs Ronald McDonald, de président du Club garçons et filles de London, de président du conseil de la Fondation Alzheimer de London, et de membre du conseil de Pathways Skills Development de la Banque alimentaire de London.

M. Lang est fier d'être un Londonien de quatrième génération.

Leslie Lewis

MEMBRE : du 9 mai 2019 au 8 mai 2022

M^{me} Lewis est vice-présidente de l'analyse et de la planification financières à PowerSchool Group, une entreprise financée par capital-risque d'Onex Corporation. Avant de travailler pour PowerSchool, M^{me} Lewis était directrice à Onex Corporation, qui gère un actif total de 32 milliards de dollars et qui est l'une des plus anciennes et des plus prospères sociétés de capital-investissement. Avant son travail à Onex, M^{me} Lewis était conseillère en politique fiscale, commerciale et financière internationale auprès du ministre des Finances du gouvernement du Canada. Avant d'entrer au service du gouvernement, M^{me} Lewis a été investisseuse au Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et a travaillé dans les services bancaires d'investissement au sein du groupe Fusions et acquisitions de la CIBC.

M^{me} Lewis a commencé sa carrière comme athlète dans l'équipe nationale canadienne de kayak. Elle détient un diplôme en administration des affaires de l'Université Acadia. M^{me} Lewis est notamment coprésidente du comité d'investissement de Rise Asset Development et membre du conseil d'administration du Toronto Pan Am Sports Centre.

Sean McFarling

MEMBRE : du 27 février 2020 au 26 février 2023

M. McFarling est l'avocat général du Conseil de district provincial de l'Ontario (CDPO) de l'Union internationale des journalistes d'Amérique du Nord (UIJAN) et du Fonds d'organisation du centre et de l'est du Canada (FOCEC) de l'UIJAN. Ses activités principales consistent à fournir des conseils stratégiques et à superviser les affaires juridiques du CDPO en Ontario et celles du FOCEC dans le centre et l'est du Canada.

M. McFarling figure également sur la liste des conseillers juridiques indépendants de l'Ordre des ingénieurs de l'Ontario (OIP). Il fournit des services éducatifs et juridiques aux comités d'enregistrement et de discipline de l'OIP.

M. McFarling a consacré sa carrière à représenter les travailleuses et les travailleurs assidus de l'Ontario. Il est actuellement vice-président de l'UIJAN à la Fédération du travail de l'Ontario.

Helen Polatajko

MEMBRE : du 12 décembre 2019 au 11 décembre 2022

M^{me} Polatajko a plus de 35 années d'expérience dans les secteurs privé et public, à la fois au Canada et aux États-Unis. En tant que chef des services informatiques, elle était responsable de l'orientation stratégique globale, de la transformation organisationnelle et numérique ainsi que de la gestion des fonctions de technologie de l'information tout en étant membre active des comités de direction de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), de CIBC Mellon et de BNY Mellon.

Elle a plus de dix années d'expérience en tant que présidente de conseil et membre des comités du risque, d'audit et de gouvernance des conseils d'administration du CDSPI, de l'Université York, de l'orchestre baroque Tafelmusik et de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERÉ).

Elle a fait la couverture du magazine CIO Canada pour un article intitulé « Fusing Business and Technology » (Fusionner les affaires et la technologie), et a fait partie du jury du Concours de l'informatique et de la productivité pour l'avenir. M^{me} Polatajko a aussi siégé au comité consultatif canadien du conseil exécutif du chef des services informatiques et au comité consultatif du conseil des chefs des services informatiques du Conference Board du Canada. Elle a été reconnue comme l'une

Rapport annuel 2020

des 100 meilleures femmes en informatique pour ses réalisations et ses contributions aux services et à la technologie de l'information.

Elle a fait ses études à l'Université de Pittsburgh, en Pennsylvanie, où elle a obtenu un baccalauréat ès sciences en mathématiques et en psychologie. Elle a également obtenu un diplôme de la Stonier Graduate School of Banking de l'Université du Delaware. Elle a aussi reçu le titre d'administratrice agréée (IAS.A) de l'Institut des administrateurs de sociétés.

Bruce Smith

MEMBRE : du 31 octobre 2019 au 30 octobre 2022

M. Smith est directeur général, Développement des affaires et soutien stratégique au Collège Fanshawe. M. Smith est également chef de la direction du Canadian Centre for Product Validation, en plus de superviser les activités commerciales des filiales de Fanshawe.

Avant de travailler au Collège Fanshawe, M. Smith a acquis plusieurs années d'expérience en tant que cadre supérieur dans le secteur de la distribution d'électricité en Amérique du Nord, où il a fourni des conseils en gestion financière et des services de collecte de données à des services publics d'eau, d'électricité et de gaz.

M. Smith a eu l'honneur de siéger à l'Assemblée législative de l'Ontario de 1995 à 1999 à titre de député provincial de Middlesex et d'adjoint parlementaire du ministre de l'Éducation et de la Formation. Au cours de cette période, M. Smith a siégé au sous-comité de coordination des politiques du Cabinet.

M. Smith est aussi un ancien membre du conseil d'administration du Centre de santé St. Joseph's de London, où il a siégé au comité exécutif et présidé le comité des ressources humaines du conseil.

M. Smith a également siégé au conseil d'administration du Collège Fanshawe, dont il a été président pendant deux ans, en plus d'avoir été président de Collèges de l'Ontario, l'organisme de défense des intérêts représentant les 24 collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario.

M. Smith a obtenu une maîtrise en administration publique de l'Université Western, un baccalauréat spécialisé en études environnementales (mineure en sciences politiques) de l'Université de Waterloo, et un diplôme en conception urbaine du Collège Fanshawe.

Karen Tam

MEMBRE : du 31 octobre 2019 au 30 octobre 2022

M^{me} Tam est chef des finances et secrétaire générale de Choice Hotels Canada, le plus important franchiseur d'hôtels au Canada. Auparavant, elle était chef des finances et secrétaire générale du Global Risk Institute in Financial Services et chef des finances de la Toronto Financial Services Alliance, après avoir occupé des postes dans le domaine des finances et des opérations au sein d'une gamme de sociétés du secteur privé et de sociétés de consultation professionnelles, dont Morneau Shepell, Four Seasons Hotels et KPMG LLP.

M^{me} Tam a plus de 20 ans d'expérience en finances, en ressources humaines, en gouvernance, en administration des contrats et en gestion des opérations.

Elle est comptable professionnelle agréée et comptable agréée. Elle détient également le titre de CFA en plus d'être comptable professionnelle agréée aux États-Unis. Elle détient un baccalauréat en commerce de l'Université Queen's.

Lori Turik

MEMBRE : du 20 juin 2019 au 19 juin 2022

M^{me} Turik est responsable de l'établissement de la gestion stratégique, opérationnelle et financière du Réseau mondial d'innovation en santé et du Supply Chain Advancement Network in Health. En tant que consultante, elle possède une vaste expérience des conseils aux clients des secteurs public et privé en matière de stratégie, de développement des entreprises ainsi que de relations et de communications avec les gouvernements et les intervenants. Elle a compté parmi ses clients des sociétés de l'industrie pharmaceutique, des fournisseurs de soins de santé, des associations sans but lucratif et des entreprises privées.

M^{me} Turik est l'ancienne directrice générale du Centre international pour l'innovation en santé de l'École de gestion Richard-Ivey, où elle a dirigé avec succès le développement du centre ainsi que de ses produits et services et a fait croître sa réputation à l'échelle nationale et internationale. Elle a été vice-présidente principale des relations gouvernementales et industrielles chez GS1 Canada, vice-présidente des politiques publiques de l'Association canadienne des chaînes de pharmacies, conseillère principale en politiques auprès du ministre de la Santé de l'Ontario et directrice des Services infirmiers de santé publique, North York.

M^{me} Turik a occupé divers postes à l'Université de Toronto et à l'Université York, où elle a également été chargée de cours invitée. Elle est titulaire d'une maîtrise en administration publique de l'Université Queen's et d'un baccalauréat en sciences infirmières de l'Université Lakehead. M^{me} Turik a été membre du conseil d'administration des Instituts de recherche en santé du Canada et a siégé à de nombreux conseils et comités gouvernementaux. Elle continue de participer aux activités de divers organismes professionnels, communautaires et de santé.

Bryce Walker

MEMBRE : du 23 janvier 2020 au 22 janvier 2023

M. Walker possède une vaste expérience de la gouvernance en matière de soins de santé et d'éducation. Actuellement, il préside le conseil d'administration de Faithlife Financial. Auparavant, il était vice-président du conseil de syndicats du Healthcare of Ontario Pension Plan et président du Bureau des gouverneurs de l'université Wilfrid Laurier et du conseil d'administration de l'Hôpital Grand River.

L'expérience professionnelle de M. Walker comprend aussi son poste de premier vice-président de l'assurance collective de la Financière Manuvie, qu'il a quitté pour prendre sa retraite. M. Walker a obtenu un baccalauréat en mathématiques de l'Université de Waterloo. Il est membre de l'Institut canadien des actuaires et analyste financier agréé. Il détient le titre d'IAS.A de l'école de gestion Rotman.

Rapport annuel 2020**Rémunération du conseil d'administration**

Aux termes de la *Directive concernant les organismes et les nominations* publiée en vertu de la *Loi sur le Conseil de gestion du gouvernement*, le rapport annuel doit contenir la rémunération annuelle totale de chaque personne nommée (à l'exclusion des dépenses).

Voici la rémunération annuelle totale 2020 de chaque personne nommée :

Nom	Rémunération totale versée en 2020
Elizabeth Witmer	205 057,13 \$
Thomas Teahen	525 530,22 \$
Jeffery A. Lang	18 507,50 \$
Leslie Lewis	22 963,50 \$
Sean McFarling	12 100,00 \$
Helen Polatajko	18 012,50 \$
Bruce Smith	18 535,00 \$
Karen Tam	18 012,50 \$
Lori Turik	19 030,00 \$
Bryce Walker	24 997,50 \$
Total :	882 745,85 \$

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

L'analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation (le « rapport de gestion ») ainsi que les états financiers consolidés ont été préparés par la direction et approuvés par le conseil d'administration de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (la « WSIB »). Les états financiers consolidés ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») et, s'il y a lieu, sont fondés sur les meilleures estimations et les meilleurs jugements de la direction. Lorsque plus d'une méthode de comptabilité existe, la direction choisit celles qu'elle juge les plus appropriées dans les circonstances. La direction est responsable de l'exactitude, l'intégrité et l'objectivité des états financiers consolidés dans les limites raisonnables du seuil d'importance relative aux fins des contrôles internes. La direction est également responsable de la préparation et de la présentation des informations financières additionnelles incluses dans le rapport annuel et doit s'assurer qu'elles sont conformes aux états financiers consolidés.

Le comité d'audit et des finances du conseil d'administration rencontre la direction et les auditeurs indépendants afin de s'assurer que la direction s'acquitte comme il se doit des responsabilités qui lui incombent en matière de publication de l'information financière et qu'elle examine les états financiers consolidés et le rapport de l'auditeur indépendant. Le comité présente aussi ses résultats au conseil d'administration pour qu'ils soient pris en considération au moment de l'approbation du rapport annuel de la WSIB et de la présentation de celui-ci au ministre du Travail, de la Formation et du Développement des compétences (le « Ministre ») conformément au protocole d'entente entre le ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences (le « Ministère ») de la province d'Ontario (la « province ») et la WSIB.

Dans le présent rapport de gestion, « WSIB » ou les mots « notre », « nous » ou « nos » se rapportent à la WSIB. Le présent rapport de gestion est en date de la date ci-après et tous les montants y figurant sont libellés en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire.

L'information présentée dans le présent rapport de gestion comporte des montants fondés sur des estimations et des jugements éclairés. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion représentent les attentes, les estimations et les prévisions de la direction concernant les événements futurs, fondées sur les renseignements actuellement accessibles, notamment les hypothèses, les risques inhérents et les incertitudes. Le lecteur est donc prié de noter que les résultats réels peuvent différer sensiblement de ceux présentés dans les énoncés prospectifs, car les circonstances et les événements futurs ne se produisent pas toujours de la façon prévue.

Les états financiers consolidés ont été examinés par les auditeurs indépendants de la WSIB, Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., et le rapport de ces derniers est fourni dans les présentes.

Le président-directeur général,



Tom Bell

Le 22 avril 2021
Toronto (Ontario)

Le chef des finances,



Ernest Chui

Rapport de gestion

Table des matières

Rubrique	Page
1. Nos activités	18
2. Notre stratégie.....	23
3. Points saillants financiers.....	24
4. Analyse financière	26
5. Variation de la situation financière	35
6. Rapprochement de la variation de l'actif net.....	36
7. Sommaire des résultats trimestriels.....	39
8. Situation de trésorerie et sources de financement	47
9. Estimations et jugements comptables critiques	48
10. Changements de méthodes comptables	51
11. Éventualités juridiques	52
12. Perspectives pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2021	53
13. Contrôle interne à l'égard de l'information financière	54
14. Facteurs de risque	54
15. Transactions entre parties liées	63
16. Énoncés prospectifs	64

1. Nos activités

Notre mandat

La WSIB est un organisme fiduciaire régi par un conseil d'administration en vertu de la Directive concernant les organismes et les nominations du gouvernement de l'Ontario, responsable de l'administration du régime d'assurance contre les lésions et les maladies liées au travail sans égard à la responsabilité conformément à la *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail* (Ontario) (la « LSPAAT »).

Lorsqu'une lésion ou une maladie reliée au travail survient, nous agissons rapidement pour offrir des prestations pour perte de salaire et des prestations de soins de santé au travailleur pour l'aider à retourner au travail. Nous encourageons la promotion de la santé et de la sécurité au travail et nous nous efforçons de faire de l'Ontario l'endroit le plus sécuritaire où travailler.

Nous assurons plus de cinq millions de personnes travaillant dans plus de 300 000 lieux de travail en Ontario. Notre objectif est de maximiser la valeur des services publics que nous offrons chaque jour.

Notre financement

Nous finançons notre fonctionnement, versons des prestations et offrons des services grâce aux primes payées par les entreprises ontariennes et aux rendements des placements.

Primes

Selon le *Règlement de l'Ontario 175/98*, la WSIB perçoit des primes auprès des entreprises mentionnées à l'annexe 1 de la LSPAAT ainsi que des charges administratives des entreprises mentionnées à l'annexe 2. C'est plus de 75 % de la population active de l'Ontario qui est couverte par la WSIB, les deux annexes confondues. Chaque année, nous ajustons les taux de prime des entreprises de l'annexe 1 et les taux des charges administratives des entreprises de l'annexe 2.

Les **entreprises de l'annexe 1** contribuent au fonds d'assurance responsabilité collective. Chaque entreprise est classée dans une ou plusieurs catégories ou sous-catégories du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord en fonction de son activité commerciale. Le taux de prime de chaque entreprise tiendra compte du taux de sa catégorie ou de sa sous-catégorie ainsi que de son risque par rapport à celui des autres entreprises de sa catégorie. Chaque catégorie ou sous-catégorie comprend une série de bandes de risque et chacune d'elle comporte un taux associé qui est soit supérieur ou inférieur au taux de catégorie. Le taux de prime de chaque catégorie tient compte des demandes de prestations, des obligations administratives et sanctionnées par la loi.

La responsabilité du coût total des demandes de prestations des **entreprises de l'annexe 2** leur incombe individuellement. Les entreprises de l'annexe 2 comprennent les gouvernements fédéral et provincial ainsi que leurs organismes, les municipalités et les conseils scolaires, et d'autres entreprises comme les compagnies de chemins de fer exerçant des activités en Ontario. Ces entreprises remboursent à la WSIB le coût de leurs indemnisations, majoré de frais couvrant les coûts généraux et les charges administratives et, dans le cas des employeurs réglementés par la province, le coût des obligations sanctionnées par la loi.

Rendements de placement

La WSIB tire également un revenu des rendements sur ses actifs investis d'environ 38 milliards de dollars au 31 décembre 2020.

La Société ontarienne de gestion des placements (la « SOGP ») gère les actifs investis de la WSIB depuis le 24 juillet 2017. La gestion de nos fonds par la SOGP nous permet de réaliser des économies d'échelle, d'accéder à plus d'occasions de placement, d'accroître la diversification, d'améliorer notre gestion du risque et d'optimiser notre gestion interne et externe des placements.

Placements

Notre cadre de gouvernance

Nous investissons une partie des primes perçues, mais qui ne servent ni au versement de prestations aux personnes qui contractent une maladie ou subissent une lésion en milieu de travail ou en leur nom au cours de l'année considérée, ni au financement des charges d'exploitation courantes.

Au 31 décembre 2020, nous détenons 38 milliards de dollars en placements pour financer le paiement de toutes les demandes de prestations futures, y compris les obligations au titre des prestations de retraite des employés de la WSIB. Notre stratégie de placement, applicable aux instruments de placement contrôlés par la WSIB, consiste à équilibrer avec prudence la production d'un revenu de placement et la plus-value du capital.

Notre cadre de gouvernance fonctionne conformément aux meilleures pratiques de bonne gouvernance, comme suit :

- Les décisions qui ont une plus grande incidence sur nos placements relèvent du conseil d'administration, comme l'établissement du cadre de gouvernance global et l'approbation des énoncés des politiques et des procédures de placement (les « énoncés »).
- Selon les énoncés de la WSIB, la politique en matière de composition des actifs (qui établit la répartition cible des actifs) doit faire l'objet d'un examen détaillé au moins tous les quatre ans, compte tenu des hypothèses de la WSIB liées à l'appétit pour le risque, à la dette au titre de l'indemnisation future, aux taux de prime et aux marchés financiers, pour veiller à ce que l'objectif de rendement des placements à long terme, la politique en matière de composition des actifs et les autres dispositions des énoncés demeurent pertinents.
- Le conseil d'administration délègue le pouvoir décisionnel sur certaines questions au comité des placements, aux cadres supérieurs et à la SOGP, tout en exerçant une surveillance et exigeant des rapports. Le comité des placements est nommé par le conseil d'administration et est composé de membres du conseil d'administration et de conseillers externes. Il prête conseil et assistance au conseil d'administration sur les questions relatives aux placements et approuve les politiques de placement visant à compléter les énoncés. Depuis le 24 juillet 2017, en vertu d'une convention de gestion des placements de la caisse d'assurance et de la Caisse pour perte de revenu de retraite, la WSIB a délégué ses pouvoirs de gestion de placements à la SOGP. La SOGP et nos placements sont surveillés par des membres du personnel-cadre sous la direction de notre chef des placements, du président-directeur général, du comité des placements et enfin, de notre conseil d'administration.
- Le risque est inhérent à chaque élément du processus de décision en matière de placement. C'est pourquoi la gestion des risques fait partie intégrante de notre cadre de gouvernance. Nous croyons que les risques de placement les plus importants que nous courons sont le risque de marché, le risque de crédit et le risque d'illiquidité. La rubrique 14, Facteurs de risque, du présent rapport de gestion, de même que la note 12 de nos états financiers consolidés comportent une analyse de nos risques de placement et de nos stratégies atténuantes. Nous utilisons diverses méthodes financières et non financières pour évaluer, mesurer et surveiller les risques.

Nos placements

Nous investissons dans une vaste gamme de catégories d'actifs en vue de fournir un niveau cible de rendement à long terme sur les placements, compte tenu du degré de risque que nous sommes prêts à assumer. Ces catégories d'actifs sont les suivantes :

- **Revenu fixe.** Notre portefeuille à revenu fixe se compose de titres à revenu fixe de gouvernements de grande qualité, ainsi que de trésorerie et de placements sur le marché monétaire. Ce portefeuille cherche à offrir une certaine exposition aux taux d'intérêt tout en fournissant de la liquidité, de la sécurité et de la diversification, particulièrement lorsque la conjoncture économique est difficile ou lorsque les chocs de marché ou que les chocs économiques entraînent un déplacement vers des placements moins risqués.

Rapport annuel de 2020

- **Titres de créance.** Notre portefeuille de titres de créance comprend des placements dans des titres de sociétés ouvertes et de sociétés fermées de première qualité ou de qualité inférieure dans le but d'offrir une vaste exposition aux marchés des titres de créance à revenu fixe mondiaux. Les titres de créance n'ont pas tendance à être fortement corrélés aux titres à revenu fixe de grande qualité ni aux actions; par conséquent, ils devraient nous permettre d'accroître nos rendements et de diversifier notre portefeuille.
- **Actions de sociétés ouvertes.** Nous investissons directement et au moyen de placements dans des fonds mis en commun dans un portefeuille diversifié d'actions de sociétés canadiennes et internationales en vue de fournir une vaste exposition aux marchés des actions. Les actions devraient fournir des rendements de placement plus élevés que ceux d'autres catégories d'actifs à long terme, mais afficher une variabilité de rendement plus grande d'une année à l'autre.
- **Actions de sociétés fermées.** Cette catégorie d'actifs vise à réaliser une plus-value du capital à long terme et à dégager un rendement supérieur à celui des actions de sociétés ouvertes en investissant dans un assortiment diversifié d'actions de sociétés fermées et en donnant accès à la valeur ajoutée découlant des améliorations stratégiques, opérationnelles et financières. Les actions de sociétés fermées constituent une catégorie d'actifs à risque plus élevé qui comprend des placements à long terme dans des actifs généralement illiquides.
- **Placements alternatifs sur le marché public.** Cette catégorie d'actifs donne accès à des primes de risque sur les placements alternatifs au moyen de stratégies ayant recours à la vente à découvert de titres et cherchant à offrir une faible corrélation avec les actions de sociétés ouvertes. Les placements englobent un large éventail d'actifs cotés en Bourse, y compris des actions, des titres à revenu fixe, des titres de créance et des dérivés de change ainsi que d'autres dérivés. Les placements alternatifs sur le marché public devraient permettre de réduire la volatilité globale tout en maintenant le taux cible de rendement. Les placements alternatifs sur le marché public et les marchés diversifiés sont des composantes de cette stratégie.
- **Immeubles.** Nous investissons dans des immeubles et des fonds d'investissement diversifiés, comme des immeubles de bureaux, des immeubles commerciaux et industriels, des immeubles multirésidentiels et des immeubles à usage mixte au Canada, aux États-Unis et ailleurs dans le monde. Les immeubles devraient fournir une source de revenus stable et suivre le rythme de l'inflation de façon à atténuer le risque d'inflation imprévue.
- **Infrastructures.** Notre portefeuille d'infrastructures mondial est constitué d'actifs qui fournissent des services essentiels et des installations, dont bon nombre exercent leurs activités dans un marché réglementé ou tirent parti d'avantages concurrentiels stratégiques. Les produits sont habituellement tirés de contrats à long terme, lesquels offrent des flux de trésorerie stables, sensibles à l'inflation.
- **Gestion du portefeuille global.** L'objectif de la gestion du portefeuille global est d'accroître les rendements de placement et de gérer le risque au niveau du portefeuille global, en rééquilibrant efficacement le portefeuille, en gérant les liquidités, en mettant en œuvre les décisions prises en matière de répartition active de l'actif et en effectuant une gestion active et passive des expositions au risque de change.

Coûts d'indemnisation

Types de paiements d'indemnisation

Différents types de prestations sont administrés par la WSIB conformément à la LSPAAT et à la loi qui la précédait, la *Loi sur les accidents du travail*. Ces prestations servent à compenser les pertes de salaire, à pourvoir aux soins de santé et à offrir des indemnités aux travailleurs blessés ou malades ou à leurs survivants. Chaque type de prestations est décrit plus en détail ci-dessous :

- Les **prestations pour perte de gains** indemnisent les travailleurs blessés par suite d'une lésion ou maladie liée au travail survenue après 1997; elles commencent le lendemain du jour où la lésion ou maladie survient. Le taux de ces prestations correspond à 85 % des gains moyens nets des travailleurs avant la lésion, sous réserve des montants d'indemnisation minimaux et maximaux établis par la loi.

Rapport annuel de 2020

- Les **pensions des travailleurs** représentent une pension versée aux travailleurs blessés qui ont subi une lésion en milieu de travail avant le 1^{er} janvier 1990, calculée en fonction du degré d'invalidité du travailleur blessé.
- Les **coûts de soins de santé** sont des paiements faits pour des services professionnels fournis par des praticiens de la santé, des hôpitaux et des établissements de santé nécessaires au rétablissement, de même que pour payer les médicaments. Ils peuvent aussi comprendre les services fournis par un auxiliaire, les modifications apportées au domicile ou au véhicule du travailleur blessé, les appareils ou accessoires fonctionnels et les prothèses, les frais de transport extraordinaires engagés pour obtenir des soins de santé et d'autres mesures prises pour améliorer la qualité de vie d'un travailleur.
- L'**indemnité pour perte économique future** vise à indemniser les travailleurs blessés après le 1^{er} janvier 1990, mais avant le 1^{er} janvier 1998, qui ne peuvent pas recouvrer leurs gains d'avant la lésion en raison d'une invalidité permanente ou temporaire de plus de douze mois consécutifs.
- Les **pensions de survivant** représentent les prestations mensuelles versées au conjoint, aux enfants à charge et aux autres personnes à charge lorsque le décès du travailleur survient par suite d'une lésion subie au travail ou d'une maladie professionnelle.
- Les **coûts des fournisseurs externes** associés à notre programme de réintégration au travail comprennent les paiements effectués à des organismes externes qui fournissent des services de réadaptation, comme des programmes de formation pour aider un travailleur blessé à retourner au travail, et désignent aussi le coût des évaluations et des programmes de transition professionnelle. Ces coûts sont engagés lorsque l'employeur d'avant la lésion ne peut adapter le travail ou le lieu de travail.
- L'**indemnité pour perte non financière** représente l'indemnisation accordée à un travailleur atteint d'une déficience permanente en raison d'une lésion. Elle est fondée sur la gravité de la déficience permanente. L'indemnité pour perte non financière vise à compenser la perte physique, fonctionnelle ou psychologique découlant d'une déficience permanente qui dépasse la simple perte de salaire.

Les **cotisations pour l'indemnité pour perte de revenu de retraite** sont payables pour le compte d'un travailleur blessé qui a reçu des prestations pour perte de gains pendant douze mois consécutifs ou une indemnité pour perte économique future et qui était âgé de moins de 64 ans le jour où il a subi la lésion. À 65 ans, le travailleur blessé reçoit une indemnité provenant des cotisations versées à son compte de perte de revenu de retraite plus le revenu de placement gagné.

Provision pour les demandes de prestations

La dette au titre de l'indemnisation future est calculée trimestriellement et correspond à la valeur actualisée des coûts futurs prévus pour couvrir toutes les demandes de prestations impayées survenues avant la date des états consolidés de la situation financière. Cette dette comprend les coûts prévus des demandes de prestations déclarées, les coûts prévus des demandes de prestations non réglées découlant de lésions et de maladies survenues, mais pour lesquelles les prestations n'ont pas encore été attribuées, ainsi que des augmentations de prestations résultant de la détérioration d'une lésion existante et une provision pour les demandes de prestations pour maladies professionnelles futures.

Dans le calcul de la dette au titre de l'indemnisation future, nous prenons en compte les données et d'autres facteurs qui pourraient influencer sur le montant des paiements futurs et le moment où ils seront effectués. Certains facteurs comprennent des tendances historiques, les lois qui nous régissent, de même que nos politiques, nos pratiques en matière de règlement des demandes de prestations et les décisions en matière d'appel. Nous examinons aussi le développement des tendances de paiements d'indemnisation futurs qui pourraient être touchées par des mesures prises par les dirigeants, des changements législatifs, des décisions judiciaires et la conjoncture économique. Dans la mesure du possible, nous estimons la provision pour la dette au titre de l'indemnisation future en utilisant de multiples techniques. Cette approche nous donne un meilleur aperçu des tendances qui se dégagent des données sur les demandes de prestations utilisées pour extrapoler les paiements futurs évalués dans la dette au titre de l'indemnisation future. Les circonstances peuvent changer entre le moment de la déclaration et de la décision finale rendue à l'égard d'une demande de prestations et pourraient entraîner des changements dans l'élément de passif établi. Par exemple, toute modification apportée aux

dispositions de la LSPAAT et tout changement sur le plan des frais médicaux pourraient avoir un effet considérable sur le coût final d'une demande de prestations. C'est pourquoi nous examinons et réévaluons régulièrement les demandes de prestations et leur effet sur l'estimation de la dette au titre de l'indemnisation future.

Une provision est constituée à l'égard des maladies professionnelles futures, car les travailleurs qui ont été exposés à des conditions ou à des substances dangereuses au travail risquent d'être atteints d'une maladie professionnelle même après une longue période de latence. Cette provision considérable est appelée à augmenter au cours des années à venir en raison de la croissance de l'exposition aux risques en milieu de travail. Ces derniers varient selon le type et les caractéristiques de la maladie, et le moment et la gestion de la demande de prestations. Étant donné les incertitudes qui y sont inhérentes, les coûts éventuels de règlement des demandes de prestations impayées peuvent s'éloigner considérablement des estimations initiales.

Charges administratives et autres charges

Les charges administratives et autres charges comprennent les frais nécessaires pour appuyer nos diverses activités commerciales.

Obligations sanctionnées par la loi et engagements de financement

Obligations sanctionnées par la loi. La WSIB est tenue d'effectuer des paiements pour rembourser les frais d'application de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* (la « LSST ») et aux règlements adoptés en vertu de cette loi. Nous sommes également tenus de payer les coûts de fonctionnement du Tribunal d'appel de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (le « TASPAAAT »). De plus, nous sommes tenus de payer les coûts qui peuvent être engagés par le Bureau des conseillers des travailleurs et le Bureau des conseillers des employeurs.

Programme de subvention. Notre programme de subvention appuie la recherche pratique menée par des spécialistes et la formation donnée par des professionnels ou des organisations professionnelles traitant des défis actuels et à venir qui permettront de consolider le régime d'assurance contre les lésions et les maladies liées au travail maintenant et pour l'avenir. En 2020, la WSIB a accordé des subventions à quatre équipes de chercheurs afin qu'elles mènent des recherches qui pourraient améliorer les résultats en matière de retour au travail et de rétablissement des personnes blessées ou malades en raison de leur travail.

De plus, le Programme Champion en santé au travail a été transféré de la direction des Services de santé au Programme de subvention afin de continuer à offrir du financement sous forme de subventions à la formation.

Le programme finance des « champions » au sein de chacune des six écoles de médecine de l'Ontario pour élaborer et livrer du contenu sur la santé et sécurité dans le cadre du programme d'études afin de parfaire le savoir de la prochaine génération de professionnels de la médecine.

De plus amples renseignements sur le programme se trouvent sur le site Web de la WSIB.

Programmes d'encouragement facultatifs en matière de santé et sécurité à l'intention des employeurs. En fonction des principales recommandations provenant de l'examen du chef de la prévention et de consultations auprès des intervenants et des forces démontrées par les trois programmes précédents, la WSIB a lancé à l'automne 2019 un programme intégré intitulé le programme Excellence en santé et sécurité. Le programme Excellence en santé et sécurité adopte une approche fondée sur le risque afin d'améliorer la santé et la sécurité au travail. Il offre un choix de 36 sujets répartis entre trois niveaux : bases, intermédiaire et avancé. Une fois que l'entreprise a mis en œuvre un sujet du programme Excellence en santé et sécurité, elle reçoit un rabais sur ses primes selon un calcul qui tient compte de son pourcentage de prévisibilité, du total de ses primes de l'année précédente et du nombre de sujets mis en œuvre.

2. Notre stratégie

En 2020, nous avons temporairement recentré notre attention sur le maintien des fonctions essentielles et la réponse aux besoins des gens et des entreprises touchés par la pandémie de COVID-19. Nous avons été en mesure de stabiliser rapidement nos activités avec un minimum de perturbations pour les clients, de reprendre nos activités normales dans un environnement de télétravail et de nous assurer que les entreprises éprouvant des difficultés financières obtiennent le soutien dont elles avaient besoin.

Notre *Plan stratégique 2019-2021* continue de propulser l'organisation en tirant parti de la vigueur découlant de l'élimination du passif non provisionné près de dix ans avant l'échéancier prévu dans la loi. Notre objectif consiste toujours à faire de l'Ontario l'endroit le plus sain et sécuritaire où travailler, en offrant aux gens et aux entreprises que nous servons un régime d'assurance contre les accidents de travail.

Le plan stratégique a guidé les efforts déployés en 2020 qui s'appuyaient sur plus de 100 ans d'aide au rétablissement et au retour au travail après une lésion ou une maladie professionnelle. Notre plan intègre le concept de valeur publique comme fondement important du processus décisionnel et comme mesure de la contribution de la WSIB à l'économie et à la santé sociale de l'Ontario dans leur ensemble.

Les thèmes suivants font partie de l'objectif général qui permet aux services publics de générer une valeur publique, chacun appuyé par des objectifs et des mesures de performance afin de suivre notre progrès vers l'atteinte de chacun des objectifs :

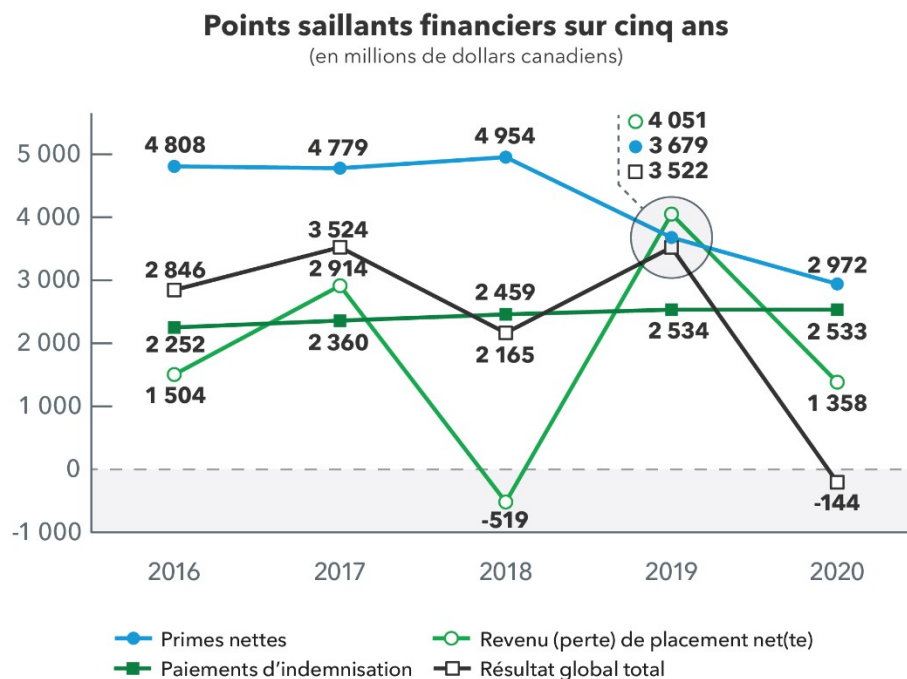
1. Faire de l'Ontario un endroit plus sécuritaire où travailler
2. Améliorer les résultats de retour au travail et de rétablissement
3. Satisfaire les besoins et les attentes de nos clients
4. Fournir des services d'une manière responsable sur le plan financier assortie de l'obligation de rendre des comptes

Ces thèmes assurent que la bonne technologie, les bonnes personnes et les bons processus sont en place afin de réduire les perturbations et les ravages causés par les lésions et les maladies professionnelles, tout en continuant de faire de l'Ontario un endroit plus sécuritaire où travailler.

En 2021, nous continuerons à mettre en œuvre notre Plan stratégique et à soutenir nos intervenants tout au long de cette période de perturbation sans précédent.

3. Points saillants financiers

La présente rubrique doit être lue avec les états financiers consolidés audités de la WSIB au 31 décembre 2020 et pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'avec les notes complémentaires (les « états financiers consolidés »).



Points saillants financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 comparativement à l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

- En 2020, le total de la perte globale s'est élevé à 144 millions de dollars, un recul de 3,7 milliards de dollars reflétant essentiellement une diminution du revenu de placement net en raison d'une baisse de 7,8 % du rendement des placements, une diminution des primes nettes découlant de l'incidence de la COVID-19 et la perte au titre des autres éléments du résultat global principalement attribuable à la diminution du taux d'actualisation et aux changements aux hypothèses démographiques relatives au passif au titre du régime de retraite des employés, le tout en partie contrebalancé par une baisse des coûts d'indemnisation. Au cours de l'exercice, nous avons transféré un montant de trésorerie de 1 210 millions de dollars de notre fonds de placement et emprunté un montant de 400 millions de dollars auprès de l'Office ontarien de financement (« OOF ») pour appuyer les activités d'exploitation.
- Les primes nettes ont diminué de 707 millions de dollars, ou 19,2 %, ce qui reflète principalement une baisse des primes brutes de l'annexe 1 attribuable à la réduction de 17 % des taux de prime moyens officiels en 2020 et une diminution de 3,6 % des gains assurables du fait surtout de l'incidence de la COVID-19 sur les catégories ou sous-catégories comme les loisirs et hôtellerie, la fabrication, le commerce de gros et de détail et la construction ainsi que la baisse des intérêts et pénalités, lesquels ont fait l'objet d'une renonciation pendant la période de report, le tout en partie contrebalancé par une hausse des ajustements nets au titre des programmes d'encouragement obligatoires des employeurs relativement aux exercices précédents.
- Le revenu de placement net a diminué de 2 693 millions de dollars, passant d'un revenu net de 4 051 millions de dollars en 2019 à un revenu net de 1 358 millions de dollars. Le rendement positif des placements s'est chiffré à 4,8 % en 2020, comparativement à un rendement de 12,6 % en 2019. Nous prévenons le lecteur que le rendement des placements actuels n'est pas représentatif du rendement futur prévu. Par conséquent, il faut être prudent au moment de faire des projections à l'égard du revenu de placement en fonction de nos résultats actuels.

Rapport annuel de 2020

- L'évaluation actuarielle de la dette au titre de l'indemnisation future a reculé de 200 millions de dollars pour se chiffrer à 26 910 millions de dollars, ce qui reflète le perfectionnement des méthodes et des hypothèses d'évaluation des prestations pour pertes de gains et des prestations de soins de santé pour mieux tenir compte des tendances actuelles et les ajuster en fonction des résultats mis à jour.
- Les charges administratives et autres charges, avant l'affectation aux coûts d'indemnisation, ont augmenté de 140 millions de dollars, ou 15,4 %, ce qui reflète une hausse de 113 millions de dollars des charges des régimes d'avantages du personnel, une augmentation de 25 millions de dollars des autres charges d'exploitation et une augmentation de 2 millions de dollars de la dotation aux amortissements.
- La perte au titre des autres éléments du résultat global s'est chiffrée à 753 millions de dollars, essentiellement en raison de la baisse du taux d'actualisation appliqué au régime d'avantages du personnel, de l'utilisation d'une nouvelle table de mortalité pour l'évaluation des régimes d'avantages du personnel et des pertes de change à la conversion des investissements nets dans des établissements à l'étranger.
- Notre actif net selon le ratio de suffisance s'établissait à 5 526 millions de dollars au 31 décembre 2020, soit une augmentation de 1 257 millions de dollars, ou 29,4 %, depuis le 31 décembre 2019.

4. Analyse financière

Résultats financiers

Le tableau suivant présente nos résultats financiers pour les exercices clos les 31 décembre :

(en millions de dollars canadiens)	2020	2019	Variation	
			\$	%
Produits				
Primes nettes	2 972	3 679	(707)	(19,2)
Revenu de placement net	1 358	4 051	(2 693)	(66,5)
	4 330	7 730	(3 400)	(44,0)
Charges				
Total des coûts d'indemnisation	2 879	2 887	(8)	(0,3)
Cotisations à la Caisse pour perte de revenu de retraite	55	57	(2)	(3,5)
Charges administratives et autres charges	558	484	74	15,3
Obligations sanctionnées par la loi et engagements de financement	229	257	(28)	(10,9)
	3 721	3 685	36	1,0
Excédent des produits sur les charges	609	4 045	(3 436)	(84,9)
Total des autres éléments du résultat global	(753)	(523)	(230)	(44,0)
Total du résultat global	(144)	3 522	(3 666)	(100+)
Autres mesures				
Rendement des placements ¹	4,8 %	12,6 %	s. o.	(8,0)
Actif net ^{2, 3}	4 324	4 588	(264)	(5,8)
Actif net selon le ratio de suffisance ³	5 526	4 269	1 257	29,4
Ratio de suffisance ³	117,3 %	113,7 %	s. o.	3,6

1. Le rendement des placements correspond au revenu (à la perte) de placement, déduction faite des coûts de transaction et des retenues d'impôts, dégagé(e) au cours d'une période donnée en pourcentage du capital investi compte tenu des apports en capital et des retraits.
2. L'actif net représente l'actif net attribuable aux intervenants de la WSIB à la date de clôture. Le total de l'actif net de 6 826 millions de dollars au 31 décembre 2020 (8 019 millions de dollars au 31 décembre 2019) est attribué aux intervenants de la WSIB et aux participations ne donnant pas le contrôle d'après leur quote-part de l'actif net de la WSIB. Les participations ne donnant pas le contrôle représentent la quote-part de l'actif net et le total du résultat global des filiales dans lesquelles la WSIB détient directement ou indirectement une participation de moins de 100 %. Les participations ne donnant pas le contrôle de 2 502 millions de dollars au 31 décembre 2020 (3 431 millions de dollars au 31 décembre 2019) excluent la dette au titre de l'indemnisation future étant donné que les détenteurs de ces participations, le régime de retraite des employés de la WSIB et d'autres investisseurs ne sont pas responsables de ces obligations. La quote-part du total de l'actif net attribuable aux intervenants de la WSIB au 31 décembre 2020 était de 4 324 millions de dollars (4 588 millions de dollars au 31 décembre 2019), ce qui inclut la dette au titre de l'indemnisation future. Se reporter aux états consolidés de la situation financière pour plus de détails.
3. Voir la rubrique 6, Rapprochement de la variation de l'actif net, pour plus de détails.

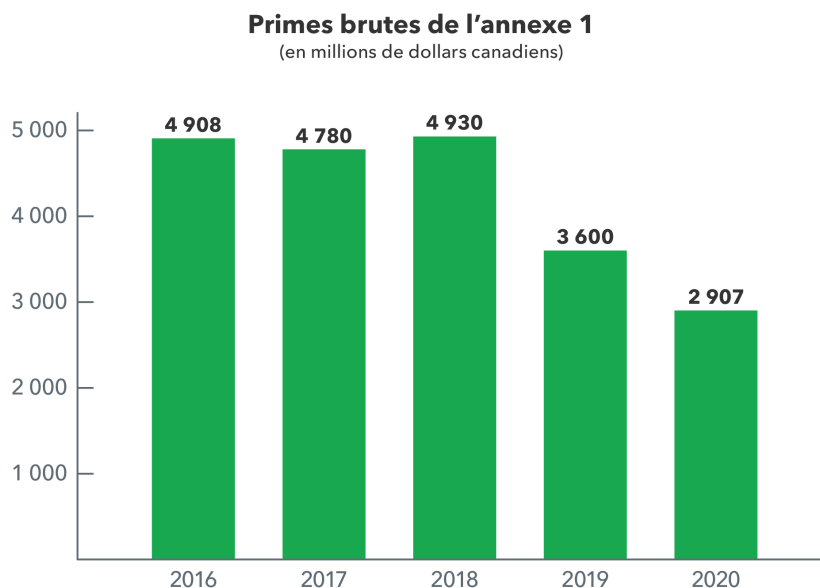
Primes nettes

Voici un sommaire des primes pour les exercices clos les 31 décembre :

(en millions de dollars canadiens)	2020	2019	Variation	
			\$	%
Primes brutes de l'annexe 1	2 907	3 600	(693)	(19,3) %
Créances irrécouvrables	(43)	(56)	13	23,2 %
Intérêts et pénalités	12	67	(55)	(82,1) %
Autres produits	1	3	(2)	(66,7) %
Primes versées par les employeurs de l'annexe 1	2 877	3 614	(737)	(20,4) %
Charges administratives des employeurs de l'annexe 2	93	89	4	4,5 %
Primes	2 970	3 703	(733)	(19,8) %
Programmes d'encouragement obligatoires des employeurs, montant net	2	(24)	26	100+
Primes nettes	2 972	3 679	(707)	(19,2) %

Les primes brutes de l'annexe 1 ont diminué de 693 millions de dollars, ou 19,3 %, ce qui reflète une diminution de 108 millions de dollars, ou 3,6 %, des gains assurables du fait surtout de l'incidence de la COVID-19 sur les catégories ou sous-catégories comme les loisirs et hôtellerie, la fabrication, le commerce de gros et de détail et la construction et une diminution de 585 millions de dollars, ou 16,2 %, du taux de prime moyen réalisé reçu des employeurs attribuable à la réduction de 17 % des taux de prime moyens officiels en 2020.

Le diagramme suivant présente les primes brutes de l'annexe 1 pour les cinq derniers exercices clos les 31 décembre :



Les intérêts et pénalités ont diminué de 55 millions de dollars, ou 82,1 %, puisqu'ils ont fait l'objet d'une renonciation durant la période de report.

Les ajustements nets au titre des programmes d'encouragement obligatoires des employeurs relativement aux exercices précédents ont augmenté en raison de la hausse des suppléments dans le cadre du programme Nouvelle méthode expérimentale de tarification par incidence attribuable à l'augmentation des coûts d'indemnisation moyens, en particulier pour l'année de lésion 2019, et de la baisse des rabais dans le cadre du programme de tarification CAD-7 du fait de la détérioration des résultats et de la baisse des primes.

Rapport annuel de 2020

Le tableau ci-après présente un résumé du niveau d'emploi, des gains assurables et des primes brutes par catégorie ou sous-catégorie pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

(en millions de dollars canadiens)	Emploi ¹ N ^{bre}	Gains assurables \$	Primes brutes \$	% du total
Catégorie et sous-catégorie				
Agriculture	52 608	1 855	48	1,9 %
Extraction minière, exploitation en carrière et extraction de pétrole et de gaz	36 557	2 345	72	2,9 %
Services publics	45 124	3 485	22	0,9 %
Services d'enseignement	159 587	7 684	23	0,9 %
Administration publique	52 613	2 624	71	2,8 %
Hôpitaux	245 140	14 424	128	5,1 %
Alimentation, textiles et fabrication connexe	162 400	6 286	94	3,7 %
Fabrication de produits minéraux non métalliques	137 709	5 926	126	5,0 %
Impression et fabrication de produits pétroliers et chimiques	108 762	4 695	40	1,6 %
Fabrication de produits métalliques, de matériel de transport, et de meubles	302 498	13 603	249	9,8 %
Machines, matériel électrique et activités diverses de fabrication	116 928	5 124	64	2,5 %
Fabrication de produits informatiques et électroniques	85 283	3 563	9	0,4 %
Transports ferroviaires, par eau, par camion et services postaux publics	70 623	3 148	133	5,3 %
Transport aérien, d'agrément et par pipeline, transport en commun et terrestre de voyageurs, services de messagerie et entreposage	130 738	5 046	80	3,2 %
Construction de bâtiments	82 460	4 030	91	3,6 %
Construction d'infrastructures	58 792	3 150	79	3,1 %
Travaux de fondations, de structure et d'extérieur de bâtiment, construction	76 402	3 352	141	5,6 %
Équipements techniques, construction	144 899	7 127	135	5,3 %
Métiers spécialisés, construction	88 924	3 731	98	3,9 %
Produits pétroliers et alimentaires, véhicules automobiles et produits divers, gros	109 389	3 801	49	1,9 %
Articles personnels et ménagers, matériaux de construction et machines, gros	253 407	9 255	63	2,5 %
Véhicules automobiles, matériaux de construction et alimentation, détail	258 546	8 655	119	4,7 %
Meubles, accessoires de maison, vêtements et accessoires vestimentaires, détail	91 098	2 581	19	0,8 %
Produits électroniques, appareils et produits de santé et de soins personnels, détail	110 252	3 919	12	0,5 %
Magasins de vente au détail et magasins à rayons spécialisés	183 790	5 533	55	2,2 %
Industrie de l'information et industrie culturelle	93 184	4 174	12	0,5 %
Finances, gestion et location	119 646	4 690	31	1,2 %
Services professionnels, scientifiques et techniques	327 297	13 745	26	1,0 %
Services administratifs et de soutien reliés aux bâtiments, habitations et terrains récréatifs	184 358	6 744	91	3,6 %
Soins de santé ambulatoires	105 420	4 046	58	2,3 %
Établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes	129 609	4 856	106	4,2 %
Assistance sociale	67 187	2 700	26	1,0 %
Loisirs et hôtellerie	298 785	7 477	78	3,1 %
Autres services	159 885	5 933	76	3,0 %
Total	4 649 900	189 307	2 524	100,0 %
Primes accumulées, mais non déclarées		22 644	383	
Total		211 951	2 907	

1. Les niveaux d'emploi correspondent au quotient des gains assurables et du salaire moyen estimatif pour chaque catégorie ou sous-catégorie.

Revenu de placement net

Voici un sommaire du revenu de placement pour les exercices clos les 31 décembre :

Stratégies de placement (en millions de dollars canadiens)	2020				2019			
	Revenu (perte) de placement	Rendement ¹ %	Valeur liquidative ²	%	Revenu (perte) de placement	Rendement ¹ %	Valeur liquidative ²	%
Placements dans des titres de sociétés ouvertes	1 090	9,3	13 675	35,7	2 426	20,5	14 585	37,3
Placement dans des titres de sociétés fermées ³	(1)	-	126	0,3	-	-	-	-
Revenu fixe	397	6,3	7 092	18,5	249	3,9	7 108	18,2
Titres de créance ³	47	-	2 301	6,0	-	-	-	-
Placements alternatifs sur le marché public	132	4,1	3 357	8,8	261	6,7	3 762	9,7
Marchés diversifiés	70	2,9	3 232	8,4	730	18,9	4 718	12,1
Immeubles	(69)	(1,9)	3 666	9,6	250	6,7	4 150	10,7
Infrastructures	(29)	0,2	3 391	8,9	405	8,9	3 417	8,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4	0,9	1 170	3,1	12	1,9	1 159	3,0
Gestion du portefeuille global	20	-	48	0,1	-	-	-	-
Autres	-	-	213	0,6	-	-	60	0,2
Revenu de placement	1 661	4,8	38 271	100,0	4 333	12,6	38 959	100,0
Frais de placement	(303)				(282)			
Revenu de placement net	1 358				4 051			

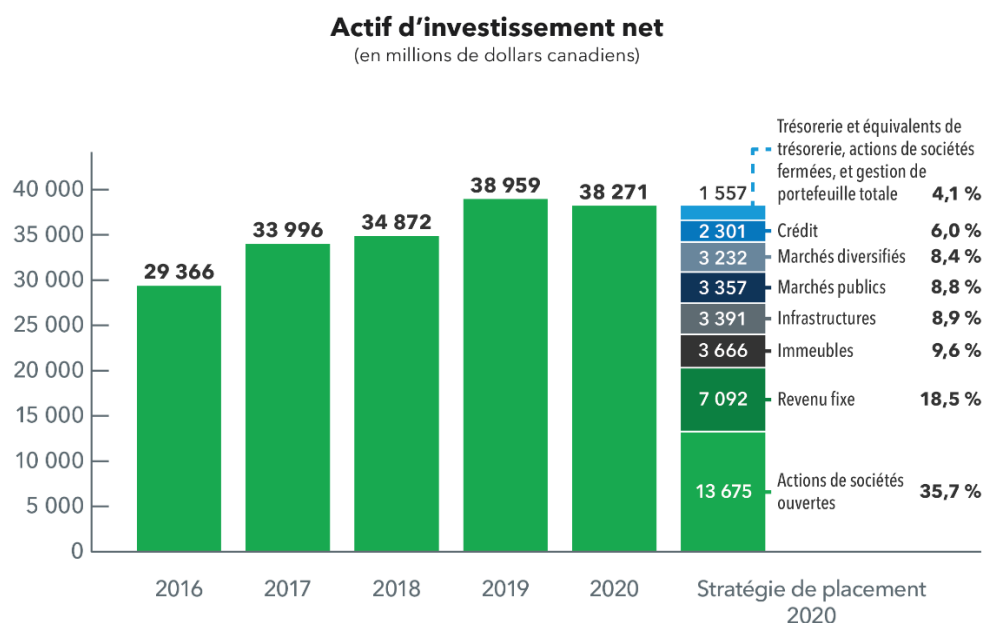
1. Les pourcentages de rendement sont fondés sur le revenu de placement avant prise en compte des ajustements au titre des écarts de change sur les investissements nets dans des établissements à l'étranger.
2. La valeur liquidative totale comprend la trésorerie, les montants à recevoir et à payer liés aux placements ainsi que les dérivés liés aux placements dans le cadre des stratégies de placement.
3. Étant donné le lancement récent de cette stratégie, aucun rendement distinct n'est disponible.

Un revenu de placement net de 1 358 millions de dollars a été généré en 2020, comparativement à un revenu de placement net de 4 051 millions de dollars en 2019. Le rendement de nos placements sur des périodes de 10 et 15 ans s'est établi à respectivement 7,4 % et 6,2 % par année. Le revenu de placement net a reculé de 2 693 millions de dollars par rapport à celui de l'exercice précédent, ce qui traduit un rendement global de 4,8 %, contre 12,6 % en 2019. Le recul du revenu de placement net est principalement attribuable au repli et à l'instabilité des marchés causés par la pandémie de COVID-19, qui ont principalement touché le portefeuille de placements dans des titres de sociétés ouvertes et le portefeuille des marchés diversifiés, et dans une moindre mesure, le portefeuille de placements dans des titres de sociétés fermées, par rapport à des rendements solides supérieurs à la moyenne en 2019. Le rendement du portefeuille de la WSIB continue de remonter après une chute importante des marchés en mars causée par la pandémie de COVID-19, les portefeuilles de placements dans des titres de sociétés ouvertes, le portefeuille de titres à revenu fixe et le portefeuille de placements alternatifs sur le marché public enregistrant les meilleurs rendements pour l'exercice.

Le rendement passé n'est pas nécessairement représentatif des résultats futurs. Notre rendement financier dépend dans une large mesure du montant du revenu de placement que nous pouvons générer, puisque chaque tranche de 1 % du taux de rendement des placements représente un revenu de placement net d'environ 380 millions de dollars, ce qui correspond à une prime de 0,18 \$ par tranche de 100 \$ des gains assurables ou de près de 13 % des primes annuelles.

Rapport annuel de 2020

Le diagramme suivant présente la valeur liquidative pour les cinq derniers exercices clos les 31 décembre et les différentes composantes de la valeur liquidative pour 2020 :



Total des coûts d'indemnisation

Le total des coûts d'indemnisation est composé des éléments suivants :

- les paiements d'indemnisation à l'intention ou au nom des personnes touchées par des lésions ou maladies reliées au travail;
- les charges administratives liées aux demandes de prestations, qui représentent une estimation des coûts d'administration nécessaires pour appuyer nos programmes d'indemnisation; et
- la variation dans l'évaluation actuarielle de la dette au titre de l'indemnisation future, qui représente un ajustement des estimations actuarielles des charges futures liées aux demandes de prestations existant aux dates des états consolidés de la situation financière.

Voici un sommaire du total des coûts d'indemnisation pour les exercices clos les 31 décembre :

(en millions de dollars canadiens)	2020	2019	Variation	
			\$	%
Paiements d'indemnisation	2 533	2 534	(1)	(0,0)
Charges administratives liées aux demandes de prestations	546	453	93	20,5
Variation dans l'évaluation actuarielle de la dette au titre de l'indemnisation future	(200)	(100)	(100)	(100,0)
Total des coûts d'indemnisation	2 879	2 887	(8)	(0,3)

Paiements d'indemnisation

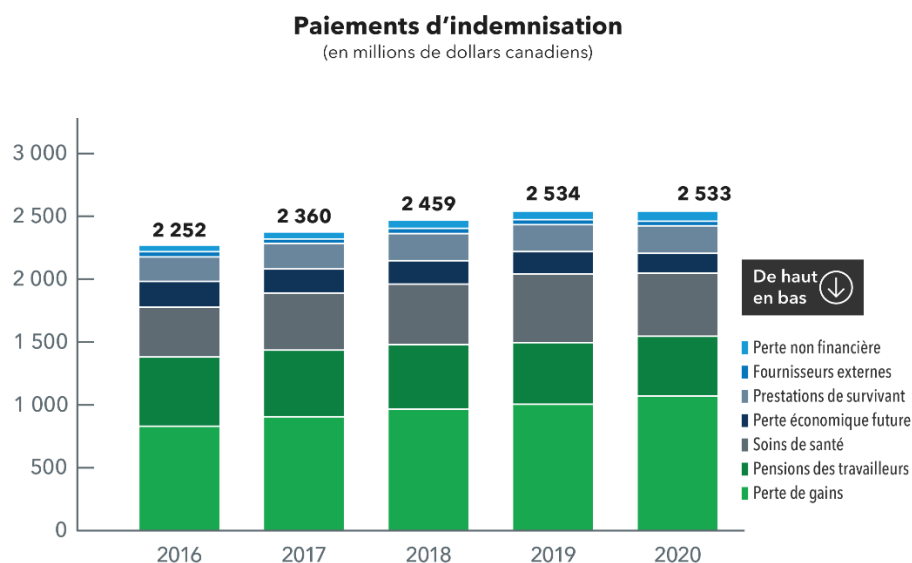
Les paiements d'indemnisation représentent les sommes versées au cours de l'exercice à l'intention ou au nom de personnes touchées par des lésions ou maladies reliées au travail. Les paiements d'indemnisation pour les exercices clos les 31 décembre comprennent ce qui suit :

(en millions de dollars canadiens)	2020	2019	Variation	
			\$	%
Perte de gains	1 098	1 032	66	6,4
Pensions des travailleurs	478	492	(14)	(2,8)
Soins de santé	503	551	(48)	(8,7)
Prestations de survivant	212	207	5	2,4
Perte économique future	150	169	(19)	(11,2)
Fournisseurs externes	23	27	(4)	(14,8)
Perte non financière	69	56	13	23,2
Total des paiements d'indemnisation	2 533	2 534	(1)	(0,0)

Voici un sommaire des variations importantes relatives aux paiements d'indemnisation en 2020 :

- Les prestations pour perte de gains ont augmenté de 66 millions de dollars par suite surtout de la hausse de la durée des demandes de prestations des années de lésion précédentes ainsi que de l'augmentation du volume des demandes de prestations provenant des secteurs touchés par la COVID-19, en partie contrebalancées par un recul du nombre de nouvelles lésions pour tous les autres secteurs.
- Les pensions des travailleurs ont diminué de 14 millions de dollars, ce qui représente la diminution naturelle des demandes de prestations attribuable à la mortalité.
- Les charges liées aux soins de santé ont diminué de 48 millions de dollars en raison de la baisse du nombre de nouvelles demandes ainsi que des services de soins de santé moins nombreux en 2020 étant donné le confinement et le ralentissement de l'activité économique.
- Les indemnités pour perte économique future ont diminué de 19 millions de dollars, reflet de la diminution naturelle du nombre de demandes.
- La charge au titre des fournisseurs externes a diminué de 4 millions de dollars en raison de la baisse des volumes des demandes de prestations.
- Les indemnités pour perte non financière ont augmenté de 13 millions de dollars, ce qui reflète la hausse des volumes des nouvelles attributions en raison du plus grand nombre de demandes traitées et réglées par suite du retard accumulé quant aux décisions à rendre à l'égard des indemnités pour perte non financière et d'un retour à des niveaux de service habituels.

Le diagramme suivant présente les paiements d'indemnisation pour les exercices clos les 31 décembre :



Charges administratives liées aux demandes de prestations

Les charges administratives liées aux demandes de prestations reflètent les parties des charges administratives et autres charges ainsi que des obligations sanctionnées par la loi et engagements de financement attribués aux coûts d'indemnisation. Voici un résumé des charges administratives liées aux demandes de prestations :

(en millions de dollars canadiens)	2020	2019	Variation	
			\$	%
Attribution des charges administratives et autres charges	524	428	96	22,4
Attribution des obligations sanctionnées par la loi et des engagements de financement	22	25	(3)	(12,0)
Total des charges administratives liées aux demandes de prestations	546	453	93	20,5

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, la variation est attribuable à la hausse des charges administratives et autres charges, en partie contrebalancée par la baisse des coûts engagés par le TASPAAAT.

Variation dans l'évaluation actuarielle de la dette au titre de l'indemnisation future

La variation dans l'évaluation actuarielle de la dette au titre de l'indemnisation future représente la variation de la valeur actuelle des paiements futurs pour perte de gains et autres indemnisations pour invalidité, les soins de santé, les prestations de survivant, la réintégration au marché du travail et la gestion des demandes de prestations dans le cas des demandes présentées au plus tard le 31 décembre 2020, et pour les demandes de prestations pour maladies professionnelles susceptibles de se déclarer ultérieurement en raison des expositions en milieu de travail jusqu'au 31 décembre 2020 dans le cas des maladies professionnelles actuellement reconnues par la WSIB.

(en millions de dollars canadiens)	2020	2019	Variation	
			\$	%
Variation dans l'évaluation actuarielle de la dette au titre de l'indemnisation future	(200)	(100)	(100)	100,0

Rapport annuel de 2020

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, la variation dans l'évaluation actuarielle de la dette au titre de l'indemnisation future est présentée dans le tableau ci-dessous :

(en millions de dollars canadiens)	
Dette au titre de l'indemnisation future au 31 décembre 2019	27 110
Paiements effectués en 2020 pour les années de lésion précédentes (y compris la perte de revenu de retraite et les charges administratives liées aux demandes de prestations)	(2 656)
Intérêts au titre de la désactualisation ¹	1 226
Passifs assumés pour l'année de lésion 2020	1 597
Gains actuariels	(179)
Changements relatifs aux hypothèses et méthodes actuarielles ²	(188)
Dette au titre de l'indemnisation future au 31 décembre 2020	26 910
Variation dans l'évaluation actuarielle de la dette au titre de l'indemnisation future	(200)

1. La désactualisation représente les charges d'intérêts estimatives de la dette au titre de l'indemnisation future, compte tenu du taux d'actualisation, de la dette au titre de l'indemnisation future au début de l'exercice et des paiements effectués au cours de l'exercice.
2. La variation de la base d'évaluation comprend ce qui suit :
 - a. Mise à jour des données des hypothèses et des méthodes relatives à la perte de gains, une diminution de 34 millions de dollars.
 - b. Mise à jour des méthodes et des hypothèses relatives aux soins de santé, une augmentation de 154 millions de dollars.

Charges administratives et autres charges

Voici un sommaire des variations des charges administratives et autres charges pour les exercices clos les 31 décembre :

(en millions de dollars canadiens)			Variation	
	2020	2019	\$	%
Salaires et avantages à court terme	443	443	-	-
Régimes d'avantages du personnel	312	199	113	56,8
Amortissements	50	48	2	4,2
Autres	247	222	25	11,3
	1 052	912	140	15,4
Charges administratives liées aux demandes de prestations affectées aux coûts d'indemnisation	(494)	(428)	(66)	15,4
Total des charges administratives et autres charges	558	484	74	15,3

Voici un sommaire des variations importantes des charges administratives et autres charges, avant l'affectation aux coûts d'indemnisation, pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

- Les régimes d'avantages du personnel ont augmenté de 113 millions de dollars, ce qui reflète un ajustement d'évaluation des avantages postérieurs au départ à la retraite comme l'assurance-maladie, l'assurance pour soins dentaires et l'assurance-vie, une baisse de 80 points de base de notre taux d'actualisation (de 3,95 % à 3,15 %) et les autres modifications apportées aux hypothèses.
- Les autres charges d'exploitation ont augmenté de 25 millions de dollars, ce qui reflète la hausse des charges liées au matériel et à l'entretien attribuable surtout aux changements d'infrastructure, à de nouvelles mesures prises dans le cadre de nos efforts de transformation et à la hausse des charges liées aux installations.

Charges au titre des obligations sanctionnées par la loi et des engagements de financement

Voici un sommaire des charges au titre des obligations sanctionnées par la loi et des engagements de financement, pour les exercices clos les 31 décembre :

(en millions de dollars canadiens)	2020	2019	Variation	
			\$	%
Obligations sanctionnées par la loi				
Loi sur la santé et la sécurité au travail	105	108	(3)	(2,8)
Coûts de prévention du Ministère	103	96	7	7,3
	208	204	4	2,0
Tribunal d'appel de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail	25	28	(3)	(10,7)
Programme de consultation sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail	16	16	-	-
Total des obligations sanctionnées par la loi	249	248	1	0,4
Engagements de financement				
Subventions et autres engagements de financement	3	3	-	-
Rabais pour les programmes de sécurité	(2)	31	(33)	(100+)
Total des engagements au titre du programme Reconnaissance des employeurs pour la sécurité au travail en Ontario et du programme Excellence en santé et sécurité ¹	1	-	1	s. o.
Total des engagements de financement	2	34	(32)	(94,1)
	251	282	(31)	(11,0)
Charges administratives liées aux demandes de prestations affectées aux coûts d'indemnisation	(22)	(25)	3	(12,0)
Total des obligations sanctionnées par la loi et des engagements de financement	229	257	(28)	(10,9)

1. Programme d'accréditation du Ministère, programme Reconnaissance des employeurs pour la sécurité au travail en Ontario et programme Excellence en santé et sécurité. Voir la rubrique 1, Nos activités.

Les charges au titre des obligations sanctionnées par la loi et des engagements de financement, avant l'affectation aux coûts d'indemnisation, ont diminué de 31 millions de dollars, ce qui reflète la baisse des rabais pour les programmes de sécurité, en raison de la fin de ses programmes, et la diminution des coûts liés à la LSST et au TASPAAAT, en partie contrebalancées par la hausse des coûts de prévention du Ministère.

5. Variation de la situation financière

Cette rubrique traite des variations importantes dans nos états de la situation financière consolidés au 31 décembre 2020 par rapport à ceux à la clôture de l'exercice 2019.

(en millions de dollars canadiens)	Variation				Commentaire
	2020	2019	\$	%	
Actifs					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 969	3 408	1 561	45,8	Augmentation essentiellement attribuable à la hausse des positions du marché monétaire et de trésorerie détenues par les gestionnaires de placement et à l'augmentation modérée de la trésorerie affectée aux activités d'exploitation
Débiteurs et autres actifs	2 171	1 297	874	67,4	Augmentation principalement attribuable à la hausse des montants à recevoir liés aux placements et à la hausse des primes nettes à recevoir, contrebalancées principalement par la baisse des suppléments liés aux programmes d'encouragement des employeurs
Placement dans des titres de sociétés ouvertes	12 959	14 915	(1 956)	(13,1)	Variation nette attribuable au rendement des catégories d'actifs au cours de l'exercice, aux diminutions en raison des transferts de trésorerie vers les activités d'exploitation, à la hausse des positions de trésorerie à la fin de l'exercice ainsi qu'à une réduction des actifs en raison de la déconsolidation par suite des modifications apportées aux portefeuilles
Placements à revenu fixe	9 302	7 728	1 574	20,4	
Actifs dérivés	250	223	27	12,1	
Immeubles de placement	892	1 368	(476)	(34,8)	
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	2 369	2 458	(89)	(3,6)	
Autres actifs investis	7 590	8 783	(1 193)	(13,6)	
Immobilisations corporelles et incorporelles	335	356	(21)	(5,9)	Diminution essentiellement attribuable à l'amortissement des systèmes de gestion des comptes et des demandes de prestations, à l'amortissement des actifs loués et des immeubles de Simcoe
Passifs					
Fournisseurs et autres passifs	1 696	1 163	533	45,8	Augmentation principalement attribuable à la hausse des montants à payer liés aux placements, en partie contrebalancée par la baisse des remboursements liés à la tarification par incidence à payer
Emprunts	400	-	400	-	Augmentation attribuable aux emprunts à court terme contractés auprès de l'OOO afin de disposer de plus de souplesse pour gérer l'incidence des incertitudes causées par la COVID-19 sur les besoins de trésorerie liée aux activités d'exploitation de l'organisation
Passifs dérivés	92	72	20	27,8	Augmentation en grande partie attribuable aux variations nettes de nos contrats de change à terme et contrats à terme standardisés du portefeuille de placements
Dette à long terme et obligations locatives	175	201	(26)	(12,9)	Diminution principalement attribuable à la vente d'un immeuble détenu au cours du premier trimestre de 2020
Passif de la Caisse pour perte de revenu de retraite	2 003	2 000	3	0,2	Augmentation attribuable au revenu de placement net, contrebalancé par l'excédent des versements sur les cotisations
Passif au titre des régimes d'avantages du personnel	2 735	1 971	764	38,8	Augmentation principalement attribuable à la baisse du taux d'intérêt utilisé aux fins de l'évaluation et aux changements relatifs aux hypothèses démographiques, en partie contrebalancés par la cotisation de la WSIB versée sous forme d'un montant forfaitaire au régime
Dette au titre de l'indemnisation future	26 910	27 110	(200)	(0,7)	Diminution principalement attribuable au perfectionnement des méthodes d'évaluation et des hypothèses concernant les prestations pour perte de gains et les prestations de soins de santé.
Actif net	4 324	4 588	(264)	(5,8)	Variation reflétant le total de la perte globale attribuable aux intervenants de la WSIB
Actif net selon le ratio de suffisance	5 526	4 269	1 257	29,4	Renforcement en raison de la solidité continue des résultats d'exploitation
Ratio de suffisance	117,3 %	113,7 %		3,6	

6. Rapprochement de la variation de l'actif net

Les primes imposées aux employeurs visent à compenser les demandes de prestations prévues et les charges administratives connexes au titre des lésions survenues au cours de l'exercice considéré. Les résultats financiers sont évalués à la fois pour l'année de lésion considérée, afin de veiller au financement de l'ensemble des coûts pour l'exercice considéré, et pour les années de lésion précédentes, afin de veiller au respect des besoins de financement prévus par le *Règlement de l'Ontario 141/12*, modifié par le *Règlement de l'Ontario 338/13* (ensemble, les « Règlements de l'Ontario »).

Voici la répartition de nos résultats financiers entre l'« année de lésion considérée » pour 2020 et les « années de lésion précédentes ».

(en millions de dollars canadiens)	Total	Année de lésion considérée	Années de lésion précédentes
Produits			
Primes ¹	2 970	2 970	-
Programmes d'encouragement obligatoires des employeurs, montant net ²	2	-	2
	2 972	2 970	2
Revenu de placement net ³	1 358	38	1 320
	4 330	3 008	1 322
Charges			
Paiements d'indemnisation ⁴	2 533	202	2 331
Charges administratives liées aux demandes de prestations ⁵	546	276	270
Variation dans l'évaluation actuarielle de la dette au titre de l'indemnisation future ⁶	(200)	1 597	(1 797)
	2 879	2 075	804
Cotisations à la Caisse pour perte de revenu de retraite ⁷	55	-	55
Charges administratives et autres charges ⁸	558	558	-
Obligations sanctionnées par la loi et engagements de financement ⁸	229	229	-
	3 721	2 862	859
Réévaluations des régimes d'avantages du personnel ⁹	(773)	(22)	(751)
Pertes de change à la conversion des investissements nets dans des établissements à l'étranger	20	1	19
Total du résultat global	(144)	125	(269)
Participations ne donnant pas le contrôle ⁹	120	3	117
Total du résultat global attribuable aux intervenants de la WSIB	(264)	122	(386)

- Calculées en fonction des charges au titre des nouvelles demandes de prestations et des charges administratives pour l'année de lésion 2020.
- Représentent les remboursements rétrospectifs découlant des résultats pour les années précédentes.
- Le revenu de placement net estimatif pour l'année de lésion considérée est calculé en fonction des flux de trésorerie nets reflétant les produits tirés des primes non requis dans le cadre des paiements d'indemnisation et de la charge connexe pour l'année de lésion considérée.
- Déterminés en fonction de l'année de lésion de chaque paiement.
- Les charges administratives liées aux demandes de prestations de l'année de lésion considérée sont calculées en appliquant les facteurs appropriés aux flux de trésorerie liés aux demandes de prestations réelles pour l'année de lésion 2020.
- Déterminée en fonction du passif au début et à la fin de l'année de lésion.
- Les paiements se rapportent aux années précédentes puisque des cotisations à la Caisse pour perte de revenu de retraite sont seulement versées une fois qu'un travailleur a subi une lésion et a reçu des prestations pendant plus d'un an.
- Se rapportent à l'année considérée.
- Même répartition proportionnelle que le revenu de placement net.

Rapport annuel de 2020

Comme il a été mentionné, les produits tirés des primes pour l'année de lésion considérée étaient suffisants pour compenser les charges administratives et les charges liées aux lésions. À notre avis, ce résultat reflète notre approche rigoureuse à l'égard de l'établissement des taux de primes et notre surveillance soutenue de la gestion des coûts des prestations et des charges administratives.

Rapprochement de l'actif net selon les IFRS

Voici un rapprochement de la variation de l'actif net en 2020 traduisant les gains et pertes actuariels ainsi que les changements relatifs aux hypothèses et normes actuarielles. La note 20 des états financiers consolidés présente les gains et pertes actuariels de façon plus détaillée.

(en millions de dollars canadiens)

Actif net au 31 décembre 2019	4 588
Intérêts sur l'actif net	218
Actif net prévu au 31 décembre 2020	4 806
Gains (pertes) actuariel(le)s	
Perte attribuable au rendement de placements moins élevé que prévu	(241)
Perte attribuable aux réévaluations des régimes d'avantages du personnel	(751)
Pertes de change à la conversion des investissements nets dans des établissements à l'étranger	19
Gains et pertes sur les demandes de prestations/activités d'exploitation	
Gain attribuable aux coûts d'indemnisation de l'année considérée moins élevés que prévu	122
Gain attribuable aux programmes d'encouragement obligatoires des employeurs, montant net	2
Gain attribuable aux coûts d'indemnisation des années précédentes moins élevés que prévu	179
Perte réelle, montant net	(670)
Changements relatifs aux hypothèses liées au coût futur des demandes de prestations en vigueur	
Changements relatifs aux prestations pour perte de gains	34
Changements relatifs aux prestations de soins de santé	154
Augmentation de l'actif net en raison des changements relatifs aux hypothèses	188
Actif net au 31 décembre 2020	4 324

Rapprochement de l'actif net selon le ratio de suffisance

Le ratio de suffisance est calculé en comparant l'actif total et le passif total, certains actifs et passifs étant évalués sur une base différente de celle qui est prévue par les IFRS. Aux fins du calcul du ratio de suffisance, les montants de l'actif total et du passif total, comme ils sont présentés dans les états de la situation financière consolidés, sont ajustés pour tenir compte de l'évaluation selon la méthode fondée sur la continuité de l'exploitation.

Le portefeuille de placements est évalué à la juste valeur rajustée pour tenir compte des revenus et pertes de placement qui divergent de l'objectif de rendement net des placements, moins les intérêts détenus par des tiers (participations ne donnant pas le contrôle). Ces profits et pertes sont amortis sur une période de cinq ans, atténuant ainsi l'incidence de la volatilité du marché. La valeur des obligations au titre des régimes d'avantages du personnel est déterminée au moyen d'une évaluation actuarielle selon la méthode fondée sur la continuité de l'exploitation plutôt que selon le marché.

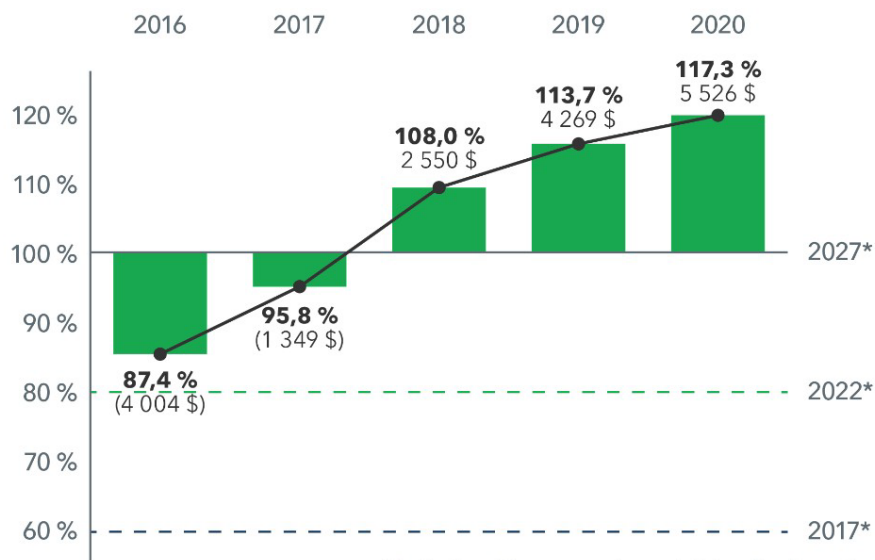
Au 31 décembre 2020, le ratio de suffisance, comme il est défini dans les Règlements de l'Ontario, se situait à 117,3 % (113,7 % en 2019). Le tableau ci-dessous présente le rapprochement de l'actif net selon les IFRS et le ratio de suffisance :

(en millions de dollars canadiens)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Actif net attribuable aux intervenants de la WSIB selon les IFRS	4 324	4 588
<i>Ajouter (déduire) : ajustements selon les Règlements de l'Ontario :</i>		
Variations dans l'évaluation des actifs investis	(849)	(1 686)
Variations dans l'évaluation du passif au titre des régimes d'avantages du personnel	2 118	1 283
Variations dans l'évaluation des actifs investis attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	(67)	84
Actif net attribuable aux intervenants de la WSIB selon le ratio de suffisance	5 526	4 269
Ratio de suffisance	117,3 %	113,7 %

Le diagramme qui suit présente l'actif net (le passif non provisionné) selon le ratio de suffisance et les ratios de suffisance pour les cinq exercices consécutifs clos les 31 décembre :

Actif net (PNP) selon le ratio de suffisance et ratios de suffisance

(en millions de dollars canadiens)



Rapport annuel de 2020

7. Sommaire des résultats trimestriels

Principales informations financières pour les huit derniers trimestres clos le 31 décembre 2020 :

(en millions de dollars canadiens)	2020				2019			
	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1
Primes nettes	768	796	681	727	885	917	1 001	876
Revenu (perte) de placement net(te)	1 692	956	2 191	(3 481)	1 072	449	649	1 881
Paiements d'indemnisation	680	600	602	651	658	618	629	629
Charges administratives liées aux demandes de prestations	201	114	114	117	123	108	111	111
Variation dans l'évaluation actuarielle de la dette au titre de l'indemnisation future	(237)	15	(26)	48	(191)	20	(11)	82
Total des demandes de prestation	644	729	690	816	590	746	729	822
Cotisations à la Caisse pour perte de revenu de retraite	13	14	14	14	15	14	14	14
Charges administratives et autres charges	173	126	133	126	136	114	119	115
Obligations sanctionnées par la loi et engagements de financement	61	51	47	70	63	65	66	63
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	1 569	832	1 988	(3 780)	1 153	427	722	1 743
Total des autres éléments du résultat global	(212)	70	(826)	215	177	6	(322)	(384)
Total du résultat global	1 357	902	1 162	(3 565)	1 330	433	400	1 359
Total du résultat global attribuable aux intervenants de la WSIB	1 217	806	952	(3 239)	1 223	385	342	1 179
Autres mesures								
Rendement des placements (%) ¹	5,2	2,9	6,7	(9,2)	3,1	1,4	1,9	5,8
Actif net ^{2, 3}	4 324	3 107	2 301	1 349	4 588	3 365	2 980	2 655
Actif net selon le ratio de suffisance ³	5 526	5 217	4 781	4 490	4 269	3 661	3 217	2 736

1. Le rendement des placements correspond au revenu (à la perte) de placement, déduction faite des coûts de transaction et des retenues d'impôts, dégagé(e) au cours d'une période donnée en pourcentage du capital investi, compte tenu des apports en capital et des retraits.
2. L'actif net représente l'actif net attribuable aux intervenants de la WSIB à la date de clôture. Le total de l'actif net de 6 826 millions de dollars au 31 décembre 2020 (8 019 millions de dollars au 31 décembre 2019) est attribué aux intervenants de la WSIB et aux participations ne donnant pas le contrôle d'après leur quote-part de l'actif net de la WSIB. Les participations ne donnant pas le contrôle représentent la quote-part de l'actif net et le total du résultat global des filiales dans lesquelles la WSIB détient directement ou indirectement une participation de moins de 100 %. Les participations ne donnant pas le contrôle de 2 502 millions de dollars au 31 décembre 2020 (3 431 millions de dollars au 31 décembre 2019) excluent la dette au titre de l'indemnisation future étant donné que les détenteurs de ces participations, le régime de retraite des employés de la WSIB et d'autres investisseurs ne sont pas responsables de ces obligations. La quote-part du total de l'actif net attribuable aux intervenants de la WSIB au 31 décembre 2020 était de 4 324 millions de dollars (4 588 millions de dollars au 31 décembre 2019), ce qui inclut la dette au titre de l'indemnisation future. Se reporter aux états consolidés de la situation financière pour plus de détails.
3. Voir la rubrique 6, Rapprochement de la variation de l'actif net, pour plus de détails.

Les principaux éléments ressortant de la comparaison des résultats des quatrième trimestres de 2020 et de 2019 se présentent comme suit :

- Les primes nettes se sont établies à 768 millions de dollars, comparativement à 885 millions de dollars, une diminution de 117 millions de dollars, ou 13,2 %, du fait d'une baisse de 66 millions de dollars des primes brutes de l'annexe 1 et d'une diminution de 52 millions de dollars attribuable aux ajustements nets au titre des programmes d'encouragement obligatoires des employeurs relativement aux exercices précédents et à une variation nette de 1 million de dollars des autres éléments.
- Pour le quatrième trimestre de 2020, un revenu de placement net de 1 692 millions de dollars a été généré, ce qui représente un rendement positif de 5,2 %, comparativement à un revenu de placement net de 1 072 millions de dollars et à un rendement positif de 3,1 % au quatrième trimestre de 2019, soit une augmentation de 620 millions de dollars surtout attribuable à des profits significatifs liés aux actions de sociétés ouvertes pour le quatrième trimestre, alors que le marché a continué à remonter après avoir subi l'incidence de la pandémie de COVID-19 plus tôt au cours l'exercice. Les stratégies des placements alternatifs sur le marché public et des marchés diversifiés ont également tiré parti de la reprise et contribué à l'augmentation au quatrième trimestre.
- Les paiements d'indemnisation ont totalisé 680 millions de dollars, comparativement à 658 millions de dollars, une augmentation de 22 millions de dollars, ou 3,3 %, qui témoigne essentiellement de la baisse des coûts liés aux prestations pour perte de gains, des coûts de soins de santé et des paiements au titre des pensions des travailleurs et des indemnités pour perte économique future.
- Les charges administratives liées aux demandes de prestations ont atteint 201 millions de dollars, comparativement à 123 millions de dollars, une augmentation de 78 millions de dollars attribuable à la hausse des charges administratives et autres charges.
- Les charges administratives et autres charges, avant affectation aux coûts d'indemnisation, ont atteint 337 millions de dollars, comparativement à 252 millions de dollars, une augmentation de 85 millions de dollars, ou 33,7 %, qui reflète surtout une hausse de 79 millions de dollars des charges du régime d'avantages du personnel.
- Les obligations sanctionnées par la loi et les engagements de financement, avant affectation aux coûts d'indemnisation, se sont établies à 68 millions de dollars, en comparaison de 70 millions de dollars, une diminution de 2 millions de dollars, ou 2,9 %, reflétant la baisse des rabais pour les programmes de sécurité et la hausse des coûts de prévention du Ministère et des charges au titre de la LSST.

Un certain nombre de tendances et de facteurs périodiques, comme les emplois saisonniers ainsi que la conjoncture générale de l'économie et du marché, ont des répercussions sur nos produits et charges trimestriels. Les gains assurables qui fluctuent en fonction des taux d'emploi et des salaires moyens dans les entreprises que nous assurons ont aussi une incidence sur nos produits tirés des primes. Quant au revenu de placement net, il est tributaire de la volatilité des marchés financiers mondiaux. Nous nous attendons à ce que la volatilité du revenu de placement net se poursuive en 2021.

Voir la rubrique 4, Analyse financière, pour une analyse de nos résultats de l'exercice considéré.

8. Situation de trésorerie et sources de financement

La gestion de trésorerie vise à assurer que la WSIB dispose de liquidités suffisantes pour régler ses obligations et engagements financiers à leur échéance. Dans le cours normal des affaires, nous estimons que nos liquidités et activités courantes nous procurent la souplesse nécessaire pour combler nos besoins en trésorerie au cours de l'exercice courant. Nous avons trois sources de fonds : i) les primes imposées aux employeurs; ii) le revenu de placement; et iii) la trésorerie et les placements à court terme.

Nos fonds sont utilisés principalement pour acquitter les paiements d'indemnisation et les frais de fonctionnement. Au 31 décembre 2020, nous détenons 4 969 millions de dollars en trésorerie et équivalents de trésorerie, dont 4 624 millions de dollars détenus à des fins de placement et 345 millions de dollars à des fins d'exploitation.

(en millions de dollars canadiens)	2020	2019
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	3 408	2 538
Sorties de trésorerie liées aux activités d'exploitation	(1 431)	(298)
Entrées de trésorerie liées aux activités d'investissement	3 681	1 306
Sorties de trésorerie liées aux activités de financement	(689)	(138)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	4 969	3 408

Les variations importantes de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 se résument ainsi :

- Les sorties de trésorerie liées aux activités d'exploitation se sont chiffrées à 1 431 millions de dollars, comparativement à 298 millions de dollars en 2019, ce qui reflète la baisse des primes reçues attribuable à la réduction des taux de prime moyens de 2020, l'incidence économique de la COVID-19 et la baisse des montants perçus sur les débiteurs (en excluant les placements), en partie contrebalancées par la diminution des montants versés sur les fournisseurs (en excluant les montants à payer liés aux placements).
- Les entrées de trésorerie liées aux activités d'investissement se sont chiffrées à 3 681 millions de dollars comparativement à 1 306 millions de dollars en 2019, aux fins de transferts plus importants vers les activités d'exploitation de 1 210 millions de dollars, affectés au report de paiement accordé aux employeurs en réponse à la COVID-19, comparativement à un transfert de 105 millions de dollars en 2019, ce qui a été rendu possible par une augmentation importante du produit net tiré de la vente et de l'achat de placements, qui a également entraîné une hausse des positions de trésorerie détenues à la fin de l'exercice. Globalement, le volume de ventes et d'achats a augmenté au cours de l'exercice, ce qui s'explique par la mise en œuvre des initiatives stratégiques de la WSIB, y compris la mise en œuvre de la stratégie de mise en commun des actifs. Se reporter à la note 7 des états financiers consolidés.
- Les sorties de trésorerie liées aux activités de financement se sont chiffrées à 689 millions de dollars, comparativement à 138 millions de dollars en 2019, ce qui tient compte de la hausse des rachats liés à une participation ne donnant pas le contrôle, en partie contrebalancée par le produit tiré de la ligne de crédit de l'OOF accordée le 30 octobre 2020.

Facilités de crédit

Nous disposons d'une ligne de crédit non garantie de 150 millions de dollars auprès d'une banque commerciale, à des fins d'exploitation générales. Au 31 décembre 2020, aucun emprunt n'était en cours aux termes de la facilité de crédit. Nous avons également établi une ligne de crédit renouvelable de 14 mois d'un montant de 900 millions de dollars auprès de l'OOF disponible à compter d'octobre 2020. Au 31 décembre 2020, le montant de l'emprunt sur la ligne de crédit renouvelable s'élevait à 400 millions de dollars.

Rapport annuel de 2020

Engagements

a) Emprunts hypothécaires

Les emprunts hypothécaires liés aux immeubles de placement sont assortis de taux d'intérêt fixes annuels de 3,6 % (3,6 % en 2019) et viennent à échéance en 2025 (2025 en 2019). Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, des intérêts de 3 \$ ont été comptabilisés dans les frais de placement (3 \$ en 2019).

Au 31 décembre 2020, les paiements futurs sur le capital des emprunts hypothécaires s'établissaient comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts hypothécaires	-	70	-	70

b) Engagements relatifs aux placements

Aux 31 décembre, la WSIB avait les engagements en appels de fonds liés à son portefeuille de placements suivants :

(en millions de dollars canadiens)	2020	2019
Fonds de placement et placements dans les secteurs des infrastructures et de l'immobilier	3 589	2 204
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	479	517
Achats ou développement d'immeubles de placement	-	14
Total des engagements relatifs aux placements	4 068	2 735

Aucune date précise de respect de ces engagements n'a été fixée au cours de la période de placement.

c) Obligations sanctionnées par la loi et engagements de financement

Les engagements connus se rapportant aux obligations sanctionnées par la loi et aux engagements de financement au 31 décembre 2020 s'établissaient à environ 274 millions de dollars pour 2021 (266 millions de dollars au 31 décembre 2019).

d) Autres engagements

Au 31 décembre 2020, la WSIB avait d'autres engagements pour les exercices à venir dans le cadre de contrats non résiliables d'achats de biens et services avec des paiements minimaux futurs d'environ 179 millions de dollars (237 millions de dollars au 31 décembre 2019).

9. Estimations et jugements comptables critiques

La WSIB doit faire preuve de jugement en ce qui concerne les estimations et les hypothèses qui ont un effet sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés. Ces estimations et hypothèses ont un effet direct sur l'évaluation des transactions et des soldes comptabilisés dans les états financiers consolidés. La WSIB a fondé ses estimations et hypothèses sur l'information disponible au moment de la préparation des états financiers consolidés. Les circonstances actuelles et les hypothèses sur les événements futurs pourraient toutefois changer en raison de l'évolution du marché ou de circonstances hors du contrôle de la WSIB. Les estimations sont examinées régulièrement et toute modification connexe est inscrite au cours de la période où elles sont ajustées.

Les processus d'estimation les plus importants ont trait aux hypothèses utilisées pour évaluer la dette au titre de l'indemnisation future, la juste valeur de certains instruments financiers et immeubles de placement et la détermination des obligations au titre des régimes d'avantages du personnel. Malgré la variabilité inhérente à ces estimations, la direction est d'avis que les montants comptabilisés sont appropriés.

De plus, la WSIB a porté des jugements, en dehors de ceux concernant les estimations, dans le cours de la mise en œuvre de ses méthodes comptables. Ces jugements peuvent avoir un effet sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés.

Incidence de la COVID-19

La WSIB surveille de près l'évolution de la pandémie de COVID-19 et son incidence actuelle et éventuelle sur les résultats et les activités de la WSIB.

Soucieuse de contribuer à réduire le fardeau financier découlant de la COVID-19, la WSIB, conjointement avec le gouvernement de l'Ontario, a offert un programme d'aide financière permettant le report des déclarations et du versement des primes des employeurs pour la période de mars 2020 à août 2020, sans qu'aucun intérêt ne soit exigé ni aucune pénalité, imposée durant cette période de report. Les employeurs qui ont participé au programme d'aide financière avaient jusqu'au 31 octobre 2020 pour déclarer les primes qu'ils souhaitaient reporter; les montants reportés doivent être remboursés du 1^{er} janvier 2021 au 30 juin 2021. Les échéanciers de déclaration et de paiement mensuels et trimestriels habituels ont été rétablis en septembre 2020 pour tous les employeurs. La COVID-19 a accru l'incertitude à l'égard des estimations et des hypothèses utilisées pour la comptabilisation d'une provision pour créances douteuses en raison de l'option de report des déclarations et du versement des primes.

La COVID-19 a également accru l'incertitude relative à l'évaluation des principales données non observables utilisées pour évaluer la juste valeur de certains instruments financiers et d'immeubles de placement. Cette incertitude se reflète sur les placements sur le marché privé de la WSIB, y compris les placements en titres de créance, en titres de sociétés fermées, en titres immobiliers et en infrastructures. L'évaluation de ces placements dépend des principales données non observables, lesquelles comprennent les taux d'actualisation, le taux de capitalisation final et les flux de trésorerie attendus.

La WSIB doit évaluer si une participation dans une entreprise associée ou une coentreprise est dépréciée et des pertes de valeur sont comptabilisées si, et seulement si, il existe une indication objective de dépréciation. Une perte de valeur relative à une participation dans une entreprise associée ou une coentreprise correspond à l'excédent de la valeur comptable de cette participation sur sa valeur recouvrable estimée. La valeur recouvrable estimée est établie en fonction des meilleures estimations de la direction concernant la juste valeur ainsi que la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs fondées sur la conjoncture actuelle et anticipée du marché.

L'incidence de la COVID-19 sur le passif au titre des régimes d'avantages du personnel pourrait avoir un effet sur la juste valeur des actifs des régimes. En outre, la valeur actualisée des obligations au titre des prestations de retraite revêt un degré d'incertitude accru puisqu'elle tient compte des estimations et des hypothèses de la direction concernant les augmentations des niveaux de rémunération, le taux de mortalité, l'âge de départ à la retraite du personnel et les taux d'actualisation.

L'augmentation de l'incertitude touche les estimations et les hypothèses utilisées dans l'évaluation actuarielle de la dette au titre de l'indemnisation future. Ces estimations et hypothèses comprennent la durée d'indemnisation, les taux de mortalité, l'indexation de la rémunération et des soins de santé, l'inflation générale, les taux d'actualisation et les demandes de prestations liées à la COVID-19.

La WSIB a appliqué des techniques d'évaluation qui utilisent des estimations et hypothèses reposant sur l'information disponible au moment de la préparation des présents états financiers consolidés et la direction est d'avis que les montants comptabilisés sont appropriés. Tout changement apporté à ces principales estimations et hypothèses pourrait avoir une incidence importante sur les valeurs comptables respectives des actifs et des passifs.

Dette au titre de l'indemnisation future et coûts d'indemnisation

La dette au titre de l'indemnisation future représente la valeur actualisée des paiements futurs estimés, déterminée selon des calculs actuariels, pour les demandes de prestations déclarées et non déclarées liées aux travailleurs au service des employeurs de l'annexe 1, survenues à la date de clôture ou avant cette date à l'aide des hypothèses les plus probables. Ces estimations et hypothèses comprennent la durée d'indemnisation, les taux de mortalité, l'indexation de la rémunération et des soins de santé, l'inflation générale et les taux d'actualisation. En outre, une obligation est estimée pour les demandes de prestations dans le cas des maladies professionnelles actuellement reconnues par la WSIB pour

lesquelles une demande n'a pas encore été présentée. Les paiements futurs servent à couvrir les obligations estimatives au titre de la perte de gains, les coûts de réintégration au marché du travail, l'indemnisation pour invalidité de courte et de longue durée, les soins de santé, les prestations de survivant, les prestations de retraite et les charges administratives liées aux demandes de prestations. Les modifications apportées aux estimations et hypothèses pourraient avoir une incidence importante sur l'évaluation de la dette au titre de l'indemnisation future et des coûts d'indemnisation.

La dette au titre de l'indemnisation future est déterminée conformément aux méthodes actuarielles reconnues de l'Institut canadien des actuaires, ce qui comprend les normes au titre des régimes publics d'assurance pour préjudices corporels, et aux lois en vigueur à la date de clôture. Les modifications apportées à l'estimation des paiements d'indemnisation future sont comptabilisées dans les coûts d'indemnisation.

La dette au titre de l'indemnisation future ne comprend pas les montants des demandes de prestations se rapportant aux travailleurs au service des employeurs de l'annexe 2; le paiement de ces demandes est effectué en fin de compte par les employeurs de l'annexe 2 autoassurés.

Les coûts d'indemnisation sont composés des éléments suivants : i) les paiements d'indemnisation à l'intention ou au nom des travailleurs blessés; ii) les charges administratives liées aux demandes de prestations, qui représentent une estimation des charges administratives nécessaires pour appuyer les programmes d'indemnisation de la WSIB; et iii) la variation dans l'évaluation actuarielle de la dette au titre de l'indemnisation future de la WSIB, qui représente un ajustement des estimations actuarielles des coûts d'indemnisation future en date des états de la situation financière consolidés.

Régimes d'avantages du personnel

Le 1^{er} juillet 2020, le régime de retraite des employés, qui était un régime de retraite à employeur unique, a été converti en un régime de retraite parrainé conjoint. Le régime de retraite des employés est un régime de retraite à prestations définies offert, régi et capitalisé conjointement par l'employeur et les participants. La WSIB et la Ontario Compensation Employees Union parrainent le régime et un conseil de fiduciaires a été constitué pour l'administrer.

La WSIB parraine également un régime de retraite à prestations définies supplémentaire et d'autres avantages. Les autres avantages comprennent les avantages postérieurs au départ à la retraite comme l'assurance pour soins dentaires et soins de la vue, ainsi que l'assurance-maladie et l'assurance-vie et d'autres avantages du personnel comme des prestations d'assurance invalidité et des programmes de vacances et d'assiduité. Voir la note 18 des états financiers consolidés pour de plus amples renseignements sur ces régimes.

Le coût des régimes d'avantages du personnel est comptabilisé selon les services rendus par les employés à la WSIB. Les obligations au titre de ces régimes sont comptabilisées à la valeur actualisée de l'obligation au titre des avantages du personnel moins la juste valeur des actifs des régimes et sont incluses dans le passif au titre des régimes d'avantages du personnel. Le passif au titre des régimes d'avantages du personnel représente le déficit combiné des régimes à la date de clôture.

Le coût des régimes d'avantages du personnel est déterminé selon des calculs actuariels au moyen de la méthode des unités de crédit projetées et comprend les estimations et les hypothèses de la direction concernant les augmentations des niveaux de rémunération, les taux tendanciels du coût des soins de santé, le taux de mortalité, l'âge de départ à la retraite du personnel et les taux d'actualisation. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les obligations repose sur le taux d'obligations de sociétés de qualité qui ont environ la même durée que l'obligation. Les estimations sont examinées annuellement avec les actuaires tiers de la WSIB. Les changements dans ces estimations pourraient avoir une incidence sur le passif au titre des régimes d'avantages du personnel et le total du résultat global.

Les variations des obligations au titre des avantages du personnel et des actifs des régimes sont comptabilisées lorsqu'elles surviennent, comme suit :

- a) Le coût des services rendus et le coût financier net sont comptabilisés à titre de charges administratives et autres charges.
- b) Les réévaluations, soit l'expérience réelle par rapport aux hypothèses donnant lieu aux écarts actuariels, sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

Évaluation de la juste valeur

La juste valeur est définie comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale (qui n'est pas une liquidation involontaire ou une vente en catastrophe) entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, c'est-à-dire une valeur de sortie. Se reporter à la note 7 des états financiers consolidés pour de plus amples renseignements.

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des placements à revenu fixe, des actifs dérivés et des passifs dérivés correspond à leur juste valeur. La valeur comptable, déduction faite de toute dépréciation, des montants à recevoir et à payer liés aux placements en raison de leur nature à court terme, se rapproche de leur juste valeur.

Dans la mesure du possible, la juste valeur des instruments financiers est basée sur les prix des marchés actifs. Les placements dans des titres de sociétés ouvertes englobent les actions de sociétés ouvertes, y compris les actions et les fonds négociés en Bourse, et les parts détenues dans des fonds mis en commun d'actions de sociétés ouvertes. La valeur comptable des actions de sociétés ouvertes correspond à leur juste valeur.

Lorsque des prix sur des marchés actifs ne sont pas disponibles pour des instruments financiers comme certains titres à revenu fixe, la juste valeur est basée sur les modèles d'évaluation qui utilisent les données du marché observables, les cours de courtiers, les prix fixés par consensus et la juste valeur d'autres instruments financiers similaires.

Lorsqu'il n'y a pas de marché actif pour des instruments financiers comme les fonds de placement, l'évaluation est fondée sur la valeur liquidative du sous-jacent détenu.

Les immeubles de placement sont évalués périodiquement par des évaluateurs qualifiés indépendants au moyen de modèles d'évaluation qui tiennent compte d'indications du marché disponibles, y compris les taux d'actualisation et les taux de capitalisation finaux, les taux d'inflation, les taux d'inoccupation et les flux de trésorerie nets futurs des immeubles.

Les autres actifs investis comprennent les fonds de placement, les placements liés au secteur des infrastructures et les placements liés au secteur de l'immobilier. Les fonds de placement, y compris les placements liés aux titres de créance et aux titres de sociétés fermées, sont évalués en fonction de la valeur liquidative fournie par les gestionnaires de placement.

L'approche adoptée pour établir la juste valeur des placements liés au secteur de l'immobilier est conforme à celle utilisée pour les immeubles de placement présentée précédemment. L'évaluation des placements liés au secteur des infrastructures provient de gestionnaires de placements qui ont recours à des méthodes d'évaluation reconnues dans le secteur, qui tiennent compte des taux du marché en vigueur et pourraient reposer sur des estimations des risques économiques et des flux de trésorerie prévus.

10. Changements de méthodes comptables

a) Normes et modifications adoptées au cours de l'exercice considéré

Modifications à IFRS 3, *Regroupements d'entreprises* (« IFRS 3 »)

En octobre 2018, l'IASB a publié des modifications à IFRS 3, qui précisent que pour être considéré comme une entreprise, un ensemble intégré d'activités doit comporter au moins une entrée et un processus substantiel qui, ensemble, contribuent de manière importante à la capacité de créer des sorties. Les modifications sont entrées en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la WSIB.

Modifications à IAS 1, *Présentation des états financiers* (« IAS 1 ») et à IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs* (« IAS 8 »)

En octobre 2018, l'IASB a publié des modifications à IAS 1 et à IAS 8. Les modifications précisent la définition du terme « significatif ». Les modifications sont entrées en vigueur pour les exercices

ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la WSIB.

b) Modifications futures de normes comptables

IFRS 17, Contrats d'assurance (« IFRS 17 »)

En mai 2017, l'IASB a publié IFRS 17, qui remplace IFRS 4, *Contrats d'assurance*, et l'a modifiée en juin 2020. Cette norme établit un cadre fondé sur des principes pour la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des contrats d'assurance. La WSIB adoptera la norme à compter de sa date d'entrée en vigueur, soit le 1^{er} janvier 2023. La WSIB évalue actuellement l'incidence qu'aura l'adoption de cette norme et prévoit qu'elle aura une incidence importante sur ses états financiers consolidés.

IFRS 9, Instruments financiers (« IFRS 9 »)

En juillet 2014, l'IASB a publié la version définitive d'IFRS 9, qui remplacera IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (« IAS 39 »), et l'a modifiée en juin 2020. IFRS 9 comporte des précisions sur le classement et l'évaluation des instruments financiers, la dépréciation des actifs financiers et la comptabilité de couverture.

La WSIB reportera l'adoption d'IFRS 9 jusqu'au 1^{er} janvier 2023, qui est également la date d'entrée en vigueur d'IFRS 17, comme il est autorisé dans les modifications apportées à l'IFRS 4 pour les entreprises dont les activités sont principalement liées à l'assurance (c'est-à-dire que leurs passifs liés à l'assurance représentent plus de 80 % du total de leur passif). D'après la nature des instruments financiers de la WSIB, l'adoption d'IFRS 9 ne devrait pas avoir d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la WSIB étant donné que la plupart des instruments financiers de celle-ci sont évalués à la juste valeur.

11. Éventualités juridiques

La WSIB est partie à diverses poursuites et réclamations survenues dans le cours normal des activités, dont l'issue n'est pas encore déterminée. En se fondant sur les renseignements qui sont actuellement connus de la WSIB, la direction estime que des provisions adéquates ont été constituées pour les cas où il était raisonnablement possible qu'un paiement soit effectué et que l'issue probable de l'ensemble des poursuites et réclamations en cours n'aura pas une incidence négligeable sur la situation financière de la WSIB.

La WSIB a conclu par écrit des ententes officielles d'indemnisation avec ses administrateurs, anciens et actuels, pour les indemniser, dans la pleine mesure permise par la loi, contre toute accusation et contre tous frais et toutes charges et sommes payés en règlement et dommages subis découlant de toute poursuite ou autre procédure judiciaire, administrative ou d'enquête dans lesquels ils sont impliqués en raison de leurs services.

En outre, la WSIB a souscrit une assurance responsabilité civile à l'égard de ses administrateurs et de ses dirigeants. Tout en leur assurant une représentation juridique, elle indemnise également tous ses employés et anciens employés et toutes les personnes dont elle a retenu les services pour qu'elles effectuent des examens, des tests, des enquêtes ou d'autres tâches autorisées dans le cadre des poursuites en justice découlant d'actes ou d'omissions présumés perpétrés dans l'exercice de leurs fonctions, pourvu que ces personnes aient agi avec honnêteté et en toute bonne foi.

De plus, toujours dans le cours normal des activités, il arrive que la WSIB conclue des ententes contractuelles avec des tiers, dont la promesse d'indemniser ces tiers dans certaines circonstances. Dans le cadre de ses activités de placement, la WSIB conclut aussi à l'occasion des conventions d'indemnisation avec des contreparties qui pourraient forcer la WSIB à rembourser à celles-ci les coûts engagés par suite de changements apportés aux lois et aux règlements ou par suite d'une réclamation ou de sanctions prévues par la loi dont les contreparties auraient pu souffrir par suite d'une opération de placement. Les modalités de ces conventions d'indemnisation ne sont pas toujours les mêmes.

12. Perspectives pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2021

Cette rubrique comprend des énoncés prospectifs sur les perspectives relatives à nos activités. Il convient de consulter à ce sujet la rubrique 16, Énoncés prospectifs, figurant à la fin du présent rapport de gestion. Pour obtenir la description des facteurs de risque qui pourraient faire en sorte que nos résultats réels s'écartent significativement des énoncés prospectifs formulés aux présentes, le lecteur est invité à consulter également la rubrique 14, Facteurs de risque, du présent rapport de gestion, de même que la note 12 de nos états financiers consolidés.

Primes

Les produits tirés des primes devraient augmenter en 2021. Cette prévision reflète une croissance de 6,9 % des gains assurables attribuable au déploiement des vaccins et à la réouverture de l'économie en 2021. Ces prévisions tiennent compte des hypothèses importantes à l'égard du taux de chômage, du salaire moyen et du taux de croissance du PIB nominal qui s'appliquent aux perspectives économiques de l'Ontario.

Revenu de placement net

Bien que nous ayons comme objectif de générer un rendement des placements à long terme à l'intérieur d'une fourchette prévue de 3,3 % à 6,7 %, nous nous attendons à une volatilité à court terme en raison des conditions des marchés et de l'économie attribuables à la COVID-19. Nous continuerons à mettre en œuvre notre plan stratégique d'investissement de façon à tirer profit des occasions de placement sans nous exposer à un niveau élevé de volatilité et au risque d'investissement correspondant.

Paiements d'indemnisation

Après une baisse en 2020, les paiements d'indemnisation devraient augmenter en 2021 et dépasser les niveaux de 2019. Alors que le ralentissement de l'activité économique pourrait réduire les paiements d'indemnisation liés aux nouvelles lésions, il pourrait également allonger la durée déjà longue des demandes de prestations existantes, contrebalançant ainsi l'incidence de la diminution du volume des nouvelles demandes. Pour certaines catégories comme les soins de santé, bien que le ralentissement de l'activité entraîne le report de la majorité des coûts plutôt que leur élimination, les coûts pourraient ne pas se matérialiser avant l'exercice ultérieur. La prise en compte de ces facteurs, ainsi que la grande incertitude liée aux perspectives économiques, devrait entraîner une reprise de la tendance à la hausse des paiements d'indemnisation observée avant la pandémie.

Charges administratives et autres charges

Les charges administratives et autres charges devraient augmenter en 2021, ce qui s'explique par la hausse des coûts liés aux technologies de l'information et des salaires et avantages à court terme, contrebalancée en partie par une diminution des charges liées aux régimes d'avantages du personnel.

Obligations sanctionnées par la loi et engagements de financement

Les obligations sanctionnées par la loi et les engagements de financement devraient augmenter en raison de la hausse des coûts liés au programme Excellence en santé et sécurité, au programme Reconnaissance des employeurs pour la sécurité au travail en Ontario du Ministère et aux coûts de prévention du Ministère.

Actif net

La hausse prévue des produits tirés des primes et du rendement des placements en 2021 attribuable à un rebond attendu de l'économie devrait entraîner une augmentation de la situation d'actif net.

Situation de trésorerie

Une fourchette de simulations de crise est utilisée pour évaluer notre situation de trésorerie et une partie des actifs continuera d'être investie dans des titres de gouvernements très liquides de manière à veiller à ce que nous disposions, au besoin, des fonds nécessaires. Nous n'envisageons pas de difficulté à honorer les obligations de paiement à l'échéance. Afin de continuer d'atténuer les risques d'illiquidité, la WSIB a établi une ligne de crédit renouvelable de 14 mois d'un montant de 900 millions de dollars auprès de l'OOF disponible à compter d'octobre 2020.

13. Contrôle interne à l'égard de l'information financière

La responsabilité de l'exactitude, de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers consolidés, dans les limites raisonnables de l'importance relative, incombe à la direction. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la WSIB est conçu de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers consolidés ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux IFRS. La direction est également responsable de la préparation et de la présentation des informations financières additionnelles incluses dans le rapport annuel et doit s'assurer qu'elles sont conformes aux états financiers consolidés.

14. Facteurs de risque

La WSIB surveille de près les risques d'entreprise qui pourraient avoir une incidence sur l'atteinte de ses objectifs stratégiques et s'entretient constamment avec les cadres pour évaluer les mesures d'atténuation et les contrôles des risques et les ajuster. Le conseil d'administration, le comité de gouvernance et les cadres supérieurs reçoivent des rapports trimestriels sur les risques d'entreprise importants. Ces risques sont présentés plus en détail ci-après.

Présentation de l'information selon IFRS 7

Les informations que nous devons fournir sur les risques de placement, d'illiquidité, de crédit et de marché selon IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, sont présentées dans le texte ombragé des rubriques suivantes. Ces informations comportent une analyse de la manière dont nous mesurons le risque et décrivent nos objectifs, politiques et méthodes de gestion du risque. Le texte ombragé fait partie intégrante de nos états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, mais cela ne signifie pas que les informations qui s'y trouvent revêtent une plus grande importance que celles qui figurent ailleurs dans le texte.

Caisse d'assurance

Le risque lié à la caisse d'assurance compte deux composantes principales visant l'atteinte de nos objectifs stratégiques :

- Le risque de sous-financement – qui pourrait survenir si la WSIB n'est pas en mesure de maintenir un financement de 100 %, ce qui aurait une incidence sur la durabilité des prestations versées aux personnes touchées par des lésions et maladies liées au travail.
- Le risque de surfinancement – qui pourrait survenir si la WSIB maintient des fonds en excédent de la réserve de durabilité, ce qui aurait pour effet d'accroître le risque d'incohérence dans la prise de décision liée au traitement des fonds excédentaires.

Le ratio de suffisance de la WSIB s'est établi à 117,3 % au 31 décembre 2020, et le risque de sous-financement demeure faible. Le risque de surfinancement reste modéré, alors que la WSIB continue d'étudier les solutions pour définir une politique qui établira clairement les niveaux minimal et maximal de la réserve de durabilité et les mécanismes nécessaires pour gérer les fonds excédentaires. La WSIB procède à l'actualisation de sa politique de financement afin d'accroître sa cohérence avec les principes qui régissent le financement, la tarification, les placements et la distribution des fonds excédentaires.

La WSIB compte parmi ses priorités la protection des prestations pour les travailleurs blessés et la stabilité des taux de prime des employeurs en prévision d'éventuels chocs économiques futurs. C'est pourquoi elle poursuit ses efforts en vue d'établir un seuil responsable pour la réserve de durabilité, au-delà des besoins de financement de 100 %, qui s'inscrit dans sa politique de financement pour

contrer les effets de volatilité de l'économie. Par conséquent, les paramètres de financement et les décisions en matière de tarification et de placement occupent une place centrale dans notre stratégie, qui vise à nous prémunir contre des conditions économiques défavorables. Cette approche a donné lieu à la modification de notre plan stratégique d'investissement, qui devrait procurer une diversification accrue des rendements.

La WSIB a procédé à des simulations de crise portant sur le rendement des placements et sur sa position de suffisance selon trois scénarios hypothétiques qui prévoient la baisse du rendement des placements à -5 %, -10 % et -15 % pour l'exercice 2020 (retour à un rendement de 5 % par la suite). Les évaluations indiquent que la WSIB dispose des niveaux de liquidités et de suffisance adéquats pour combler les besoins en trésorerie et en financement selon un éventail de scénarios de crise.

La pandémie de COVID-19 a eu des répercussions sans précédent sur l'économie mondiale, et au Canada, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux ont donc mis en œuvre des mesures budgétaires et monétaires pour atténuer ces répercussions. En raison des répercussions économiques attendues pour les employeurs en Ontario, la WSIB a annoncé un programme d'aide financière à l'intention de toutes les entreprises ontariennes afin de réduire le fardeau financier découlant de la pandémie. Le programme a permis aux entreprises de reporter le versement des primes et la déclaration de ces primes. La mise sur pause de l'économie dans certaines régions afin de contrer les éclosons de COVID-19 a nui aux entreprises; par conséquent, la recouvrabilité et le recouvrement des primes reportées et des primes futures sont devenus une source de préoccupation pour la WSIB. La facilité de crédit accordée par l'OOF a été contractée en lien avec les primes reportées dans le cadre du programme d'aide financière. Bien que la WSIB ait confiance en sa capacité de maintenir des fonds suffisants pour continuer d'offrir des indemnités aux travailleurs blessés, les répercussions de la deuxième vague de la pandémie de COVID-19 sur les entreprises et leurs conséquences sur la recouvrabilité et le recouvrement des primes doivent faire l'objet d'un suivi étroit.

Les activités routinières d'atténuation du risque lié à la caisse d'assurance tout au long de l'exercice sont les suivantes :

a) Produits tirés des primes

- Nous modélisons et surveillons régulièrement les scénarios économiques, y compris les simulations de crise, pour mieux comprendre l'incidence des risques économiques et déterminer le caractère approprié de nos hypothèses financières, nos mises à jour budgétaires, la planification de la suffisance et l'établissement des taux.

b) Dette au titre de l'indemnisation future

- Nous déterminons la dette au titre de l'indemnisation future grâce à des hypothèses qui tiennent graduellement compte des résultats émergents, ce qui fournit un fondement relativement stable à l'évaluation des prix et de la suffisance.
- Nous surveillons les changements législatifs possibles pouvant avoir une incidence sur la dette au titre de l'indemnisation future ou les coûts des prestations.

c) Produits tirés des placements

- Nous analysons périodiquement l'actif et le passif pour veiller à ce que l'objectif de placement à long terme, la politique en matière de composition des actifs et les autres dispositions des Énoncés demeurent pertinents, compte tenu des hypothèses de la WSIB liées à l'appétit pour le risque, à la dette au titre de l'indemnisation future, aux taux de prime et aux marchés financiers.
- Nous surveillons le rendement de la SOGP.
- Nous assurons le suivi des marchés financiers et nous évaluons le rendement réel des placements par rapport à l'objectif de rendement à long terme de la WSIB et sa politique en matière de composition des actifs.

- Nous gérons les autres risques financiers, principalement le risque d'illiquidité, le risque de crédit ou le risque de marché, qui peuvent avoir une incidence sur les produits. Ces risques sont décrits ci-après.

i) Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité se traduit par la difficulté à honorer les obligations de paiement lorsqu'elles sont exigibles à même les flux de trésorerie des activités d'exploitation ou en vendant des actifs financiers sans engager de perte financière.

Voici les moyens que nous mettons en œuvre pour atténuer ce risque :

- Surveiller et évaluer les flux de trésorerie des activités d'exploitation et les obligations de paiement et s'assurer de disposer des fonds nécessaires en temps opportun.
- Continuer d'investir une partie de nos actifs dans des titres de grande qualité, des titres à revenu fixe de gouvernements, ainsi que dans la trésorerie et les titres du marché monétaire.
- Maintenir une facilité de crédit non garantie de 150 millions de dollars.
- Maintenir une facilité de ligne de crédit renouvelable de 900 millions de dollars auprès de l'OOF.

ii) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une partie à un instrument financier ne s'acquitte pas de son obligation et, par le fait même, fasse subir une perte financière à l'autre partie.

Nous courons plusieurs types de risque de crédit, notamment :

- Le risque de perte de valeur de nos placements à revenu fixe.
- Le risque de contrepartie lié à nos activités de prêt de titres, à nos opérations de couverture de change et à nos dérivés dans diverses catégories d'actifs, ainsi qu'aux contrats de rentes conclus avec des sociétés d'assurance-vie canadiennes.
- Le risque de perte de crédit, qui représente le risque que les employeurs de l'annexe 1 ne règlent pas les primes à recevoir et le risque que les employeurs de l'annexe 2 ne nous remboursent pas la part des coûts d'indemnisation qui leur revient.

Voici les moyens que nous mettons en œuvre pour atténuer ce risque :

- Nous affectons une part prédominante du revenu fixe aux placements dans des obligations de gouvernements de grande qualité.
- Nous nommons un gestionnaire d'expérience responsable de la gestion du programme de prêts de valeurs mobilières, y compris de la gestion du risque de crédit de l'emprunteur en exigeant une évaluation quotidienne à la valeur du marché et en maintenant une garantie complète avec marge de sécurité supplémentaire, ainsi qu'en obtenant une indemnité de l'institution financière qui gère le programme de prêts de valeurs mobilières.
- Nous établissons les exigences minimales pour les cotes de crédit des contreparties, la diversification des contreparties et la surveillance des contreparties et des risques.
- Nous exerçons un suivi des primes à recevoir d'employeurs de l'annexe 1 et nous détenons des garanties de certains employeurs de l'annexe 2 sous forme de lettres de crédit émises par des institutions financières hautement cotées ou de cautionnements émis par des sociétés d'assurance hautement cotées.

iii) Risque de marché

Nous courons trois types de risque de marché :

- Le risque de change est le risque de perte attribuable aux mouvements défavorables du cours des monnaies par rapport au dollar canadien.

- Le risque de taux d'intérêt est la possibilité qu'une perte financière survienne par suite de fluctuations des taux d'intérêt.
- Le risque de prix est le risque que la valeur d'un instrument financier fluctue en raison des variations des cours du marché, que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument financier lui-même ou à son émetteur ou par des facteurs touchant tous les instruments négociés sur le marché.

Voici les diverses mesures que nous prenons pour atténuer ces risques :

- Nous appliquons la politique de la SOGP pour couvrir le risque de change découlant de certains placements étrangers.
- Nous examinons le risque de taux d'intérêt au moyen d'analyses périodiques de l'actif et du passif afin de déterminer la durée appropriée des placements à revenu fixe et ainsi d'évaluer l'incidence de divers scénarios de taux d'intérêt sur notre actif et notre passif au cours d'une période donnée.
- Nous examinons le risque de prix au moyen d'analyses périodiques de l'actif et du passif afin de déterminer la composition des actifs appropriée (la pondération cible des différentes catégories d'actifs), en fonction du niveau de risque que nous acceptons d'assumer. La composition des actifs est le principal facteur du niveau de risque de marché du portefeuille. Notre portefeuille de placements est en outre diversifié conformément à nos politiques de placement afin de réduire l'exposition du portefeuille à un changement de prix dans un émetteur, un groupe d'émetteurs, une région ou un secteur particulier du marché.

Gestion des demandes de prestations

À la WSIB, nous nous efforçons de gérer les demandes de prestations de manière à optimiser le rétablissement et le retour au travail des personnes touchées par des lésions et des maladies liées au travail. Toute augmentation des volumes ou de la complexité des demandes de prestations pose davantage de défis au modèle de gestion des demandes de prestations. De plus, tout retard dans l'accès à des services de soins de santé en temps opportun et le retour au travail pourrait prolonger la durée des demandes de prestations, entraîner des déficiences permanentes et augmenter en fin de compte les coûts d'indemnisation.

Les entreprises ontariennes ont dû fermer une première fois en raison de la pandémie, puis ont pu rouvrir au cours de l'été, pour ensuite fermer à nouveau, ce qui a entraîné une fluctuation des volumes de demandes de prestations et a mené à leur diminution globale sous les niveaux d'avant la pandémie. La durée des demandes de prestations, ou la période de temps pendant laquelle une personne ayant une lésion ou une maladie professionnelle doit continuer à recevoir des prestations, a connu une certaine volatilité à court terme en 2020, attribuable sans doute à une combinaison de facteurs comme l'amélioration des modèles, le manque de ressources et la complexité des demandes de prestations liées à la COVID-19.

Bien que la WSIB continue de faire face aux défis que pose la gestion du traitement des volumes de demandes de prestations qui fluctuent du fait de la fermeture incertaine de certaines entreprises en contexte de pandémie, nous sommes convaincus que celles-ci sont traitées conformément aux lois et aux politiques. La WSIB a apporté les améliorations qui suivent à la prestation des services :

- Nous avons actualisé les politiques en matière de retour au travail afin d'en améliorer la compréhension, de clarifier certains aspects du retour au travail et d'y intégrer la terminologie à jour se rapportant au retour au travail.
- Nous avons multiplié les ressources en prévision des besoins suscités par les départs à la retraite, en procédant au recrutement et à la formation.
- Nous avons continué à mettre en place des solutions à long terme axées sur la technologie pour améliorer l'expérience client et accroître l'efficacité.
- Nous avons apporté d'autres améliorations au modèle de prestation des services conformément aux évaluations effectuées en interne, y compris les derniers changements visant à réduire les effets psychologiques sur les résultats de rétablissement et de retour au travail.

La WSIB continue de surveiller et de respecter les directives des autorités sanitaires provinciales et fédérales, notamment celles du ministère de la Santé de l'Ontario et de l'Agence de la santé publique du Canada à l'égard de la pandémie de COVID-19. Des ajustements ont été apportés à nos activités de gestion des demandes de prestations pour veiller à la santé et à la sécurité de nos employés, tout en limitant l'incidence de la crise sur la continuité des services pour les employés et les employeurs. Malgré l'incertitude entourant l'évolution des demandes de prestations liées à la COVID-19, la WSIB a confiance en sa capacité à gérer ces demandes, tout en cherchant à optimiser le rétablissement et le retour au travail.

En date du 31 mars 2021, 21 761 demandes de prestations liées à la COVID-19 ont été déposées et ont été évaluées conformément au document de pratiques administratives publié le 23 mars 2020. Des mises à jour concernant la COVID-19 ont été publiées sur le site Web de la WSIB afin de fournir des informations à jour et des précisions sur les conditions d'admissibilité et de dépôt des demandes de prestations pour nos clients, les processus décisionnels et les statistiques ainsi que de proposer des mesures pour garantir la sécurité sur les lieux de travail.

Les paiements de prestations ont diminué en 2020 conformément à la baisse du volume des demandes de prestations. Il faudra néanmoins en assurer le suivi pour déterminer s'il existe des tendances importantes à l'égard de la prolongation éventuelle de la durée des prestations, de même qu'une propension à profiter des prestations plus longtemps dans une économie incertaine.

Les activités d'atténuation des risques menées par la WSIB dans le contexte de la pandémie de COVID-19 sont les suivantes :

- La mise en place d'une équipe spécialisée, formée d'agents d'indemnisation et d'infirmiers consultants, qui collige des informations et examine chaque demande de prestation de sorte que les demandeurs puissent recevoir les prestations et les services auxquels ils auraient droit.
- Le renforcement de nos capacités technologiques pour permettre au personnel de continuer à fournir des services sans interruption et la promotion de la distanciation sociale dans nos bureaux.
- La mise à jour de documents sur la COVID-19 et des informations sur le site Web afin de préciser les conditions d'admissibilité de ces demandes de prestations, de répondre aux questions les plus fréquemment posées et d'encourager les employeurs à déclarer toute exposition éventuelle par l'intermédiaire du Programme de déclaration d'incident d'exposition de la WSIB.
- La mise en œuvre d'un programme d'évaluation de la COVID-19 dans le but d'évaluer les éventuelles répercussions à long terme des demandes de prestations.

Exécution des programmes et des projets

Nous cherchons à exécuter les projets dans les délais, dans le respect du budget et dans les limites de la portée définie, laquelle est alignée sur nos priorités stratégiques et augmente la valeur de notre organisation. La WSIB continue de se concentrer sur l'atténuation des défis liés à ces objectifs en renforçant ses capacités en gestion de projets.

Étant donné la voie empruntée par la WSIB visant à améliorer les technologies qu'elle utilise, le succès de l'exécution des programmes et des projets est essentiel tant pour l'organisation que pour la bonne gouvernance.

Le bureau de gestion des portefeuilles d'entreprise continue de faire des progrès importants dans la centralisation et la rationalisation de la gouvernance, la surveillance et l'exécution des projets afin de veiller à ce qu'ils cadrent avec nos priorités stratégiques.

Au cours de l'exercice considéré, nous avons pris les mesures suivantes :

- La révision du modèle de points de contrôle ainsi que la formation d'un comité de gouvernance du portefeuille qui fournit des évaluations et rend des décisions de façon indépendante.
- L'amélioration des outils de gouvernance et du plan de gestion de projets.
- L'élaboration d'une nouvelle approche et d'un nouveau modèle de classification afin de veiller à ce que les nouvelles initiatives des divisions qui ont une incidence sur l'ensemble de l'entreprise fassent

Rapport annuel de 2020

l'objet d'une planification adéquate et respectent une approche normalisée de gouvernance, de suivi et de présentation.

Main-d'œuvre

À mesure que la WSIB évolue, nous ferons face à des défis quant à l'effectif, à l'équipe de direction, à la capacité et à l'engagement nécessaires pour réaliser notre vision et nos objectifs stratégiques. Les activités d'atténuation des risques menées en 2020 pour s'attaquer à ces défis sont les suivantes :

- La gestion de la conversion du régime de retraite des employés de la WSIB, qui est passé d'un régime de retraite à employeur unique à un régime de retraite parrainé conjoint. Le soutien à la stratégie de transition vers un régime de retraite parrainé conjoint et au plan de travail opérationnel est assuré dans le cadre des services administratifs énoncés dans la convention.
- Le soutien offert aux cadres et la formation à leur intention se poursuivent, et visent depuis peu à leur offrir du soutien en matière de gestion du changement et de gestion à distance de la main-d'œuvre.
- La réévaluation des priorités du plan en matière de ressources humaines a été amorcée en raison de l'incidence de changements internes et externes importants qui sont en cours. La révision du plan en matière de ressources humaines (2022-2026) pour tenir compte de tous les changements qui devront être apportés en raison de l'élaboration par la WSIB d'un nouveau plan stratégique et du nouveau modèle hybride de milieu de travail qui sera élaboré.
- La gestion de la hausse des départs à la retraite au premier trimestre de 2021, puisque 278 équivalents à temps plein avaient quitté l'organisation en date du 1^{er} avril 2020. Les plans de recrutement ont été lancés pour répondre aux besoins de ressources par secteur d'activité.
- Le lancement du processus de demande de services visant à trouver un fournisseur qui offrira des services-conseils concernant l'achat d'un nouveau système de planification des ressources de l'entreprise. La mise à niveau du système fait partie des mesures qui permettront à la WSIB d'atténuer son exposition au risque lié aux technologies une fois que le système sera pleinement en exploitation dans environ 3 à 4 ans.

En raison de la pandémie de COVID-19, la WSIB a lancé un plan de continuité des activités et les services habituels continuent d'être offerts dans un environnement de travail décentralisé et le respect des directives de la santé publique. La WSIB a élaboré une approche par étape visant le retour de ses employés dans ses bureaux et est en voie de la mettre en œuvre. Le programme Gens en bonne santé grâce à un milieu dynamique et sécuritaire met en place des protocoles de santé et de sécurité afin de permettre le retour au bureau des intervenants terrain et de limiter le nombre d'employés de la WSIB qui travailleront dans les bureaux dans le contexte actuel de pandémie.

Gestion de la continuité des activités

Nos intervenants comptent sur notre capacité à fournir des services et à faire marcher notre système sans interruption. Notre capacité à assurer la continuité des activités peut être exposée à des risques qui entraînent une incapacité à rétablir et à maintenir les activités en raison de lacunes dans les plans de continuité des activités ou d'une incapacité à exécuter ces plans efficacement.

Voici des moyens que nous mettons en œuvre au cours de l'exercice considéré pour atténuer ces risques :

- L'utilisation du plan de lutte contre la pandémie et des plans de continuité des activités pour guider le choix d'une réponse efficace à la pandémie de COVID-19. Les efforts déployés ont permis d'assurer le maintien des activités essentielles avec un minimum de perturbations.
- L'élaboration d'un nouveau bilan de santé trimestriel qui fournit une vue d'ensemble de l'état des plans de continuité des activités, tous les plans de continuité des activités ayant été mis à jour et validés pour 2020 selon le cycle de vie de la gestion de la continuité des activités.
- L'évaluation du risque lié aux perturbations technologiques, aux délais avant la reprise des activités et aux solutions de rechange visant les principaux processus afin de régler les derniers détails de la stratégie d'atténuation des risques se rapportant à la résilience des processus liés au paiement des prestations aux travailleurs blessés.
- La coordination de la planification en cas d'interruption de travail avec les différents secteurs d'activité afin d'être prêt dans l'éventualité de la « perte de personnel ».

La pandémie de COVID-19 a posé de nombreux problèmes économiques, opérationnels et logistiques aux organisations du monde entier. Le niveau de préparation à l'échelle de la WSIB s'est amélioré compte tenu des récents efforts déployés partout dans l'entreprise afin de mieux aligner les plans de continuité des activités avec le cycle de vie de la gestion de la continuité des activités. Un rapport sur les leçons tirées de la COVID-19 et les mesures à prendre a été rédigé. Les mesures prévues pour 2020 ont été prises et les mesures restantes devraient être prises d'ici la fin du quatrième trimestre de 2021.

Technologies de l'information

La WSIB s'appuie sur de nombreuses technologies et sur des tiers qui fournissent des éléments clés de son infrastructure et reste vigilante pour en assurer l'intégrité en menant des évaluations et en apportant des améliorations régulièrement. Ce risque était préoccupant en raison du rythme de la mise hors service d'anciens systèmes de technologie de l'information (TI) et des lacunes du système de sécurité des TI. La WSIB demeure en voie d'appliquer une approche stratégique dans le traitement des risques liés aux TI et à la cybersécurité par la mise en œuvre de la feuille de route sur la sécurité des TI (2019-2025).

En raison de la pandémie de COVID-19, le service de sécurité des TI a constaté une augmentation importante des activités des cybercriminels. Bien que ces activités ne visent pas particulièrement la WSIB, la vulnérabilité des employés, surtout dans le cadre du télétravail, expose les systèmes, les données et l'information de l'organisation au risque que la protection de la vie privée, la sécurité et la conformité soient compromises.

Les activités d'atténuation des principaux risques menées au cours de l'exercice sont les suivantes :

- L'intégration d'un nouveau fournisseur de services de sécurité des TI selon une entente sur les niveaux de service accrus, offrant une meilleure protection à l'organisation.
- Le renforcement des systèmes de détection et le rehaussement des capacités de travail à distance ont permis d'améliorer notre situation en matière de sécurité pendant la recrudescence des activités des cybercriminels.
- La réalisation d'une analyse des incidences sur les activités; l'équipe de gestion des situations d'urgence et de gestion de la continuité des activités, en collaboration avec le service des TI, travaille avec les unités d'exploitation afin de relever les lacunes en matière de résilience et de les combler.
- La réalisation de tests d'hameçonnage par courriel, les employés étant invités par la suite à suivre une formation afin d'accroître leur capacité à détecter les tentatives malveillantes d'accéder aux données et aux informations.

Tiers fournisseurs

Les tiers fournisseurs permettent d'élargir notre capacité organisationnelle, mais accroissent du même coup les risques auxquels nous faisons face. Il existe un risque pour la WSIB que les tiers n'atteignent pas les objectifs ou n'obtiennent pas les résultats requis en raison d'un manque d'efficacité sur les plans de la sélection et de la gouvernance.

Voici des moyens que nous avons mis en œuvre en 2020 pour atténuer le risque lié aux tiers fournisseurs :

- La mise en œuvre des applications eApprovals et DocuSign, lesquelles permettent d'approuver en temps opportun les prolongations des contrats essentiels dans un contexte de télétravail.
- La mise en œuvre de procédures visant à acquérir une compréhension de la résilience des tiers.
- L'ajout dans les appels d'offres et les contrats de libellés portant sur la capacité de continuité des activités des tiers.
- L'élaboration d'une version préliminaire du cadre de gestion des fournisseurs, de guides et d'outils connexes est terminée et d'autres aspects de ce mandat continueront d'évoluer en 2021 en ayant pour objectif de fournir des directives sur les éléments fondamentaux de la gestion des fournisseurs aux secteurs d'activité.
- L'examen du cadre de gestion des fournisseurs, l'évaluation du risque lié aux tiers fournisseurs et des pratiques de gestion du risque lié aux tiers fournisseurs et l'élaboration d'une feuille de route de l'état futur qui permettra d'orienter les améliorations à apporter au programme ont été confiés à un fournisseur.

L'ampleur et l'accélération rapide de la pandémie de COVID-19 ont causé des défis opérationnels et logistiques importants pour les organisations de partout dans le monde. Bien que nous ayons connu certains problèmes d'approvisionnement (équipement de protection personnelle, technologies et aménagement de bureau à la maison) dans le cadre de la réponse à la pandémie, aucun problème important n'a été constaté avec les fournisseurs ou les chaînes d'approvisionnement liés aux activités essentielles. La fonction Approvisionnement stratégique continue de travailler étroitement avec l'équipe de gestion des situations d'urgence et de gestion de la continuité des activités afin de mettre en place les recommandations figurant dans le rapport sur les leçons tirées de la COVID-19 et les mesures à prendre. Ce rapport permettra d'améliorer le plan de continuité des activités et offrira une meilleure résilience lorsque de nouvelles perturbations surviendront. Les secteurs d'activité continueront d'être sollicités afin de recenser et de valider le risque lié aux fournisseurs et les niveaux de résilience des tiers.

Gouvernance des données et de l'information

L'utilisation de données est essentielle pour permettre à la WSIB de prendre des décisions éclairées en ce qui concerne l'administration des services aux travailleurs blessés et aux employeurs. Nous reconnaissons qu'il existe un risque que nous ne soyons pas en mesure d'utiliser correctement ces données pour créer de la valeur et améliorer le processus de prise de décision. De surcroît, nous convenons que la qualité, la sécurité et l'intégrité des données risquent d'être compromises, ce qui pourrait occasionner des pertes et nuire à la protection de la vie privée des clients. En reconnaissant ce risque, l'organisation continuera de donner la priorité à la gestion des données et de l'information afin de s'assurer qu'elle est fiable et appuie la prise de décision. Un programme de gouvernance des données soutenu par la centralisation des données et de l'information à l'échelle de la WSIB demeurera une priorité et favorisera une utilisation normalisée et cohérente de ces données et l'analyse des données.

Les activités d'atténuation des risques menées par la WSIB sont les suivantes :

- L'élaboration d'une stratégie et d'une politique de gouvernance des données d'entreprise, puis leur approbation par le comité directeur. Leur mise en œuvre est prévue en 2021.
- La centralisation des données à l'échelle de la WSIB s'est amorcée et se poursuivra jusqu'en 2021, en soutien au programme de gouvernance des données.
- La poursuite par la WSIB de la mise en œuvre de systèmes de détection d'intrusion renforcés visant les systèmes informatiques, en plus des communications continues sur les directives en matière de télétravail et de la réalisation d'un nombre croissant de tests d'hameçonnage par courriel.

Gestion du changement

La WSIB continue de faire face à l'accélération du rythme des changements, alors que l'organisation cherche à moderniser et à améliorer le service à la clientèle par la mise en œuvre de plusieurs initiatives. Par conséquent, il existe un risque que nous dépassions notre capacité de changement ou que nous ne soyons pas en mesure de gérer le changement efficacement. Pour gérer ce changement, le bureau de gestion du changement en entreprise continue de prendre part à d'importants projets de planification du changement qui s'inscrivent dans son champ d'application et d'offrir une perspective sur l'incidence que ces derniers pourraient avoir sur les rôles et les fonctions connexes.

Des progrès considérables ont été accomplis au chapitre de l'atténuation de ce risque en 2020 et le niveau de ce risque après évaluation respecte les limites tolérables. Par conséquent, l'inclusion de ce risque parmi les risques d'entreprise importants a été révisée, mais il continuera de faire l'objet de surveillance.

En 2020, les activités qui ont été menées sont les suivantes :

- La conception d'un nouveau tableau de bord et d'un nouvel outil de gestion du changement afin de regrouper les rôles concernés par le changement à l'échelle de l'organisation et d'en faire le suivi, et la surveillance mensuelle des données par l'entreprise.
- L'élaboration d'un guide sur la gestion du changement et sa mise en œuvre afin d'assurer l'application d'une approche normalisée de la gestion du changement à la grandeur de l'organisation.
- La participation continue du bureau de gestion du changement en entreprise aux importants projets de gestion du changement qui s'inscrivent dans son champ d'application.

La constante évolution des consignes pour faire face à la pandémie continue d'avoir une incidence sur les employés. Le bureau de gestion du changement en entreprise poursuivra son étroite collaboration avec le groupe des communications et les RH de la WSIB afin d'informer régulièrement les employés à propos des activités, de la disponibilité des ressources et d'autres mesures de soutien.

Santé et sécurité

À la WSIB, nous cherchons à promouvoir une culture de sécurité au travail. Nous reconnaissons la valeur des efforts déployés en vue de réduire les lésions et maladies liées au travail, ainsi que les coûts pour les employeurs et les pressions exercées sur le système de santé. C'est pourquoi nous avons lancé le programme Excellence en santé et sécurité, qui fournit aux employeurs des directives et leur permet d'accéder directement à des ressources sur la promotion d'un lieu de travail plus sécuritaire pour leurs employés. Il existe un risque que nous ne soyons pas en mesure d'atteindre les mesures de performance en matière de santé et sécurité définies dans notre plan stratégique 2019-2021. Étant donné la portée limitée de nos efforts dans ces secteurs, nous dépendons des tiers pour atteindre les résultats souhaités.

Les activités d'atténuation des risques menées par la WSIB sont les suivantes :

- La conclusion d'un partenariat entre la WSIB et l'Université de la Colombie-Britannique pour mener une étude de deux ans sur l'efficacité du programme Excellence en santé et sécurité.
- L'amélioration de l'intégration entre le bureau du chef de la prévention et les partenaires du système de santé et de sécurité au travail.
- La modification du programme Excellence en santé et sécurité en réponse à la pandémie, afin de mieux soutenir les employeurs en matière de santé et de sécurité en plus de promouvoir son module sur les maladies infectieuses.

La pandémie de COVID-19 a nui aux entreprises partout en Ontario, bien des employeurs ayant détourné leur attention des questions de santé et de sécurité au travail pour se concentrer sur la survie de leur entreprise. L'accès pour tous les Canadiens à la vaccination d'ici l'automne 2021 donne l'espoir que la santé et la sécurité continues de la main-d'œuvre en Ontario pourront être assurées et que les entreprises retrouveront la stabilité. La WSIB garde confiance qu'elle pourra continuer de verser des prestations et d'offrir du soutien aux employés pendant cette période cruciale et sera guidée par la réponse des gouvernements provinciaux et fédéral du Canada à la pandémie de COVID-19.

Modernisation des services de base

À la WSIB, nous cherchons à fournir des services d'une manière responsable sur le plan financier assortie de l'obligation de rendre des comptes. Alors que nous nous efforçons continuellement d'améliorer nos paramètres liés au moment du premier versement, aux options de libre-service et à la satisfaction, nous devons investir dans la bonne technologie pour nous adapter à l'avenir numérique. Le programme Modernisation des services de base a été lancé pour soutenir la réalisation des objectifs de modernisation de l'organisation. Il s'harmonise bien avec certains des énoncés sur l'appétit pour le risque existants de la WSIB, à savoir ceux pour la gestion des demandes de prestations, l'atteinte des objectifs stratégiques, la continuité des activités, la main-d'œuvre et les attentes de la clientèle.

De plus, le programme Modernisation des services de base entraînera des améliorations de processus et aidera à atténuer cinq des dix risques d'entreprise importants relevés pour 2020 de la façon suivante :

Gestion des demandes de prestations : L'exécution réussie de la modernisation des services de base permettra d'actualiser le processus d'affaires opérationnel et administratif lié à la gestion des demandes de prestations de la WSIB pour continuer d'optimiser le rétablissement et le retour au travail.

Exécution des programmes et des projets : Étant donné la complexité et l'étendue du programme Modernisation des services de base, le succès de la mise en œuvre apportera une valeur importante à la WSIB en établissant une norme acceptable permettant d'assurer une gouvernance, une surveillance, une planification et une priorisation suffisantes pour de futurs programmes.

Technologies de l'information : Le programme Modernisation des services de base devrait réduire le risque lié à l'empreinte numérique de la WSIB et à l'utilisation d'anciens systèmes

Rapport annuel de 2020

désuets de par sa modernisation. De plus, des mises à jour de son infrastructure de TI actuelle assureront la cyberrésilience de l'organisation.

Gestion de la continuité des activités : Le programme Modernisation des services de base devrait permettre de mieux gérer les perturbations en réduisant considérablement le nombre de processus manuels. Des plans de continuité des activités solides seront mis en œuvre parallèlement aux améliorations technologiques, ce qui renforcera les capacités de reprise après sinistre des TI.

Main-d'œuvre : Le programme Modernisation des services de base, une fois mis en œuvre, revitalisera la main-d'œuvre de la WSIB par des processus et une conception de tâches améliorés, ce qui répondra à tous les besoins des employés en mettant à leur disposition des outils améliorés pour effectuer leurs tâches et contribuera à la mise en place d'un modèle opérationnel efficace pour l'organisation.

Malgré les avantages susmentionnés, il existe toujours un risque qu'une planification ou exécution inefficace du programme pose des défis importants à la réalisation des objectifs stratégiques de la WSIB, ou des avantages souhaités, et nuise à nos efforts de réduction des risques d'entreprise importants.

Les principales activités suivantes ont été entreprises dans le cadre du programme Modernisation des services de base au cours du dernier exercice :

- Améliorations importantes apportées à la gouvernance pour accroître la surveillance, la participation et le soutien au programme Modernisation des services de base.
- Dans le cadre du programme Modernisation des services de base, un cadre décisionnel a été instauré au sein de sa structure de gouvernance, qui comprend des informations sur les secteurs d'activité concernés provenant du comité des propriétaires d'entreprises.
- Un modèle d'engagement avec la division Risque a été établi pour améliorer les capacités de gestion des risques et le processus de prise de décisions fondées sur les risques, déterminer les décisions d'entreprise importantes qui doivent être prises et les examiner pour aider les décideurs à assurer la gouvernance du programme, le comité directeur et le conseil d'administration, le cas échéant.
- Lancement de nouvelles solutions numériques pour le service de téléversement de documents et les services en ligne dans le cadre des demandes de prestations.
- Avancées à l'égard de l'adoption de nouvelles solutions numériques pour le service de virement automatique et les services en ligne pour les entreprises dont le lancement est prévu en 2021.

15. Transactions entre parties liées

Les parties liées de la WSIB comprennent le gouvernement de l'Ontario et les entités connexes, les principaux dirigeants, les filiales, les entreprises associées, les coentreprises et les régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite à l'intention des employés de la WSIB. Les transactions sont réalisées dans le cours normal des activités.

Gouvernement de l'Ontario et parties liées

La WSIB est un organisme fiduciaire régi par un conseil d'administration en vertu de la Directive concernant les organismes et les nominations, responsable de l'application de la LSPAAT. À ce titre, elle est considérée comme une entité gouvernementale et bénéficie d'exemptions partielles selon les IFRS quant à la déclaration de transactions auprès du gouvernement de l'Ontario et de divers ministères, organismes et sociétés de la Couronne sur lesquels le gouvernement de l'Ontario a le contrôle.

La WSIB est tenue d'effectuer des paiements pour rembourser les frais d'administration liés à la LSST et aux règlements adoptés en vertu de cette loi. Elle est également tenue de payer les coûts de fonctionnement du TASPAAAT, et les coûts qui peuvent être engagés par le Bureau des conseillers des travailleurs et le Bureau des conseillers des employeurs. En outre, la WSIB accorde diverses subventions et du financement à la réalisation d'enquêtes et de recherches et à l'élaboration de formation. Le financement total s'est élevé à 252 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 (251 millions de dollars en 2019) et est inclus dans les obligations sanctionnées par la loi et les engagements de financement.

Rapport annuel de 2020

Outre ce qui précède, les états financiers consolidés comprennent des montants provenant de transactions dans le cours normal des activités réalisées avec divers ministères et organismes et diverses sociétés de la Couronne dont le gouvernement de l'Ontario a le contrôle.

Au 31 décembre 2020, les placements comprennent des titres à revenu fixe négociables d'un montant de 1 308 millions de dollars émis par le gouvernement de l'Ontario et des entités liées (1 316 millions de dollars au 31 décembre 2019).

Les montants remboursés au ministère de la Santé au titre des honoraires des médecins pour les services dispensés à des personnes qui contractent une maladie ou subissent une lésion reliée au travail sont inclus dans les paiements d'indemnisation. Les frais administratifs versés au ministère de la Santé sont imputés au poste Charges administratives et autres charges.

Les emprunts comprennent une facilité de crédit de 14 mois d'un montant de 900 millions de dollars accordée par l'OOF le 30 octobre 2020. Se reporter à la note 15 de nos états financiers consolidés.

Société ontarienne de gestion des placements

En 2016, la WSIB a été désignée en vertu du *Règlement de l'Ontario 251/16* comme l'un des membres fondateurs de la Société ontarienne de gestion des placements (la « SOGP »). Créée par le gouvernement de l'Ontario et sanctionnée par la loi, la SOGP offre des services de gestion des placements et de conseils en placement aux organismes participants du secteur public de l'Ontario.

Le 24 juillet 2017, la SOGP a officiellement commencé à gérer les actifs investis de la WSIB et, une fois que la SOGP a commencé à exercer ses activités, la quote-part de la WSIB des charges d'exploitation de la SOGP est versée par la WSIB sur la base du recouvrement des coûts.

Les honoraires du gestionnaire de placements externe et les frais de garde, qui étaient antérieurement assumés par la WSIB, sont désormais acquittés par la SOGP pour le compte de la WSIB.

Régimes d'avantages du personnel

Les régimes de retraite à prestations définies et les autres régimes d'avantages de la WSIB sont considérés comme des parties liées. La note 18 de nos états financiers consolidés fournit les détails sur les transactions avec les régimes d'avantages du personnel.

16. Énoncés prospectifs

Ce rapport de gestion contient des « énoncés prospectifs » au sens des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables. Les énoncés prospectifs se reconnaissent à l'utilisation de termes comme « prévoit », ou « est d'avis », « prévu au budget », « estime », « est prévu », « fait des prévisions », « a l'intention de », « planifie », « aura lieu », ou des variations de ces termes, ou indiquent que certaines mesures, ou certains événements ou résultats « pourraient », « peuvent », ou « devraient », respectivement être pris, se produire ou être atteints. Ces énoncés prospectifs sont fondés sur les attentes actuelles et les diverses hypothèses que nous avons formulées et diverses analyses que nous avons effectuées en fonction de notre expérience et de nos perceptions des tendances historiques, des conditions actuelles et de l'évolution de la conjoncture et autres facteurs qui, à notre avis, sont appropriés dans les circonstances. Ces énoncés prospectifs comprennent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs pouvant faire en sorte que les résultats réels ou les événements diffèrent de ceux anticipés dans nos énoncés prospectifs.

Ces facteurs peuvent faire en sorte que notre rendement réel et nos résultats financiers de périodes ultérieures diffèrent de façon importante des estimations ou des prévisions de rendement futures ou des résultats mentionnés de façon explicite ou implicite dans ces énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs ne tiennent pas compte de l'incidence que les transactions ou autres éléments spéciaux ou non récurrents annoncés ou survenus après que les énoncés ont été faits peuvent avoir sur nos activités. Par exemple, ils n'incluent pas l'incidence des pertes de valeur ou d'autres changements annoncés ou survenus après que les énoncés prospectifs ont été faits. L'incidence financière de ces transactions et autres éléments spéciaux ou non récurrents peut être complexe et dépend nécessairement des faits qui sont particuliers à chacun d'eux.

Nous croyons que les attentes représentées par nos énoncés prospectifs sont raisonnables; cependant, rien ne garantit que ces attentes s'avèrent exactes. L'objectif des énoncés prospectifs est de fournir au

Rapport annuel de 2020

lecteur une description des attentes de la direction en ce qui concerne notre rendement financier anticipé. Ces énoncés pourraient ne pas être appropriés à d'autres fins. De plus, à moins d'avis contraire, les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport sont faits à la date de sa publication et nous ne nous engageons aucunement à les mettre à jour publiquement ou à les réviser, en raison de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autres, sauf si la loi ou les règlements applicables l'exigent. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport sont expressément formulés sous réserve de cette mise en garde.

Responsabilité à l'égard de l'information financière

Rôle de la direction

Les états financiers consolidés ci-joints sont la responsabilité de la direction de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (la « WSIB ») et ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière. Les états financiers consolidés incluent des montants fondés sur les estimations et les jugements les plus probables de la direction.

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Le conseil d'administration a constitué un comité d'audit et des finances pour veiller à ce que la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent. Le comité d'audit et des finances rencontre périodiquement la direction et les auditeurs internes et externes pour s'assurer qu'ils assument leurs responsabilités comme il se doit en ce qui a trait à l'application des conventions comptables critiques, à la présentation des états financiers consolidés, aux éléments d'information à fournir et aux recommandations sur le contrôle interne.

Rôle de l'actuaire en chef

En ce qui concerne la préparation des états financiers consolidés, l'actuaire en chef travaille de concert avec le personnel actuariel de la WSIB pour effectuer une évaluation, y compris la sélection des hypothèses pertinentes applicables à la dette au titre de l'indemnisation future de la WSIB à la date des états consolidés de la situation financière afin de déterminer la valeur de la dette au titre de l'indemnisation future. Par ailleurs, l'actuaire en chef fournit une opinion au conseil d'administration sur la pertinence de la dette au titre de l'indemnisation future comptabilisée par la direction de la WSIB à la date des états consolidés de la situation financière. La formulation d'une telle opinion nécessite notamment un examen de la suffisance et de la fiabilité des données ainsi qu'un examen du processus d'évaluation. Il incombe à l'actuaire en chef de déterminer si les hypothèses et les méthodes utilisées dans l'évaluation de la dette au titre de l'indemnisation future sont conformes aux pratiques actuarielles reconnues, aux lois pertinentes et aux directives et règlements connexes. Lorsqu'il procède à l'évaluation de la dette au titre de l'indemnisation future, qui est de par sa nature intrinsèquement variable, l'actuaire en chef pose des hypothèses concernant les taux de mortalité et d'intérêt futurs, les frais, les tendances connexes ainsi que d'autres éventualités, en tenant compte des circonstances propres à la WSIB. Il va de soi que la dette au titre de l'indemnisation future n'évoluera pas exactement comme il est prévu et peut, en fait, fluctuer considérablement par rapport aux prévisions. De plus, les prévisions ne comportent aucune provision pour les catégories de demandes de prestations qui, jusqu'à maintenant, n'ont pas été normalement prises en compte dans les résultats techniques. Le rapport de l'actuaire en chef décrit l'étendue de l'examen et exprime son opinion à cet égard.

Rôle des auditeurs externes

Les auditeurs externes, Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., sous la direction du vérificateur général de l'Ontario, ont effectué un audit indépendant et objectif des états financiers consolidés de la WSIB selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Lorsqu'ils effectuent leur audit, les auditeurs externes ont recours au travail effectué par l'actuaire en chef et à son rapport portant sur la dette au titre de l'indemnisation future de la WSIB. Les auditeurs externes disposent d'un accès complet et sans restriction au conseil d'administration et au comité d'audit et des finances pour discuter de questions d'audit et de présentation de l'information financière et des constatations connexes. Le rapport des auditeurs externes expose l'étendue de leur audit, de même que leur opinion sur les états financiers consolidés de la WSIB.

Le président-directeur général,



Tom Bell
Le 22 avril 2021
Toronto (Ontario)

Le chef des finances,



Ernest Chui

Rapport de l'auditeur indépendant

À la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail, au ministre du Travail, de la Formation et du Développement des compétences et au vérificateur général de l'Ontario

Opinion

Conformément à la *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail* de l'Ontario, selon laquelle les comptes de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (la « WSIB ») doivent être audités par le vérificateur général de l'Ontario ou, sous sa direction, par un auditeur nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil à cette fin, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la WSIB, qui comprennent les états de la situation financière consolidés aux 31 décembre 2020 et 2019, et les états du résultat global consolidés, les états des variations de l'actif net consolidés et les états des flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes des états financiers consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la WSIB aux 31 décembre 2020 et 2019, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés* du présent rapport. Nous sommes indépendants de la WSIB conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de gestion.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la WSIB à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la WSIB ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la WSIB.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- ▶ nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la WSIB;
- ▶ nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- ▶ nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la WSIB à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la WSIB à cesser son exploitation;

Rapport annuel de 2020

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada

Le 22 avril 2021

Déclaration d'opinion actuarielle

À l'égard de l'évaluation de la dette au titre de l'indemnisation future de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail au 31 décembre 2020

J'ai réalisé l'évaluation actuarielle de la dette au titre de l'indemnisation future de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (la « WSIB ») pour ses états de la situation financière consolidés au 31 décembre 2020 (la « date de l'évaluation »).

À mon avis, la dette au titre de l'indemnisation future de 26 910 millions de dollars constitue une provision raisonnable pour les paiements futurs au titre de la perte de gains, d'autres paiements liés à l'invalidité à court et à long terme, des soins de santé, des prestations de survivant et des prestations de retraite relativement à des demandes de prestations pour maladies professionnelles survenues à la date d'évaluation ou avant cette date et relativement à des demandes de prestations pour maladies professionnelles susceptibles de survenir après la date d'évaluation du fait d'expositions survenues sur les lieux de travail à la date d'évaluation ou avant cette date, à l'égard de maladies professionnelles à longue période de latence qui sont reconnues par la WSIB. Ce montant couvre les charges administratives futures liées aux demandes de prestations, mais ne constitue pas une provision pour les demandes de prestations des travailleurs des employeurs de l'annexe 2.

L'évaluation est fondée sur les dispositions de la *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail* (Ontario) (la « LSPAAT ») et sur les politiques et les pratiques administratives de la WSIB en vigueur à la date de l'évaluation. Les données sur lesquelles repose l'évaluation ont été fournies par la WSIB. J'ai vérifié le caractère raisonnable des données lorsque je l'ai jugé approprié, et j'ai conclu que les données sont suffisamment fiables pour permettre une évaluation réaliste de la dette au titre de l'indemnisation future et qu'elles concordent avec les états financiers consolidés de la WSIB. J'estime que les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation.

Les hypothèses économiques retenues aux fins du calcul de la dette au titre de l'indemnisation future ont été choisies compte tenu du plan stratégique et des politiques de placement de la WSIB. Pour cette évaluation, l'actualisation des paiements prévus a été effectuée selon un taux d'actualisation annuel de 4,75 %, soit le même taux que celui utilisé pour l'évaluation précédente. Parmi les autres hypothèses économiques qui sous-tendent les calculs, il y a lieu de mentionner les variations annuelles de l'indice des prix à la consommation (l'« IPC ») de 2,0 % et les taux de croissance annuels des coûts des soins de santé et de la rémunération de respectivement 4,0 % et 3,0 %. À mon avis, ces hypothèses sont appropriées aux fins de l'évaluation.

Les méthodes et les hypothèses utilisées dans le cadre de l'évaluation étaient conformes à celles utilisées dans le cadre de l'évaluation précédente, compte tenu des changements survenus dans les tendances au chapitre des demandes de prestations. Les projections relatives aux paiements d'indemnisation futurs et aux attributions ont été faites à l'aide de facteurs élaborés à partir des résultats techniques, des hypothèses quant à la mortalité et d'autres hypothèses de la WSIB. À mon avis, les méthodes utilisées dans le cadre de l'évaluation sont appropriées aux fins de l'évaluation.

En raison des modifications apportées aux bases actuarielles, les passifs ont diminué de 188 millions de dollars. Les modifications apportées au modèle de prestations pour médicaments ont donné lieu à une diminution de 154 millions de dollars, tandis que les modifications apportées aux prestations pour pertes de gains immobilisées ont donné lieu à une diminution de 34 millions de dollars.

L'incidence des modifications apportées aux hypothèses et aux méthodes actuarielles sur la dette au titre de l'indemnisation future est présentée à la note 20 des états financiers consolidés.

Le détail des données, des hypothèses actuarielles, des méthodes d'évaluation et de l'analyse des résultats est énoncé dans mon rapport actuariel à la date d'évaluation, dont cette déclaration d'opinion fait partie.

Rapport annuel de 2020

À mon avis, le montant de la dette au titre de l'indemnisation future représente une provision raisonnable pour couvrir toutes les obligations d'indemnisation pour préjudices corporels personnels, et les états financiers consolidés donnent une image fidèle des résultats de l'évaluation. Le présent rapport, dans lequel figure mon opinion, a été établi conformément aux pratiques actuarielles reconnues du Canada.

Le vice-président et actuaire en chef,



Yun-Suk Kang, FCIA, FSA

Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail

Le 22 avril 2021

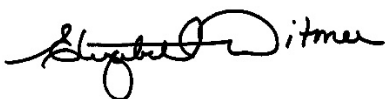
Toronto (Ontario)

Rapport annuel de 2020

États de la situation financière consolidés
(en millions de dollars canadiens)

	Notes	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Actif			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4	4 969	3 408
Débiteurs et autres actifs	5	2 171	1 297
Placements dans des titres de sociétés ouvertes	7	12 959	14 915
Placements à revenu fixe	7	9 302	7 728
Actifs dérivés	9	250	223
Immeubles de placement	7	892	1 368
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	10, 11	2 369	2 458
Autres actifs investis	7	7 590	8 783
Immobilisations corporelles et incorporelles	13	335	356
Actif total		40 837	40 536
Passif			
Fournisseurs et autres passifs	14	1 696	1 163
Emprunts	15	400	-
Passifs dérivés	9	92	72
Dette à long terme et obligations locatives	16	175	201
Passif de la Caisse pour perte de revenu de retraite	17	2 003	2 000
Passif au titre des régimes d'avantages du personnel	18	2 735	1 971
Dette au titre de l'indemnisation future	20	26 910	27 110
Passif total		34 011	32 517
Actif net			
Réserves		5 167	4 676
Cumul des autres éléments du résultat global		(843)	(88)
Actif net attribuable aux intervenants de la WSIB		4 324	4 588
Participations ne donnant pas le contrôle	24	2 502	3 431
Total de l'actif net		6 826	8 019
Total du passif et de l'actif net		40 837	40 536

Approuvé par le conseil d'administration


Elizabeth WitmerPrésidente du conseil
Le 22 avril 2021

Leslie LewisComité d'audit et des finances (présidente du comité)
Le 22 avril 2021

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Rapport annuel de 2020

États du résultat global consolidés
Pour les exercices clos les 31 décembre
(en millions de dollars canadiens)

	Notes	2020	2019
Produits			
Primes	19	2 970	3 703
Programmes d'encouragement obligatoires des employeurs, montant net	19	2	(24)
Primes nettes		2 972	3 679
Revenu de placement	6	1 661	4 333
Frais de placement	6	(303)	(282)
Revenu de placement net		1 358	4 051
Total des produits		4 330	7 730
Charges			
Paievements d'indemnisation	20	2 533	2 534
Charges administratives liées aux demandes de prestations	20	546	453
Variation dans l'évaluation actuarielle de la dette au titre de l'indemnisation future	20	(200)	(100)
Total des demandes de prestations		2 879	2 887
Cotisations à la Caisse pour perte de revenu de retraite	17	55	57
Charges administratives et autres charges		558	484
Obligations sanctionnées par la loi et engagements de financement		229	257
Total des charges		3 721	3 685
Excédent des produits sur les charges		609	4 045
Autres éléments du résultat global			
Élément qui ne sera pas reclassé ultérieurement en résultat			
Réévaluations des régimes d'avantages du personnel	18	(773)	(454)
Élément qui sera reclassé ultérieurement en résultat			
Pertes de change à la conversion des investissements nets dans des établissements à l'étranger		20	(69)
Total des autres éléments du résultat global		(753)	(523)
Total du résultat global		(144)	3 522
Excédent des produits sur les charges attribuables aux :			
Intervenants de la WSIB		491	3 645
Participations ne donnant pas le contrôle	24	118	400
		609	4 045
Total du résultat global attribuable aux :			
Intervenants de la WSIB		(264)	3 129
Participations ne donnant pas le contrôle	24	120	393
		(144)	3 522

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Rapport annuel de 2020

États des variations de l'actif net consolidés
Pour les exercices clos les 31 décembre
(en millions de dollars canadiens)

	Notes	2020	2019
Réserves			
Solde au début de l'exercice		4 676	1 056
Incidence de la première application de l'IFRS 16		-	(25)
Solde ajusté au début de l'exercice		4 676	1 031
Excédent des produits sur les charges		491	3 645
Solde à la fin de l'exercice		5 167	4 676
Cumul des autres éléments du résultat global			
Solde au début de l'exercice		(88)	428
Réévaluations des régimes d'avantages du personnel	18	(773)	(454)
Profits (pertes) de change à la conversion des investissements nets dans des établissements à l'étranger		18	(62)
Solde à la fin de l'exercice		(843)	(88)
Actif net attribuable aux intervenants de la WSIB		4 324	4 588
Participations ne donnant pas le contrôle			
Solde au début de l'exercice	24	3 431	3 158
Excédent des produits sur les charges	24	118	400
Profits (pertes) de change à la conversion des investissements nets dans des établissements à l'étranger	24	2	(7)
Variations de la participation relative aux placements	24	(1 049)	(120)
Solde à la fin de l'exercice		2 502	3 431
Total de l'actif net		6 826	8 019

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Rapport annuel de 2020

États des flux de trésorerie consolidés
Pour les exercices clos les 31 décembre
(en millions de dollars canadiens)

	Notes	2020	2019
Activités d'exploitation :			
Total du résultat global		(144)	3 522
Ajustements :			
Amortissement de l'escompte net sur les placements		(14)	(33)
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	13	55	51
Variations de la juste valeur des placements		(1 338)	(3 457)
Variations de la juste valeur des immeubles de placement		50	(12)
Pertes (profits) de change à la conversion des investissements nets dans des établissements à l'étranger		(20)	69
Revenu de dividendes provenant des placements dans des titres des sociétés ouvertes		(465)	(587)
(Perte) produits provenant des participations dans des entreprises associées et des coentreprises	10	256	(171)
Produits d'intérêts		(183)	(219)
Charges d'intérêts		10	11
Total du résultat global après ajustements		(1 793)	(826)
Variations des soldes hors trésorerie liés aux activités d'exploitation :			
Débiteurs et autres actifs, à l'exception de ceux liés aux activités d'investissement		194	106
Fournisseurs et autres passifs, à l'exception de ceux liés aux activités d'investissement et de financement		(399)	(158)
Passif de la Caisse pour perte de revenu de retraite	17	3	133
Passif au titre des régimes d'avantages du personnel	18	764	547
Dette au titre de l'indemnisation future	20	(200)	(100)
Total des variations des soldes hors trésorerie liées aux activités d'exploitation		362	528
Sorties nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation		(1 431)	(298)
Activités d'investissement :			
Dividendes reçus des placements dans des titres de sociétés ouvertes, des entreprises associées et des coentreprises		529	660
Intérêts reçus		193	214
Achat d'immobilisations corporelles et incorporelles	13	(30)	(48)
Achat de placements		(33 990)	(19 991)
Produit tiré de la vente et de l'échéance de placements		36 782	20 485
Cession d'immeubles de placement, montant net		424	59
Acquisition de participations dans des entreprises associées et des coentreprises, montant net		(227)	(73)
Entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement		3 681	1 306
Activités de financement :			
Apports (rachats) nets relatifs aux participations ne donnant pas le contrôle		(828)	77
Distributions versées par des filiales aux participations ne donnant pas le contrôle		(221)	(197)
Produit tiré des emprunts	15	400	-
Remboursement de dette et d'obligations locatives		(30)	(7)
Intérêts versés		(10)	(11)
Sorties nettes de trésorerie liées aux activités de financement		(689)	(138)
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		1 561	870
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		3 408	2 538
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice		4 969	3 408

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Notes des états financiers consolidés
31 décembre 2020

Table des matières

Note	Page
1. Nature des activités.....	78
2. Principales méthodes, estimations et hypothèses comptables	78
3. Changements de méthodes comptables	88
4. Trésorerie et équivalents de trésorerie	89
5. Débiteurs et autres actifs	90
6. Revenu de placement net	90
7. Évaluation et présentation de la juste valeur	91
8. Actifs financiers transférés non décomptabilisés	96
9. Instruments financiers dérivés	96
10. Partenariats et entreprises associées	97
11. Intérêts détenus dans des entités structurées	99
12. Gestion du risque	100
13. Immobilisations corporelles et incorporelles	104
14. Fournisseurs et autres passifs	105
15. Emprunts	105
16. Dette à long terme et obligations locatives	105
17. Passif de la Caisse pour perte de revenu de retraite.....	106
18. Régimes d'avantages du personnel.....	106
19. Produits tirés des primes.....	112
20. Dette au titre de l'indemnisation future et coûts d'indemnisation.....	113
21. Engagements et passifs éventuels	122
22. Financement et gestion du capital	123
23. Transactions entre parties liées	124
24. Informations sur les filiales et les participations ne donnant pas le contrôle	126
25. Événement postérieur	128

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2020

(en millions de dollars canadiens)

1. Nature des activités

La Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (la « WSIB ») est une société constituée en vertu d'une loi adoptée par l'Assemblée législative de l'Ontario en 1914 et est située dans la province de l'Ontario (la « province »), au Canada. À titre d'organisme fiduciaire dirigé par un conseil d'administration, conformément à la directive concernant les organismes et les nominations, la WSIB est chargée de l'application de la *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail* (Ontario) (la « LSPAAT »), qui établit un régime d'assurance sans égard à la responsabilité fournissant des prestations aux personnes qui contractent une maladie ou subissent une lésion en milieu de travail.

La WSIB préconise la santé et la sécurité au travail dans la province et fournit un régime d'assurance contre les accidents du travail aux employeurs et aux personnes qui contractent une maladie ou subissent une lésion reliée au travail en Ontario. La WSIB est financée entièrement par les primes versées par les employeurs et ne reçoit aucun financement ou aide du gouvernement de l'Ontario. Elle tire également des produits d'un portefeuille de placements diversifié qu'elle détient pour respecter ses obligations futures en ce qui a trait aux demandes de prestations en cours.

Le siège social de la WSIB est situé au 200, rue Front Ouest, Toronto (Ontario) M5V 3J1.

2. Principales méthodes, estimations et hypothèses comptables

Base de préparation

Les présents états financiers consolidés ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par le Conseil des normes comptables internationales (« IASB »).

Les états financiers consolidés ont été préparés sur la base du coût historique, sauf en ce qui concerne certains actifs et passifs financiers, qui sont évalués à la juste valeur, comme il est décrit à la rubrique sur les méthodes comptables ci-après.

La publication des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 a été autorisée par le conseil d'administration de la WSIB le 22 avril 2021.

Recours à des estimations et à des hypothèses

La WSIB doit faire preuve de jugement en ce qui concerne les estimations et les hypothèses qui ont un effet sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés. Ces estimations et hypothèses ont un effet direct sur l'évaluation des transactions et des soldes comptabilisés dans les états financiers consolidés. La WSIB a établi ses estimations et hypothèses d'après l'information disponible à la date de préparation des états financiers consolidés. Les circonstances actuelles et les hypothèses sur les événements futurs pourraient toutefois changer en raison de l'évolution du marché ou de circonstances hors du contrôle de la WSIB. Les estimations sont examinées régulièrement et toute modification connexe est inscrite au cours de la période où elles sont ajustées.

Les processus d'estimation les plus importants ont trait aux hypothèses utilisées pour évaluer la dette au titre de l'indemnisation future, la juste valeur de certains instruments financiers et immeubles de placement, et la détermination des obligations au titre des régimes d'avantages du personnel. Malgré la variabilité inhérente à ces estimations, la direction est d'avis que les montants comptabilisés sont appropriés.

De plus, la WSIB a porté des jugements, en dehors de ceux concernant les estimations, dans le cours de la mise en œuvre de ses méthodes comptables. Ces jugements peuvent avoir un effet sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés.

Notes des états financiers consolidés
31 décembre 2020
(en millions de dollars canadiens)

Incidence de la COVID-19

La WSIB surveille de près l'évolution de la pandémie de COVID-19 et son incidence actuelle et éventuelle sur les résultats et les activités de la WSIB.

Soucieuse de contribuer à réduire le fardeau financier découlant de la COVID-19, la WSIB, conjointement avec le gouvernement de l'Ontario, a offert un programme d'aide financière permettant le report des déclarations et du versement des primes des employeurs pour la période de mars 2020 à août 2020, sans qu'aucun intérêt ne soit exigé ni aucune pénalité imposée durant cette période de report. Les employeurs qui ont participé au programme d'aide financière avaient jusqu'au 31 octobre 2020 pour déclarer les primes qu'ils souhaitaient reporter; les montants reportés doivent être remboursés du 1^{er} janvier 2021 au 30 juin 2021. Les échéanciers de déclaration et de paiement mensuels et trimestriels habituels ont été rétablis en septembre 2020 pour tous les employeurs. La COVID-19 a accru l'incertitude à l'égard des estimations et des hypothèses utilisées pour la comptabilisation d'une provision pour créances douteuses en raison de l'option de report des déclarations et du versement des primes.

La COVID-19 a également accru l'incertitude relative à l'évaluation des principales données non observables utilisées pour évaluer la juste valeur de certains instruments financiers et immeubles de placement. Cette incertitude se reflète sur les placements sur le marché privé de WSIB, y compris les placements en titres de créance, de sociétés fermées, immobiliers et d'infrastructures. L'évaluation de ces placements dépend des principales données non observables, lesquelles comprennent les taux d'actualisation, le taux de capitalisation final et les flux de trésorerie attendus.

La WSIB doit évaluer si une participation dans une entreprise associée ou une coentreprise est dépréciée et des pertes de valeur sont comptabilisées si, et seulement si, il existe une indication objective de dépréciation. Une perte de valeur relative à une participation dans une entreprise associée ou une coentreprise correspond à l'excédent de la valeur comptable de cette participation sur sa valeur recouvrable estimée. La valeur recouvrable estimée est établie en fonction des meilleures estimations de la direction concernant la juste valeur ainsi que la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs fondées sur la conjoncture actuelle et anticipée du marché.

L'incidence de la COVID-19 sur le passif au titre des régimes d'avantages du personnel pourrait avoir un effet sur la juste valeur des actifs des régimes. En outre, la valeur actualisée des obligations au titre des prestations de retraite revêt un degré d'incertitude accru puisqu'elle tient compte des estimations et des hypothèses de la direction concernant les augmentations des niveaux de rémunération, le taux de mortalité, l'âge de départ à la retraite du personnel et les taux d'actualisation.

L'augmentation de l'incertitude touche les estimations et les hypothèses utilisées dans l'évaluation actuarielle de la dette au titre de l'indemnisation future. Ces estimations et hypothèses comprennent la durée d'indemnisation, les taux de mortalité, l'indexation de la rémunération et des soins de santé, l'inflation générale, les taux d'actualisation et les demandes de prestations liées à la COVID-19.

La WSIB a appliqué des techniques d'évaluation qui utilisent des estimations et hypothèses reposant sur l'information disponible au moment de la préparation des présents états financiers consolidés et la direction est d'avis que les montants comptabilisés sont appropriés. Tout changement apporté à ces principales estimations et hypothèses pourrait avoir une incidence importante sur les valeurs comptables respectives des actifs et des passifs.

Notes des états financiers consolidés
31 décembre 2020
(en millions de dollars canadiens)

Périmètre de consolidation

a) Filiales et participations ne donnant pas le contrôle

La majorité des filiales de la WSIB détiennent des placements.

Les filiales, y compris les entités structurées, sont des entités contrôlées par la WSIB. La WSIB détient le contrôle si elle a le pouvoir de diriger les activités pertinentes, est exposée à une partie importante des rendements variables découlant de ces activités et a la capacité d'exercer son pouvoir de manière à influencer sur ces rendements. Le pouvoir peut être déterminé sur la base des droits de vote ou, dans le cas d'entités structurées, d'autres accords contractuels.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés de la WSIB tant que les filiales sont sous le contrôle de la WSIB. Au besoin, des ajustements sont effectués aux états financiers des filiales pour uniformiser les méthodes comptables à celles de la WSIB. Les opérations et les soldes intersociétés sont éliminés.

Il existe une participation ne donnant pas le contrôle si la WSIB détient directement ou indirectement une participation de moins de 100 % dans la filiale et que la participation est présentée dans les états de la situation financière consolidés comme un élément distinct de l'actif net attribuable aux intervenants de la WSIB. L'excédent des produits sur les charges et le résultat global attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle sont également présentés distinctement dans les états du résultat global consolidés.

Le régime de retraite des employés de la WSIB, qui a été converti en un régime de retraite parrainé conjoint le 1^{er} juillet 2020, correspond à la participation ne donnant pas le contrôle dans la majorité des filiales de la WSIB. Se reporter à la note 24 pour de plus amples renseignements.

b) Participations dans des partenariats et des entreprises associées

La majeure partie des partenariats et des entreprises associées de la WSIB détiennent des placements dans les secteurs de l'immobilier ou des infrastructures.

Les partenariats de la WSIB sont des participations sur lesquelles la WSIB exerce un contrôle conjoint et peuvent être des coentreprises ou des entreprises communes. Il existe un contrôle conjoint lorsque les décisions stratégiques, financières et opérationnelles liées aux activités pertinentes de l'entité requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Les coentreprises sont des participations sur lesquelles la WSIB exerce un contrôle conjoint, et pour lesquelles elle a des droits sur l'actif net. Les participations dans des coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, les participations sont comptabilisées initialement au coût et rajustées pour tenir compte de la quote-part de la WSIB du total du résultat global des coentreprises et des dividendes reçus de celles-ci.

Les entreprises communes constituent des activités économiques ou des entités sur lesquelles la WSIB exerce un contrôle conjoint, et pour lesquelles elle a des droits sur des actifs précis et des obligations au titre de passifs précis selon la convention. Les états financiers consolidés de la WSIB comprennent sa quote-part des actifs, des passifs, des produits et des charges relatifs aux entreprises communes.

Les entreprises associées sont des participations à l'égard desquelles la WSIB exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles, mais ne détient pas le contrôle ou un contrôle conjoint sur l'entité. Les participations dans des entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2020

(en millions de dollars canadiens)

Monnaies étrangères

Le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la WSIB.

Les transactions conclues en monnaies étrangères sont converties en monnaie fonctionnelle aux taux de change en cours à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de change en cours à la date de l'état de la situation financière consolidé. Les actifs et passifs non monétaires qui sont évalués à la juste valeur sont aussi convertis au taux de change en cours à la date de l'état de la situation financière consolidé. Les profits et pertes de change sont comptabilisés dans le revenu de placement ou dans les charges administratives et autres charges.

Les investissements nets dans des établissements à l'étranger sont des filiales étrangères qui détiennent d'autres actifs investis et dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien. Tous les actifs et les passifs de ces investissements nets dans des établissements à l'étranger sont convertis au taux de change en cours à la date de l'état de la situation financière consolidé et tous les produits et toutes les charges sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les profits et pertes de change à la conversion sont comptabilisés à titre de profits (pertes) de change à la conversion des investissements nets dans des établissements à l'étranger dans les autres éléments du résultat global. Au moment de la cession d'un investissement net dans un établissement à l'étranger qui implique la perte du contrôle, d'une influence notable ou d'un contrôle conjoint, le profit ou la perte de change cumulé lié à la conversion de cet établissement à l'étranger est comptabilisé en résultat.

Actifs investis

a) Instruments financiers

Les actifs investis de la WSIB et les passifs connexes qui sont des instruments financiers comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les débiteurs, les placements dans des titres de sociétés ouvertes, les placements à revenu fixe, les actifs et passifs dérivés, les autres actifs investis, les fournisseurs, les emprunts et la dette à long terme. Les placements dans des titres de sociétés ouvertes sont composés des actions de sociétés ouvertes, y compris les actions et les fonds négociés en Bourse, et des parts détenues dans des fonds mis en commun d'actions de sociétés ouvertes. Les autres actifs investis sont composés de fonds de placement, de placements liés au secteur des infrastructures et de placements liés au secteur de l'immobilier. La WSIB comptabilise les transactions relatives aux instruments financiers à la date de transaction.

b) Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont des immeubles détenus pour en tirer des loyers ou pour réaliser des plus-values, ou les deux. Ils sont comptabilisés initialement au coût, y compris le coût de transaction, et réévalués par la suite à la juste valeur chaque date de clôture, les variations de la juste valeur étant présentées à titre de revenu de placement au cours de la période à laquelle elles se produisent. Se reporter à la note 6 qui contient une analyse du revenu de placement net lié aux immeubles de placement et à la note 7 pour de plus amples renseignements sur les variations au cours de la période de présentation de l'information financière.

c) Participations dans des coentreprises, des entreprises associées et des entités structurées

Les portefeuilles de placement comprennent les participations de la WSIB dans des coentreprises, des entreprises associées et des entités structurées qui détiennent des placements liés aux secteurs des infrastructures et de l'immobilier. Voir la note 10 et la note 11 pour de plus amples renseignements.

Notes des états financiers consolidés
31 décembre 2020
(en millions de dollars canadiens)

Instruments financiers

Les instruments financiers sont des contrats qui donnent lieu à un actif financier ou à un passif financier lorsque la WSIB devient partie aux modalités contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers de la WSIB sont classés comme suit :

Instruments financiers	Classement
Trésorerie et équivalents de trésorerie	JVRN a)
Somme à recevoir liée aux placements	Prêts et créances b)
Placements dans des titres de sociétés ouvertes	
Actions de sociétés ouvertes	JVRN a)
Fonds mis en commun d'actions de sociétés ouvertes	JVRN a)
Placements à revenu fixe	JVRN a)
Actifs et passifs dérivés	JVRN a)
Autres actifs investis	
Fonds de placement	JVRN a)
Placements liés au secteur des infrastructures	JVRN a)
Placements liés au secteur de l'immobilier	JVRN a)
Montants à payer liés aux placements	Autres passifs financiers c)
Charges administratives à payer	Autres passifs financiers c)
Emprunts	Autres passifs financiers c)
Dette à long terme	Autres passifs financiers c)
Passif de la Caisse pour perte de revenu de retraite	JVRN a)

L'évaluation à des périodes ultérieures dépend du classement de l'instrument financier.

a) À la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »)

Les actifs et passifs financiers sont classés comme étant à leur JVRN lorsqu'ils sont acquis principalement à des fins de transaction, si la direction les désigne ainsi, ou s'il s'agit de dérivés. Les actifs et passifs financiers classés comme étant à leur JVRN sont évalués à la juste valeur à la comptabilisation initiale, et les variations sont comptabilisées dans le revenu de placement.

b) Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les prêts et créances sont évalués initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction qui sont directement attribuables à la création ou à l'acquisition des créances. Par suite de la comptabilisation initiale, les prêts et créances sont comptabilisés au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les prêts et créances pourraient faire l'objet d'une dépréciation lorsqu'ils sont en souffrance ou lorsque l'on reçoit une preuve objective qu'une contrepartie particulière manquera à ses obligations.

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un instrument financier et d'affectation des produits financiers au cours des périodes concernées. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs estimés (y compris tous les coûts de transaction et autres primes ou escomptes) sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette lors de la comptabilisation initiale.

Notes des états financiers consolidés
31 décembre 2020
(en millions de dollars canadiens)

c) Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers comprennent les montants à payer liés aux placements, les charges administratives à payer, les emprunts et la dette à long terme qui ne sont pas des passifs dérivés ou qui ne sont pas classés à la JVRN. Ils sont évalués initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction qui sont directement attribuables à la création ou à l'émission du passif financier. Après la comptabilisation initiale, les autres passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits sur les flux de trésorerie contractuels arrivent à expiration, que la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété sont transférés ou lorsque la WSIB ne détient plus le contrôle. Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque l'obligation est réglée ou annulée, ou qu'elle expire.

Évaluation de la juste valeur

La juste valeur est définie comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale (qui n'est pas une liquidation involontaire ou une vente en catastrophe) entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, c'est-à-dire une valeur de sortie. Se reporter à la note 7 pour de plus amples renseignements.

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des placements à revenu fixe, des actifs dérivés et des passifs dérivés correspond à leur juste valeur. La valeur comptable, déduction faite de toute dépréciation, des montants à recevoir liés aux placements et des montants à payer liés aux placements en raison de leur nature à court terme, se rapproche de leur juste valeur.

Dans la mesure du possible, la juste valeur des instruments financiers est basée sur les prix des marchés actifs. Les placements dans des titres de sociétés ouvertes englobent les actions de sociétés ouvertes, y compris les actions et les fonds négociés en Bourse. La valeur comptable des actions de sociétés ouvertes correspond à leur juste valeur.

Lorsque des prix sur des marchés actifs ne sont pas disponibles pour des instruments financiers comme certains titres à revenu fixe, la juste valeur est basée sur les modèles d'évaluation qui utilisent les données du marché observables, les cours de courtiers, les prix fixés par consensus et la juste valeur d'autres instruments financiers similaires.

Lorsqu'il n'y a pas de marché actif pour des instruments financiers comme les fonds de placement et les parts détenues dans des fonds mis en commun d'actions de sociétés ouvertes, l'évaluation est fondée sur la valeur liquidative du sous-jacent détenu.

Les immeubles de placement sont évalués périodiquement par des évaluateurs qualifiés indépendants au moyen de modèles d'évaluation qui tiennent compte d'indications du marché disponibles, y compris les taux d'actualisation et les taux de capitalisation finaux, les taux d'inflation, les taux d'inoccupation et les flux de trésorerie nets futurs des immeubles.

Les autres actifs investis comprennent les fonds de placement, les placements liés au secteur des infrastructures et les placements liés au secteur de l'immobilier. Les fonds de placement, y compris les placements liés aux titres de créance et aux titres de sociétés fermées, sont évalués en fonction de la valeur liquidative fournie par les gestionnaires de placement.

L'approche adoptée pour établir la juste valeur des placements liés au secteur de l'immobilier est conforme à celle utilisée pour les immeubles de placement présentée précédemment. L'évaluation des placements liés au secteur des infrastructures provient de gestionnaires de placements qui ont recours à des méthodes d'évaluation reconnues dans le secteur, lesquelles tiennent compte des taux du marché en vigueur et pourraient reposer sur des estimations des risques économiques et des flux de trésorerie prévus.

Notes des états financiers consolidés
31 décembre 2020
(en millions de dollars canadiens)

Revenu de placement

Le revenu de placement est composé de ce qui suit :

a) Instruments financiers

Les profits et pertes réalisés et les variations des profits et pertes latents sur les instruments financiers sont comptabilisés dans le revenu de placement durant la période où ils surviennent.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés dans le revenu de placement à mesure qu'ils viennent à échéance. Les produits de dividendes sont comptabilisés dans le revenu de placement lorsque le droit de la WSIB de recevoir un paiement a été établi.

b) Revenu provenant des participations dans des entreprises associées et des coentreprises

La quote-part de la WSIB du total du résultat global de ses entreprises associées et de ses coentreprises est comptabilisée dans le revenu de placement durant la période où le total du résultat global est comptabilisé par les entreprises associées et les coentreprises. Les pertes de valeur liées aux participations dans des entreprises associées et des coentreprises de la WSIB ou la reprise subséquente de ces pertes sont également comptabilisées dans le revenu de placement.

c) Produits provenant des immeubles de placement

Les variations de la juste valeur, le revenu de location net et les frais de service des immeubles de placement sont comptabilisés dans le revenu de placement durant la période où ils surviennent.

Passif de la Caisse pour perte de revenu de retraite

Le passif de la Caisse pour perte de revenu de retraite correspond à l'obligation pour la WSIB de verser un revenu de retraite aux travailleurs blessés égal aux cotisations totales, plus le revenu gagné sur ces cotisations. Le passif de la Caisse pour perte de revenu de retraite est évalué à un montant équivalant à la juste valeur des actifs dans la Caisse pour perte de revenu de retraite. À 65 ans, le travailleur blessé reçoit une indemnité provenant des cotisations versées à son compte de perte de revenu de retraite plus le revenu de placement gagné.

Les actifs attribuables à la Caisse pour perte de revenu de retraite sont compris dans le portefeuille de placements de la WSIB et gérés dans le cadre de celui-ci. Se reporter à la note 17 pour de plus amples renseignements.

La WSIB cotise 5 % des prestations pour perte de gains au passif de la Caisse pour perte de revenu de retraite pour les travailleurs blessés des employeurs de l'annexe 1 qui ont reçu des prestations pour perte de gains pendant 12 mois consécutifs. Les employeurs de l'annexe 2 sont tenus de verser des cotisations correspondant à 5 % des prestations pour perte de gains de leurs travailleurs dès que des prestations pour perte de gains ont été versées pendant 12 mois consécutifs. Les travailleurs admissibles à une indemnité pour perte de revenu de retraite peuvent choisir de verser des cotisations additionnelles correspondant à 5 % de leurs prestations pour perte de gains. Pour ce qui est des demandes survenues avant le 1^{er} janvier 1998, les cotisations de la WSIB et des employeurs de l'annexe 2 correspondent à 10 % de tout paiement d'indemnité pour perte économique future versé aux travailleurs blessés.

Les cotisations de la WSIB sont comptabilisées en charges au titre de la Caisse pour perte de revenu de retraite.

Les variations dans l'évaluation actuarielle des cotisations futures de la WSIB à la Caisse pour perte de revenu de retraite sont comptabilisées dans la dette au titre de l'indemnisation future dans les états de la situation financière consolidés. Se reporter au tableau sur les variations de la dette au titre de l'indemnisation future de la note 20 pour de plus amples renseignements.

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2020

(en millions de dollars canadiens)

Dette au titre de l'indemnisation future et coûts d'indemnisation

La dette au titre de l'indemnisation future représente la valeur actualisée des paiements futurs estimés, déterminée selon des calculs actuariels, pour les demandes de prestations déclarées et non déclarées liées aux travailleurs au service des employeurs de l'annexe 1, survenues à la date de clôture ou avant cette date à l'aide des hypothèses les plus probables. Ces estimations et hypothèses comprennent la durée d'indemnisation, les taux de mortalité, l'indexation de la rémunération et des soins de santé, l'inflation générale et les taux d'actualisation. En outre, une obligation est estimée pour les demandes de prestations dans le cas des maladies professionnelles actuellement reconnues par la WSIB pour lesquelles une demande n'a pas encore été présentée. Les paiements futurs servent à couvrir les obligations estimatives au titre de la perte de gains, les coûts de réintégration au marché du travail, l'indemnisation pour invalidité de courte et de longue durée, les soins de santé, les prestations de survivant, les prestations de retraite et les charges administratives liées aux demandes de prestations. Les changements relatifs aux estimations et hypothèses pourraient avoir une incidence importante sur l'évaluation de la dette au titre de l'indemnisation future et des coûts d'indemnisation.

La dette au titre de l'indemnisation future est déterminée conformément aux méthodes actuarielles reconnues de l'Institut canadien des actuaires, ce qui comprend les normes au titre des régimes publics d'assurance pour préjudices corporels, et aux lois en vigueur à la date de clôture. Les changements relatifs à l'estimation des paiements d'indemnisation future sont comptabilisés dans les coûts d'indemnisation.

La dette au titre de l'indemnisation future ne comprend pas les montants des demandes de prestations se rapportant aux travailleurs au service des employeurs de l'annexe 2; le paiement de ces demandes est effectué en fin de compte par les employeurs de l'annexe 2 autoassurés.

Les coûts d'indemnisation sont composés des éléments suivants : i) les paiements d'indemnisation à l'intention ou au nom des travailleurs blessés; ii) les charges administratives liées aux demandes de prestations, qui représentent une estimation des coûts d'administration nécessaires pour appuyer les programmes d'indemnisation de la WSIB; et iii) la variation de l'évaluation actuarielle de la dette au titre de l'indemnisation future de la WSIB, qui représente un ajustement des estimations actuarielles des coûts d'indemnisation future en date des états de la situation financière consolidés.

Régimes d'avantages du personnel

Le 1^{er} juillet 2020, le régime de retraite des employés, qui était un régime de retraite à employeur unique, a été converti en un régime de retraite parrainé conjoint. Le régime de retraite des employés est un régime de retraite à prestations définies parrainé, régi et capitalisé conjointement par l'employeur et les participants. La WSIB et la Ontario Compensation Employees Union parrainent le régime et un conseil de fiduciaires a été constitué pour l'administrer.

La WSIB parraine aussi un régime de retraite supplémentaire à prestations définies et d'autres avantages. Les autres avantages comprennent les avantages postérieurs au départ à la retraite comme l'assurance pour soins dentaires et soins de la vue, ainsi que l'assurance-maladie et l'assurance-vie et d'autres avantages du personnel comme des prestations d'assurance invalidité, et des programmes de vacances et d'assiduité. Se reporter à la note 18 pour de plus amples renseignements sur ces régimes.

Le coût des régimes d'avantages du personnel est comptabilisé selon les services rendus par les employés à la WSIB. Les obligations au titre de ces régimes sont comptabilisées à la valeur actualisée de l'obligation au titre des avantages du personnel moins la juste valeur des actifs des régimes et sont incluses dans le passif au titre des régimes d'avantages du personnel. Le passif au titre des régimes d'avantages du personnel représente le déficit combiné des régimes à la date de clôture.

Le coût des régimes d'avantages du personnel est déterminé selon des calculs actuariels au moyen de la méthode des unités de crédit projetées et comprend les estimations et les hypothèses de la direction concernant les augmentations des niveaux de rémunération, les taux tendanciels du coût des soins de santé, le taux de mortalité, l'âge de départ à la retraite du personnel et les taux d'actualisation. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les obligations repose sur le taux d'obligations de sociétés de qualité

Notes des états financiers consolidés**31 décembre 2020****(en millions de dollars canadiens)**

qui ont environ la même durée que l'obligation. Les estimations sont examinées annuellement avec les actuaires tiers de la WSIB. Les changements dans ces estimations pourraient avoir une incidence sur le passif au titre des régimes d'avantages du personnel et le total du résultat global.

Les variations des obligations au titre des avantages du personnel et des actifs des régimes sont comptabilisées lorsqu'elles surviennent, comme suit :

- a) Le coût des services rendus et le coût financier net sont comptabilisés à titre de charges administratives et autres charges.
- b) Les réévaluations, soit l'expérience réelle par rapport aux hypothèses donnant lieu aux écarts actuariels, sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et de tout cumul des pertes de valeur. Lorsque les durées d'utilité des éléments importants d'une immobilisation corporelle diffèrent, ces éléments sont comptabilisés comme des parties distinctes.

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels élaborés en interne et acquis. Les coûts de développement associés aux logiciels élaborés en interne sont comptabilisés à titre d'immobilisations incorporelles si certains critères sont satisfaits. Les critères utilisés pour capitaliser les coûts d'élaboration comprennent l'intention et la capacité de la WSIB relativement à l'élaboration des logiciels à partir desquels il est probable que la WSIB produira des avantages économiques futurs.

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est comptabilisé dans les charges administratives et autres charges dans les états du résultat global consolidés. Les immobilisations corporelles et incorporelles sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité estimative comme suit :

Terrain	Non amorti
Bâtiments	
Structure principale	50 à 60 ans
Éléments comportant des durées d'utilité différentes	10 à 30 ans
Améliorations locatives	Le contrat de location ou 10 ans, selon la durée la moins longue des deux
Matériel de bureau et matériel informatique	3 à 5 ans
Immobilisations incorporelles	3 à 8 ans

Dépréciation

La WSIB évalue, chaque période de présentation de l'information financière, ses immobilisations corporelles et incorporelles pour tenir compte d'indicateurs, comme l'obsolescence, le caractère excédentaire, la détérioration, la perte ou la réduction de potentiel de service futur, ou si l'immobilisation sera utilisée à d'autres fins. S'il existe des indices qu'un actif peut être déprécié, un test de dépréciation est réalisé en comparant la valeur comptable de l'actif à sa valeur recouvrable. Une charge de dépréciation est comptabilisée dans la mesure où la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable. Si, par la suite, la dépréciation se résorbe, la valeur comptable de l'actif est ramenée à sa valeur recouvrable ou, si elle est inférieure, à la valeur comptable de l'actif qui aurait prévalu (déduction faite de l'amortissement) si aucune perte de valeur n'avait été subie antérieurement.

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2020

(en millions de dollars canadiens)

Produits tirés des primes

Les produits tirés des primes comprennent les primes versées par les employeurs de l'annexe 1 et les charges administratives versées par les employeurs de l'annexe 2.

a) Primes versées par les employeurs de l'annexe 1

Les employeurs de l'annexe 1 sont ceux pour lesquels la WSIB doit verser des prestations à leurs travailleurs qui présentent des demandes de prestations. Les primes versées par les employeurs de l'annexe 1 sont évaluées et sont exigibles lorsque les employeurs déclarent leurs gains assurables pour l'exercice considéré. Pour les employeurs qui ne les ont pas déclarées, les primes sont estimées et incluses dans les primes courues à recevoir. Les produits tirés des primes sont comptabilisés sur une période de protection d'un an.

b) Charges administratives des employeurs de l'annexe 2

Les employeurs de l'annexe 2 doivent assurer eux-mêmes le paiement de prestations en vertu de la LSPAAT. Les employeurs de l'annexe 2 sont responsables du paiement de la totalité des prestations d'assurance et des charges administratives liées aux demandes de prestations de leurs travailleurs.

La WSIB administre les paiements d'indemnisation aux travailleurs des employeurs de l'annexe 2 et recouvre le coût de ces demandes d'indemnisation plus les charges administratives des employeurs. Les charges administratives sont comptabilisées à mesure que les services sont fournis. Les paiements d'indemnisation au nom des employeurs de l'annexe 2 et les montants perçus pour recouvrer les paiements d'indemnisation ne sont pas inclus dans les produits et charges de la WSIB.

Programmes d'encouragement obligatoires des employeurs

Les employeurs de l'annexe 1 participent à des programmes d'encouragement obligatoires qui peuvent se traduire par un ajustement des taux de prime. Ces programmes comprennent un supplément ou un remboursement de primes en fonction des résultats techniques de l'employeur. Les rabais et les suppléments estimés sont déterminés sur la base d'un modèle actuariel et sont comptabilisés au cours de la période à laquelle ils se rapportent. Ces programmes ont pris fin en 2019 en raison de l'adoption par la WSIB d'un nouveau modèle d'établissement des taux de primes qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2020. Les montants présentés dans les états du résultat global consolidés correspondent aux versements nets se rapportant aux exercices antérieurs.

Obligations sanctionnées par la loi et engagements de financement

a) Obligations sanctionnées par la loi

La WSIB est tenue d'effectuer des paiements pour rembourser les frais d'application de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* (la « LSST ») et aux règlements adoptés en vertu de celle-ci. Elle est également tenue de payer les coûts de fonctionnement du Tribunal d'appel de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (le « TASPAAAT ») et les coûts qui peuvent être engagés par le Bureau des conseillers des travailleurs et le Bureau des conseillers des employeurs. Les frais liés à ces obligations sanctionnées par la loi sont comptabilisés à titre de charge pour la période à laquelle est lié le financement.

b) Engagements de financement

La WSIB accorde des subventions à la réalisation d'enquêtes et de recherches et à l'élaboration de formations. Les frais liés à ces engagements de financement sont comptabilisés en charges pour la période à laquelle le financement se rapporte.

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2020

(en millions de dollars canadiens)

c) Programmes d'encouragement facultatifs des employeurs

La WSIB offre des incitatifs financiers aux employeurs de l'annexe 1 qui prennent des mesures précises visant à améliorer la santé et la sécurité. Le coût de ces programmes d'encouragement est comptabilisé comme charge au titre des obligations sanctionnées par la loi et des engagements de financement durant la période où les mesures sont prises par l'employeur.

Contrats de location

Un contrat de location est défini comme un contrat, ou une partie d'un contrat, par lequel est cédé le droit d'utiliser un bien déterminé pour une période donnée moyennant une contrepartie. À la date de début du contrat de location, la WSIB comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative. La WSIB a conclu des contrats de location commerciaux visant le terrain de Simcoe Place et des espaces à bureaux ainsi que des contrats de location visant des immeubles de placement et du matériel informatique.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués initialement à la valeur actualisée des paiements de loyers, majorée d'autres ajustements, notamment des coûts directs initiaux, des avantages incitatifs à la location et des coûts de mise hors service d'immobilisations estimés qui seront engagés par la WSIB à la fin du contrat de location. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont inclus dans les immobilisations corporelles et incorporelles ou dans les immeubles de placement pour les contrats de location liés à des immeubles de placement. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont amortis sur la durée d'utilité de l'actif ou sur la durée du contrat de location, selon la plus courte des deux périodes, et font l'objet d'un test de dépréciation s'il existe des indices de perte de valeur. En outre, les actifs au titre de droits d'utilisation liés à des immeubles de placement sont inclus dans les immeubles de placements et évalués à la juste valeur chaque date de clôture, les variations de la juste valeur étant présentées à titre de revenu ou perte de placement, selon le cas, au cours de la période où elles se produisent.

L'obligation locative est évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers en cours à la date de clôture et, par la suite, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, de sorte que la valeur comptable de l'obligation locative est évaluée au coût amorti et que la charge d'intérêts est répartie sur la durée du contrat de location. Les obligations locatives sont incluses dans la dette à long terme et obligations locatives.

Pour les contrats de location dont la durée est de moins de 12 mois ou les contrats de location de faible valeur, la WSIB a choisi de ne pas comptabiliser d'actif au titre du droit d'utilisation ni d'obligation locative. Les paiements au titre de ces contrats de location sont comptabilisés dans les charges administratives et autres charges selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

3. Changements de méthodes comptables

a) Normes et modifications adoptées au cours de l'exercice considéré

Modifications à IFRS 3, Regroupements d'entreprises (« IFRS 3 »)

En octobre 2018, l'IASB a publié des modifications à IFRS 3, qui précisent que pour être considéré comme une entreprise, un ensemble intégré d'activités doit comporter au moins une entrée et un processus substantiel qui, ensemble, contribuent de manière importante à la capacité de créer des sorties. Les modifications sont entrées en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la WSIB.

Rapport annuel de 2020

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2020

(en millions de dollars canadiens)

Modifications à IAS 1, *Présentation des états financiers* (« IAS 1 ») et à IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs* (« IAS 8 »)

En octobre 2018, l'IASB a publié des modifications à IAS 1 et à IAS 8. Les modifications précisent la définition du terme « significatif ». Les modifications sont entrées en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la WSIB.

b) Modifications futures de normes comptables

IFRS 17, *Contrats d'assurance* (« IFRS 17 »)

En mai 2017, l'IASB a publié IFRS 17, qui remplace IFRS 4, *Contrats d'assurance*, et l'a modifiée en juin 2020. Cette norme établit un cadre fondé sur des principes pour la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des contrats d'assurance. La WSIB adoptera la norme à compter de sa date d'entrée en vigueur, soit le 1^{er} janvier 2023. La WSIB évalue actuellement l'incidence qu'aura l'adoption de cette norme et prévoit qu'elle aura une incidence importante sur ses états financiers consolidés.

IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »)

En juillet 2014, l'IASB a publié la version définitive d'IFRS 9, qui remplacera IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (« IAS 39 »), et l'a modifiée en juin 2020. IFRS 9 comporte des précisions sur le classement et l'évaluation des instruments financiers, la dépréciation des actifs financiers et la comptabilité de couverture.

La WSIB reportera l'adoption d'IFRS 9 jusqu'au 1^{er} janvier 2023, qui est également la date d'entrée en vigueur d'IFRS 17, comme il est autorisé dans les modifications apportées à IFRS 4 pour les entreprises dont les activités sont principalement liées à l'assurance (c'est-à-dire que leurs passifs liés à l'assurance représentent plus de 80 % du total de leur passif). D'après la nature des instruments financiers de la WSIB, l'adoption d'IFRS 9 ne devrait pas avoir d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la WSIB étant donné que la plupart des instruments financiers de celle-ci sont évalués à la juste valeur.

4. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les placements très liquides sont considérés comme étant des équivalents de trésorerie. La trésorerie et les équivalents de trésorerie se présentent comme suit :

	2020	2019
Trésorerie	3 182	1 270
Instruments du marché monétaire à court terme	1 787	2 138
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	4 969	3 408

Au 31 décembre 2020, la trésorerie et les équivalents de trésorerie de la WSIB s'élevaient à 4 969 \$, dont un montant de 345 \$ était destiné à des fins d'exploitation (96 \$ au 31 décembre 2019) et un autre de 4 624 \$ à des fins de placement (3 312 \$ au 31 décembre 2019).

Rapport annuel de 2020

Notes des états financiers consolidés
31 décembre 2020
(en millions de dollars canadiens)

5. Débiteurs et autres actifs

Les débiteurs et autres actifs sont composés de ce qui suit :

	2020	2019
Primes à recevoir	463	357
Primes accumulées à recevoir	374	396
<i>Moins</i> : provision pour créances douteuses	(71)	(139)
Primes nettes à recevoir	766	614
Montants à recevoir liés aux placements ¹	1 364	298
Total des débiteurs	2 130	912
Autres actifs ²	41	385
Total des débiteurs et autres actifs	2 171	1 297

1. Les montants à recevoir liés aux placements comprennent des montants totalisant 16 \$ (5 \$ en 2019) qui devraient être reçus sur une période de plus d'un an.
2. Les autres actifs comprennent les remboursements au titre des programmes d'encouragement des employeurs de 30 \$ (suppléments de 309 \$ en 2019) qui devraient être versés (reçus) dans les douze mois.

6. Revenu de placement net

Le revenu de placement net selon la nature des actifs investis pour les exercices clos les 31 décembre est comme suit :

	2020	2019
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8	18
Placements dans des titres de sociétés ouvertes	1 080	2 458
Placements à revenu fixe	440	281
Instruments financiers dérivés	54	1 052
Immeubles de placement	(1)	72
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises ¹	(256)	175
Autres actifs investis		
Fonds de placement	501	452
Placements liés au secteur des infrastructures	(38)	24
Placements liés au secteur de l'immobilier	(49)	1
<i>Plus (moins)</i> : revenu attribuable à la Caisse pour perte de revenu de retraite	(78)	(200)
Revenu de placement	1 661	4 333
<i>Moins</i> : frais de placement ²	(303)	(282)
Revenu de placement net	1 358	4 051

1. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, la WSIB a comptabilisé une perte de valeur liée à certaines de ses participations dans des entreprises associées et des coentreprises en raison de l'incidence de la pandémie de COVID-19. La WSIB a déterminé que la valeur recouvrable des participations dépréciées était inférieure à la valeur comptable. Une perte de valeur de 116 \$ a été inscrite dans les états du résultat global consolidés.
2. Compréhent des frais de gestion de 145 \$ payés aux gestionnaires de placement (135 \$ en 2019).

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2020

(en millions de dollars canadiens)

7. Évaluation et présentation de la juste valeur

Hiérarchie des justes valeurs

La WSIB utilise une hiérarchie des justes valeurs pour catégoriser les données utilisées dans les techniques d'évaluation pour estimer la juste valeur des actifs et des passifs.

Le tableau ci-après présente une description générale des méthodes utilisées pour évaluer la juste valeur.

Niveau de la hiérarchie	Méthodes d'évaluation
Niveau 1	La juste valeur est fondée sur les cours non ajustés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques auxquels la WSIB a accès à la date d'évaluation.
Niveau 2	La juste valeur est fondée sur les cours pour des actifs ou des passifs similaires sur des marchés actifs, les cours pour des actifs ou des passifs identiques ou similaires sur des marchés qui ne sont pas actifs, ou des données de modèles qui sont observables ou qui peuvent être corroborées par des données de marché observables pour les actifs ou les passifs.
Niveau 3	La juste valeur est évaluée au moyen de données importantes non observables sur le marché, notamment d'évaluations des actifs et des passifs qui proviennent d'informations dont certaines ou la totalité ne peuvent être observées sur le marché, y compris les hypothèses en matière de risque.

L'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif peut être déterminée grâce à plusieurs données classées dans différents niveaux de la hiérarchie des justes valeurs. Dans ce cas, l'actif ou le passif est classé dans le niveau de la hiérarchie de la donnée du niveau le moins élevé qui est importante pour l'évaluation.

Rapport annuel de 2020

Notes des états financiers consolidés
31 décembre 2020
(en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant présente la classification des actifs et des passifs dans la hiérarchie des justes valeurs :

	31 décembre 2020				31 décembre 2019			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs et passifs évalués à la juste valeur								
Trésorerie et équivalents de trésorerie ¹	3 182	1 787	-	4 969	1 270	2 138	-	3 408
Placements dans des titres de sociétés ouvertes								
Actions de sociétés ouvertes	12 314	-	-	12 314	14 833	82	-	14 915
Fonds mis en commun d'actions de sociétés ouvertes ²	-	645	-	645	-	-	-	-
Placements à revenu fixe	-	9 302	-	9 302	-	7 728	-	7 728
Actifs dérivés	93	157	-	250	54	169	-	223
Immeubles de placement ³	-	-	892	892	-	-	1 368	1 368
Autres actifs investis								
Fonds de placement	-	-	7 081	7 081	-	-	8 161	8 161
Placements liés au secteur des infrastructures	-	-	103	103	-	-	144	144
Placements liés au secteur de l'immobilier	-	-	406	406	-	-	478	478
Passifs dérivés	(29)	(63)	-	(92)	(55)	(17)	-	(72)
Actifs et passifs dont la juste valeur est présentée								
Montants à recevoir liés aux placements ¹	-	1 364	-	1 364	-	298	-	298
Charges administratives à payer ¹	(354)	-	-	(354)	(342)	-	-	(342)
Montants à payer liés aux placements ¹	-	(987)	-	(987)	-	(54)	-	(54)
Emprunts	-	(400)	-	(400)	-	-	-	-
Dettes à long terme ⁴	-	(72)	-	(72)	-	(68)	-	(68)
Passif de la Caisse pour perte de revenu de retraite (note 17)	-	-	(2 003)	(2 003)	-	-	(2 000)	(2 000)

1. La valeur comptable, déduction faite de toute dépréciation, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des montants à recevoir liés aux placements, des charges administratives et des montants à payer liés aux placements se rapproche de leur juste valeur.
2. La WSIB détient des parts dans des fonds mis en commun, lesquels détiennent des placements dans des titres de sociétés ouvertes.
3. Les immeubles de placement comprennent un actif au titre du droit d'utilisation de 10 \$ (30 \$ en 2019).
4. Au 31 décembre 2020, la valeur comptable s'établissait à 70 \$ (70 \$ au 31 décembre 2019).

Rapport annuel de 2020**Notes des états financiers consolidés****31 décembre 2020****(en millions de dollars canadiens)**

Les transferts entre les différents niveaux de la hiérarchie sont comptabilisés à la date de clôture.

Il n'y a eu aucun transfert entre les différents niveaux de la hiérarchie au cours des exercices clos le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2019.

Le 2 novembre 2020, la Société ontarienne de gestion des placements (la « SOGP ») a lancé le Fonds d'actions publiques canadiennes de la SOGP (« Fonds d'actions publiques canadiennes SOGP ») dans le cadre de sa stratégie de mise en commun des actifs, laquelle permet aux entités de mettre en commun la gestion de leurs placements. Cette stratégie a permis de créer un fonds d'actions publiques suffisamment important pour donner accès à une grande variété de placements et de les gérer efficacement. La WSIB participe au Fonds d'actions publiques canadiennes SOGP en transférant des actifs constitués principalement d'actions de sociétés ouvertes canadiennes dans le fonds. Le placement de la WSIB dans le Fonds d'actions publiques canadiennes SOGP est comptabilisé à titre de fonds mis en commun d'actions de sociétés ouvertes au poste Placements dans des titres de sociétés ouvertes dans les états de la situation financière consolidés.

Niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des actifs compris dans le niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur :

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020	Autres actifs investis			Total partiel	Immeubles de placement	Total
	Fonds de placement	Placements liés au secteur des infrastructures	Placements liés au secteur de l'immobilier			
Solde au 1 ^{er} janvier 2020	8 161	144	478	8 783	1 368	10 151
Profits nets (pertes nettes) comptabilisé(e)s dans le revenu de placement net	243	(41)	(72)	130	(37)	93
Pertes de change à la conversion comptabilisées dans les autres éléments du résultat global	12	-	-	12	-	12
Achats	1 151	-	-	1 151	-	1 151
Ventes	(2 486)	-	-	(2 486)	(459)	(2 945)
Dépenses d'investissement	-	-	-	-	20	20
Solde au 31 décembre 2020	7 081	103	406	7 590	892	8 482
Variations des pertes latentes incluses dans le résultat pour les actifs et passifs liés aux positions toujours détenues	(298)	(42)	(71)	(411)	(37)	(448)

Rapport annuel de 2020

Notes des états financiers consolidés
31 décembre 2020
(en millions de dollars canadiens)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019	Autres actifs investis			Total partiel	Immeubles de placement	Total
	Fonds de placement	Placements liés au secteur des infrastructures	Placements liés au secteur de l'immobilier			
Solde au 1 ^{er} janvier 2019	8 032	412	485	8 929	1 412	10 341
Profits nets (pertes nettes) comptabilisé(e)s dans le revenu de placement net	81	(24)	(8)	49	14	63
Pertes de change à la conversion comptabilisées dans les autres éléments du résultat global	(40)	(1)	-	(41)	-	(41)
Achats	1 660	-	1	1 661	-	1 661
Ventes	(1 572)	(243)	-	(1 815)	(118)	(1 933)
Dépenses d'investissement	-	-	-	-	60	60
Solde au 31 décembre 2019	8 161	144	478	8 783	1 368	10 151
Variations des profits latents (pertes latentes) inclus dans le résultat pour les actifs et passifs liés aux positions toujours détenues	(100)	(76)	(7)	(183)	12	(171)

Le tableau suivant résume les méthodes d'évaluation et l'information quantitative sur les données importantes non observables utilisées pour les instruments financiers de niveau 3 :

	Méthodes d'évaluation	Principales données non observables	Fourchette de données 2020		Fourchette de données 2019 ¹	
			Bas	Haut	Bas	Haut
Fonds de placement	Valeur liquidative	Valeur liquidative fournie par l'administrateur / le gestionnaire	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Placements liés au secteur des infrastructures	Flux de trésorerie actualisés et comparable de marché	Taux d'actualisation	9,7 %	9,7 %	8,3 %	8,8 %
Placements liés au secteur de l'immobilier et immeubles de placement	Flux de trésorerie actualisés et comparable de marché	Taux d'actualisation	5,0 %	8,0 %	4,8 %	7,8 %
Passif de la Caisse pour perte de revenu de retraite	Valeur liquidative	Taux de capitalisation final	4,5 %	7,3 %	4,3 %	7,0 %
		Valeur liquidative fournie par l'administrateur / le gestionnaire	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.

1. Certains montants comparatifs ont été mis à jour pour rendre leur présentation conforme à celle de l'exercice considéré.

Notes des états financiers consolidés
31 décembre 2020
(en millions de dollars canadiens)

Sensibilité des instruments financiers de niveau 3

La juste valeur des fonds de placement est fondée sur la valeur liquidative fournie par les gestionnaires de placement.

La juste valeur des placements liés au secteur des infrastructures est fondée sur les évaluations obtenues des gestionnaires de placement. La WSIB évalue le caractère raisonnable de la juste valeur en fonction des évaluations périodiques effectuées par des évaluateurs qualifiés indépendants. L'évaluation des placements liés au secteur des infrastructures obtenue des gestionnaires de placement repose sur les transactions comparables sur le marché et des modèles de flux de trésorerie actualisés qui utilisent des données non observables, comme les taux d'actualisation, les valeurs finales et les flux de trésorerie futurs attendus. Les autres facteurs demeurant constants, la hausse des valeurs finales ou des flux de trésorerie futurs attendus aurait tendance à faire augmenter la juste valeur, tandis que la hausse des taux d'actualisation aurait l'effet contraire.

La juste valeur des placements liés au secteur de l'immobilier et des immeubles de placement est calculée par des évaluateurs qualifiés qui appliquent un modèle de flux de trésorerie actualisés afin de déterminer la valeur des biens immobiliers. Les principales données non observables comprennent le taux d'actualisation et le taux de capitalisation final, les revenus et les charges de location prévus, les taux d'inflation et les taux d'inoccupation. Les autres facteurs demeurant constants, une hausse des loyers prévus aurait tendance à faire augmenter la juste valeur, alors qu'une hausse du taux d'actualisation et du taux de capitalisation final aurait l'effet contraire.

La juste valeur du passif de la Caisse pour perte de revenu de retraite est fondée sur la juste valeur des actifs dans la Caisse pour perte de revenu de retraite.

La WSIB n'a pas appliqué d'autres hypothèses raisonnablement possibles aux catégories importantes de niveau 3 étant donné que la valeur liquidative et la juste valeur d'expertise sont fournies par les gestionnaires de placements et des évaluateurs indépendants.

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2020

(en millions de dollars canadiens)

8. Actifs financiers transférés non décomptabilisés

La WSIB participe à un programme de prêts de valeurs mobilières par l'entremise d'un intermédiaire aux fins de générer des honoraires. La garantie autre qu'en espèces, dont la juste valeur représente au moins 102 % de la juste valeur des titres prêtés, est maintenue jusqu'à ce que les titres sous-jacents aient été retournés à la WSIB. La juste valeur des valeurs mobilières prêtées est surveillée quotidiennement par un établissement financier intermédiaire avec garantie additionnelle obtenue ou remboursée au fur et à mesure que la juste valeur des titres sous-jacents fluctue. L'intermédiaire indemnise la WSIB contre tout manque à gagner concernant la garantie advenant tout manquement de la contrepartie. Ces transactions sont effectuées selon des modalités propres et habituelles aux activités de prêts de valeurs mobilières ainsi que des exigences déterminées par des échanges en vertu desquels un établissement financier agit à titre d'intermédiaire.

Selon les modalités du programme de prêts de valeurs mobilières, la WSIB détient la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété des valeurs mobilières prêtées et détient aussi les droits contractuels des flux de trésorerie. Ces valeurs mobilières ne sont pas décomptabilisées dans les états de la situation financière consolidés.

Au 31 décembre 2020, la juste valeur des placements prêtés aux termes du programme de prêt de valeurs mobilières s'élevait à 1 575 \$ (4 107 \$ au 31 décembre 2019) et la juste valeur des valeurs mobilières prêtées détenues en garantie était d'environ 1 674 \$ (4 419 \$ au 31 décembre 2019). La taille du programme de prêt de valeurs mobilières a été réduite en raison du transfert de valeurs mobilières attribuable aux stratégies de la SOGP et à la mise en commun des actifs.

9. Instruments financiers dérivés

Les dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est liée à un taux d'intérêt, à un taux de change, à d'autres instruments financiers, au prix des produits de base ou à des indices sous-jacents. La WSIB utilise des contrats de change à terme pour couvrir les placements libellés en monnaie étrangère et à des fins de négociation active. Les contrats à terme standardisés sur indice boursier, les contrats à terme standardisés sur titres à revenu fixe et les contrats à terme standardisés sur produits de base sont détenus pour offrir une diversification internationale et une diversification des classes d'actifs.

Les contrats à terme et les contrats à terme standardisés sont des obligations contractuelles d'acheter ou de vendre un instrument financier, une monnaie étrangère ou tout autre produit de base à une date future prédéterminée et à un prix prescrit. Les contrats à terme sont des contrats de gré à gré qui sont négociés entre la SOGP, pour le compte de la WSIB, et la contrepartie, tandis que les contrats à terme standardisés sont négociés sur une Bourse réglementée et comportent des montants et des dates de règlement standardisés. Un contrat sur différence constitue un contrat intervenu entre deux parties aux termes duquel l'une des parties a l'obligation de payer à l'autre partie la différence de valeur d'un actif sous-jacent entre deux moments précis dans le temps. Une option est un contrat qui accorde au détenteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre un actif sous-jacent, un taux de change ou un taux d'intérêt à un prix déterminé. Un swap est un contrat en vertu duquel deux parties ont l'obligation d'échanger des flux de trésorerie provenant d'actifs sous-jacents à un moment précis dans le temps.

Certains contrats sont garantis par la trésorerie et les bons du Trésor. Au 31 décembre 2020, la juste valeur des valeurs mobilières prêtées détenues en garantie s'élevait à environ 204 \$ (106 \$ au 31 décembre 2019).

Les actifs et passifs dérivés de change font l'objet d'accords de compensation et, en pratique, ils sont réglés au montant net. Ils ne satisfont toutefois pas au critère permettant la présentation au montant net. Par conséquent, les actifs et passifs dérivés sont présentés séparément dans les états de la situation financière consolidés.

La WSIB ne désigne pas les dérivés dans une relation de couverture admissible, mais utilise les dérivés à des fins de couverture économique. Les valeurs nominales présentées dans le tableau ci-dessous ne

Rapport annuel de 2020

Notes des états financiers consolidés
31 décembre 2020
(en millions de dollars canadiens)

sont pas comptabilisées comme des actifs ou des passifs dans les états financiers consolidés de la WSIB parce qu'elles représentent les valeurs de référence auxquelles un taux ou un prix est appliqué pour déterminer le montant des flux de trésorerie qui seront échangés. Les valeurs nominales ne représentent pas les profits ou pertes éventuels associés aux risques de marché et ne sont pas représentatives des risques de crédit associés aux instruments financiers dérivés.

Les valeurs nominales et les justes valeurs des actifs et passifs dérivés aux 31 décembre se présentent comme suit :

	2020			2019		
	Valeur nominale	Juste valeur		Valeur nominale	Juste valeur	
		Actifs	Passifs		Actifs	Passifs
Contrats de change à terme	19 792	151	61	15 352	162	17
Contrats à terme standardisés sur titres à revenu fixe	3 923	9	4	4 180	-	26
Contrats à terme standardisés sur produits de base	447	26	2	838	30	9
Contrats à terme standardisés sur indice boursier	2 657	54	7	1 489	16	4
Contrats à terme standardisés sur monnaie étrangère	5	-	1	(247)	-	2
Contrat sur différence	-	6	3	-	-	-
Options	25	4	14	36	8	14
Swaps	-	-	-	695	7	-
Total	26 849	250	92	22 343	223	72

10. Partenariats et entreprises associées

Immeubles à Vancouver

Le 1^{er} février 2017, la WSIB et un tiers ont fait l'acquisition conjointe d'une participation de 50 % dans un portefeuille d'immeubles de commerce de détail et de bureaux au centre-ville de Vancouver (les « immeubles de Vancouver »). La WSIB comptabilise cette participation selon la méthode de la mise en équivalence et la détient à des fins de placement pour en tirer des loyers et pour réaliser des plus-values.

L'information financière sommaire sur les immeubles de Vancouver, fondée sur les états financiers selon les IFRS, et le rapprochement de la valeur comptable de la participation présentée dans les états financiers consolidés aux 31 décembre se présentent comme suit :

	2020	2019 ¹
Actifs courants	10	6
Actifs non courants	2 140	2 251
Passifs courants	(32)	(32)
Passifs non courants	(5)	(5)
Actif net	2 113	2 220
Quote-part de la WSIB de l'actif net	1 056	1 110

1. Certains montants comparatifs ont été reclassés pour rendre leur présentation conforme à celle de l'exercice considéré.

Rapport annuel de 2020**Notes des états financiers consolidés
31 décembre 2020
(en millions de dollars canadiens)**

Les montants des actifs et des passifs susmentionnés comprennent ce qui suit :

	2020	2019
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6	2
Passifs financiers courants (à l'exclusion des fournisseurs et autres charges à payer)	(2)	(2)
Passifs financiers non courants (à l'exclusion des fournisseurs et autres charges à payer)	(5)	(5)

L'état du résultat global des immeubles de Vancouver est résumé ci-dessous :

	2020	2019
Produits	129	143
Profits (pertes) provenant de l'augmentation (la diminution) de la juste valeur	(148)	122
Charges	(49)	(54)
Total du résultat global	(68)	211
Quote-part de la WSIB du total du résultat global	(34)	106

Les immeubles de Vancouver n'avaient communiqué aucun passif éventuel ni pris aucun engagement en capital au 31 décembre 2020 (néant au 31 décembre 2019). En 2020, la WSIB a reçu des dividendes de 34 \$ des immeubles de Vancouver (46 \$ en 2019).

Participations dans d'autres partenariats et entreprises associées

La valeur comptable des participations de la WSIB dans d'autres partenariats et entreprises associées qui ne sont pas importants ainsi que la quote-part de la WSIB du résultat de ces entités sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	Entreprises associées		Coentreprises		Entreprises communes	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Quote-part de la WSIB de l'actif net	67	12	1 246	1 336	214	220
Quote-part de la WSIB :						
Du résultat net	(1)	2	(104)	63	(18)	(3)
Des autres éléments du résultat global	-	-	28	(30)	-	-
De la perte de valeur ¹	-	-	(116)	-	-	-

1. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, la WSIB a comptabilisé une perte de valeur liée à certaines de ses participations dans des entreprises associées et des coentreprises en raison de l'incidence de la pandémie de COVID-19. La WSIB a déterminé que la valeur recouvrable des participations dépréciées était inférieure à la valeur comptable. Une perte de valeur de 116 \$ a été inscrite dans les états du résultat global consolidés.

Rapport annuel de 2020**Notes des états financiers consolidés
31 décembre 2020
(en millions de dollars canadiens)****11. Intérêts détenus dans des entités structurées**

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité. Les entités structurées sont généralement créées pour réaliser un objectif limité et bien défini et leurs activités pertinentes sont dirigées par voie d'accords contractuels. La WSIB détient des intérêts dans une entité structurée lorsqu'un lien contractuel ou non contractuel expose la WSIB aux rendements variables de l'entité structurée. La WSIB inclut une entité structurée dans son périmètre de consolidation lorsqu'elle contrôle l'entité conformément à la méthode comptable décrite à la note 2. Les entités structurées consolidées par la WSIB sont principalement des placements liés aux secteurs des infrastructures et de l'immobilier des portefeuilles de placement, si la WSIB détient sur ceux-ci des droits substantiels de résilier le mandat des gestionnaires de placement. Les filiales consolidées sont présentées à la note 24.

Entités structurées non consolidées

La WSIB détient des intérêts dans des entités structurées tiers, sous forme principalement de placements directs dans des valeurs mobilières ou de participations dans des partenariats. La WSIB n'inclut pas ces entités structurées dans son périmètre de consolidation, car son lien avec celles-ci se limite à des placements et elle n'a aucun pouvoir sur les décisions économiques importantes de ces entités. Ces intérêts dans des entités structurées sont comptabilisés dans les autres actifs investis, et les produits d'intérêts et de placement reçus sont comptabilisés à titre de revenu de placement net. Le tableau suivant présente les participations et l'exposition maximale de la WSIB à une perte liée à ses intérêts dans des entités structurées non consolidées :

	Participation de la WSIB		Exposition maximale de la WSIB à une perte ¹	
	2020	2019	2020	2019
Secteur de l'immobilier	1 543	1 611	1 543	1 611
Secteur des infrastructures	761	847	761	847
Titres de sociétés fermées	52	-	52	-
Titres de créance	13	-	13	-
Total	2 369	2 458	2 369	2 458

1. L'exposition maximale de la WSIB à une perte est limitée aux montants investis.

Rapport annuel de 2020**Notes des états financiers consolidés
31 décembre 2020
(en millions de dollars canadiens)****12. Gestion du risque**

La WSIB court un certain nombre de risques et d'incertitudes liés à ses instruments financiers et à la dette au titre de l'indemnisation future. Ces risques et les politiques et techniques d'atténuation des risques de la WSIB sont présentés à la rubrique 14, Facteurs de risque, du rapport de gestion. Seuls le texte et les tableaux ombragés font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Risque de placement

Le conseil d'administration de la WSIB a élaboré des énoncés des politiques et des procédures de placement (les « énoncés »), qui établissent les politiques régissant le portefeuille de placements de la WSIB. Les énoncés exigent que le portefeuille de placements de la WSIB soit diversifié selon certaines catégories d'actifs. Le portefeuille de placements est actuellement réparti parmi huit principales catégories d'actifs de placement.

Risque d'illiquidité

Au 31 décembre 2020, 71,0 % (66,7 % au 31 décembre 2019) du portefeuille de placements de la WSIB était investi dans la trésorerie et des instruments du marché monétaire, des placements à revenu fixe et des actions de sociétés ouvertes facilement négociables.

Les tableaux suivants fournissent les valeurs comptables de tous les instruments financiers par échéance contractuelle ou flux de trésorerie prévus :

	Moins de 1 an	De 1 an à 6 ans	De 6 à 10 ans	Plus de 10 ans	Pas d'échéance fixe	2020
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 969	-	-	-	-	4 969
Montants à recevoir liés aux placements	1 347	11	6	-	-	1 364
Placements dans des titres de sociétés ouvertes	-	-	-	-	12 959	12 959
Placements à revenu fixe	106	3 969	1 292	3 877	58	9 302
Actifs dérivés	250	-	-	-	-	250
Autres actifs investis						
Fonds de placement	-	-	-	-	7 081	7 081
Placements liés au secteur des infrastructures	-	-	-	-	103	103
Placements liés au secteur de l'immobilier	-	-	-	-	406	406
Montants à payer liés aux placements	(987)	-	-	-	-	(987)
Charges administratives à payer	(354)	-	-	-	-	(354)
Passifs dérivés	(92)	-	-	-	-	(92)
Emprunts	(400)	-	-	-	-	(400)
Dette à long terme	-	(70)	-	-	-	(70)
Passif de la Caisse pour perte de revenu de retraite	-	-	-	-	(2 003)	(2 003)

Rapport annuel de 2020**Notes des états financiers consolidés
31 décembre 2020
(en millions de dollars canadiens)**

	Moins de 1 an	De 1 an à 6 ans	De 6 à 10 ans	Plus de 10 ans	Pas d'échéance fixe	2019
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 408	-	-	-	-	3 408
Montants à recevoir liés aux placements	293	-	5	-	-	298
Placements dans des titres de sociétés ouvertes	-	-	-	-	14 915	14 915
Placements à revenu fixe	34	5 951	783	900	60	7 728
Actifs dérivés	223	-	-	-	-	223
Autres actifs investis						
Fonds de placement	-	-	-	-	8 161	8 161
Placements liés au secteur des infrastructures	-	-	-	-	144	144
Placements liés au secteur de l'immobilier	-	-	-	-	478	478
Montants à payer liés aux placements	(54)	-	-	-	-	(54)
Charges administratives à payer	(342)	-	-	-	-	(342)
Passifs dérivés	(72)	-	-	-	-	(72)
Dette à long terme	-	-	(70)	-	-	(70)
Passif de la Caisse pour perte de revenu de retraite	-	-	-	-	(2 000)	(2 000)

La WSIB dispose d'une ligne de crédit non garantie de 150 \$ auprès d'une banque commerciale à des fins d'exploitation générales. Bien que des montants minimes aient été empruntés à l'occasion sur la ligne de crédit en 2020, celle-ci n'affichait aucun solde à payer au 31 décembre 2020 (néant au 31 décembre 2019). De plus, le 30 octobre 2020, l'OOF a accordé à la WSIB une facilité de ligne de crédit renouvelable de 14 mois d'un montant de 900 \$ (se reporter à la note 15).

Risque de crédit

a) Placements à revenu fixe

Les placements à revenu fixe de la WSIB consistent principalement en des instruments de créance de première qualité. Un instrument de créance de première qualité reçoit une cote BBB ou supérieure. La WSIB gère le risque de crédit au moyen d'une combinaison d'actifs diversifiés, y compris une pondération minimale pour les placements à revenu fixe de gouvernements et des cotes de crédit minimales pour les placements sur le marché monétaire et les placements à revenu fixe de gouvernements.

Rapport annuel de 2020

Notes des états financiers consolidés
31 décembre 2020
(en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant fournit des renseignements sur l'évaluation du crédit des titres à revenu fixe de la WSIB :

	2020		2019	
AAA	4 382	47,2 %	3 925	50,8 %
AA	1 424	15,3 %	1 459	18,9 %
A	2 068	22,2 %	2 141	27,7 %
BBB	449	4,8 %	143	1,8 %
BB	552	5,9 %	-	0,0 %
B et moins	350	3,8 %	-	0,0 %
Non cotés	77	0,8 %	60	0,8 %
Total des placements à revenu fixe	9 302	100,0 %	7 728	100,0 %

Le risque de crédit associé aux placements à revenu fixe comprend également le risque de concentration. Le risque de concentration découle de l'exposition des placements dans les titres d'un émetteur, d'un groupe d'émetteurs, d'une région géographique ou d'un secteur d'activité en particulier. Ces groupes ont des caractéristiques de crédit similaires comme le type d'industrie, la conformité à la réglementation, et les conditions économiques et politiques qui peuvent avoir une incidence sur la capacité des émetteurs à respecter leurs engagements contractuels.

La WSIB gère le risque de concentration au moyen d'une combinaison d'actifs diversifiés et impose une limite de 5 % de la juste valeur du portefeuille de placements qui peut être investie dans les titres d'un émetteur non gouvernemental en particulier au moment de l'acquisition d'un placement. De plus, la SOGP a fixé des limites de concentration pour chacune de ses stratégies.

Le tableau qui suit présente l'information sur la concentration des placements à revenu fixe :

	2020		2019	
Gouvernement fédéral et agences fédérales	4 168	44,8 %	3 844	49,7 %
Gouvernements provinciaux, municipalités et agences provinciales et municipales	3 136	33,7 %	2 872	37,2 %
Produits de consommation et marchandisage	422	4,5 %	14	0,2 %
Services publics et télécommunications	414	4,5 %	56	0,7 %
Services financiers	348	3,8 %	858	11,1 %
Ressources naturelles	299	3,2 %	6	0,1 %
Autres ¹	515	5,5 %	78	1,0 %
Total des placements à revenu fixe	9 302	100,0 %	7 728	100,0 %

1. Comprennent les secteurs dont l'exposition totale est inférieure à 2 %.

b) Programme de prêts de valeurs mobilières

Le risque de contrepartie relativement au programme de prêts de valeurs mobilières, tel qu'il est décrit à la note 8, est géré par un établissement financier intermédiaire en vertu d'une entente écrite, d'une politique de placement et de procédures de prêt de valeurs mobilières. La garantie autre qu'en espèces est composée principalement d'actions, d'obligations d'État et de billets à court terme de grandes banques. La juste valeur des titres prêtés en vertu du programme de prêts de valeurs mobilières est présentée à la note 8 des états financiers consolidés.

c) Montants à recevoir des employeurs de l'annexe 1 et de l'annexe 2

Le risque de crédit lié aux primes à recevoir des employeurs de l'annexe 1 est atténué au moyen de politiques et de procédures de gestion du risque qui comprennent la surveillance étroite de la situation concernant le paiement des primes et des mesures de suivi auprès de l'employeur. Une provision pour créances douteuses est établie pour les primes à recevoir qui sont en souffrance.

Rapport annuel de 2020

Notes des états financiers consolidés
31 décembre 2020
(en millions de dollars canadiens)

Le risque de crédit lié aux montants à recevoir des employeurs de l'annexe 2 est atténué en détenant des garanties sous forme de lettres de crédit ou de cautionnements. Au 31 décembre 2020, la WSIB détenait des garanties d'un montant total de 259 \$ (259 \$ au 31 décembre 2019) auprès d'employeurs de l'annexe 2.

Risque de marché

a) Risque de change

La WSIB est exposée à un certain nombre de monnaies étrangères dans son portefeuille de placements et gère son risque de change grâce à la nomination de la SOGP à titre de gestionnaire de placement. La SOGP utilise, pour le compte de la WSIB, les contrats de change comme source de rendement supplémentaire ou comme des stratégies de couverture économique afin de gérer le risque de placement ainsi que l'exposition aux catégories d'actifs ou aux stratégies. La SOGP gère le risque de change conformément à des principes et politiques qui tiennent compte du risque de change à gérer, des instruments permis et d'autres contrôles et processus de gestion du risque de change.

Le tableau suivant présente une analyse de sensibilité de l'effet d'une augmentation ou d'une diminution de 1 % du dollar canadien comparativement à cinq monnaies étrangères qui représentent 95,4 % (84,4 % en 2019) de l'exposition de la WSIB aux monnaies étrangères dans son portefeuille de placements :

	2020		2019	
	Exposition nette	Effet d'une variation de 1 %	Exposition nette	Effet d'une variation de 1 %
Dollar américain	10 375	104	5 779	58
Euro	910	9	332	3
Yen japonais	837	8	347	4
Livre sterling	246	3	147	1
Dollar de Hong Kong	117	1	547	6
Exposition aux monnaies étrangères	12 485	125	7 152	72

b) Risque de taux d'intérêt

La WSIB fait appel à la méthode de durée effective pour mesurer la sensibilité de la juste valeur des placements à revenu fixe aux fluctuations des taux d'intérêt. Des déplacements parallèles de la courbe des taux de rendement de 1 % entraîneraient une augmentation ou une diminution de la juste valeur des placements à revenu fixe d'environ 930 \$ (453 \$ en 2019), si toutes les autres variables demeurent constantes. Ces renseignements sont fondés sur l'hypothèse selon laquelle les placements à revenu fixe n'ont pas subi de perte de valeur et que les taux d'intérêt et les prix des titres fluctuent indépendamment.

c) Risque de prix

La WSIB court un risque de prix du fait de ses placements dans des titres de sociétés ouvertes. Les stratégies adoptées par la WSIB pour atténuer le risque de prix sont présentées à la rubrique 14, Facteurs de risque, du rapport de gestion.

L'effet prévu sur la juste valeur des placements dans des titres de sociétés ouvertes en raison d'un changement de 10 % dans les prix du marché, considérant que tous les autres facteurs sont à un niveau constant, est de 1 296 \$ (1 491 \$ en 2019).

Rapport annuel de 2020

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2020

(en millions de dollars canadiens)

Risque lié à la caisse d'assurance – dette au titre de l'indemnisation future

La WSIB court le risque que les obligations réelles en matière de paiements d'indemnisation excèdent l'estimation de la dette au titre de l'indemnisation future. La dette au titre de l'indemnisation future est influencée par des facteurs comme le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les demandes d'indemnisation futures; l'inflation prévue; la disponibilité, l'utilisation et les coûts des services de soins de santé; la gravité et la durée des lésions, la disponibilité des programmes de retour au travail et les possibilités de rengagement auprès des employeurs que les travailleurs avaient au moment de la lésion; la croissance des salaires; les nouvelles constatations médicales qui touchent la reconnaissance des maladies professionnelles; les changements sanctionnés par la loi aux taux des prestations ou la modification de la reconnaissance des lésions professionnelles, qui parfois est appliquée rétroactivement; et les précédents établis au moyen de divers procédés de contestation des décisions.

La WSIB atténue ces risques grâce à des modèles actuariels exclusifs et commerciaux et en évaluant les tendances historiques en matière d'évolution des pertes et d'autres analyses prévisionnelles. Ces risques sont également atténués en retenant chaque année les services d'actuaire indépendants chargés de vérifier les hypothèses et méthodes actuarielles relatives à l'établissement de la dette au titre de l'indemnisation future ainsi qu'en analysant les questions actuarielles lors de réunions ordinaires avec le comité actuariel consultatif de la WSIB.

Des renseignements sur la nature de la dette au titre de l'indemnisation future se trouvent à la note 20.

13. Immobilisations corporelles et incorporelles

	Immobilisations corporelles				Immobilisations incorporelles		Total
	Terrain	Bâtiments ¹	Améliorations locatives	Matériel de bureau et matériel informatique	Logiciel élaboré en interne	Logiciels acquis	
Coût							
Solde au 31 décembre 2018	40	102	20	26	260	8	456
Ajustements ²	-	152	-	-	-	-	152
Entrées	-	2	3	1	40	2	48
Solde au 31 décembre 2019	40	256	23	27	300	10	656
Entrées	-	3	1	1	23	5	33
Solde au 31 décembre 2020	40	259	24	28	323	15	689
Cumul des amortissements							
Solde au 31 décembre 2018	-	35	17	23	90	4	169
Ajustements ²	-	80	-	-	-	-	80
Amortissements	-	9	2	-	37	3	51
Solde au 31 décembre 2019	-	124	19	23	127	7	300
Amortissements	-	9	2	2	38	3	54
Solde au 31 décembre 2020	-	133	21	25	165	10	354
Valeur comptable							
Au 31 décembre 2019	40	132	4	4	173	3	356
Au 31 décembre 2020	40	126	3	3	158	5	335

1. Les bâtiments comprennent des actifs au titre de droits d'utilisation de 65 \$, déduction faite du cumul des amortissements de 91 \$.

2. Ajustements liés à la première application d'IFRS 16.

Rapport annuel de 2020**Notes des états financiers consolidés****31 décembre 2020****(en millions de dollars canadiens)**

La valeur comptable des logiciels élaborés en interne au 31 décembre 2020 comprend des coûts de 73 \$ (58 \$ au 31 décembre 2019) relatifs aux logiciels qui n'étaient pas encore prêts à être utilisés et qui n'étaient donc pas encore assujettis à l'amortissement.

La WSIB a déterminé que les immobilisations corporelles et incorporelles ne se sont pas dépréciées en 2020.

14. Fournisseurs et autres passifs

	2020	2019
Charges administratives à payer	354	342
Montants à payer liés aux placements	987	54
Remboursements liés à la tarification par incidence	239	733
Autres passifs	116	34
Total des fournisseurs et autres passifs	1 696	1 163

Il est prévu que le total des fournisseurs et autres passifs sera payé dans les douze mois suivant la date de clôture.

15. Emprunts

Le 30 octobre 2020, l'OOF a accordé à la WSIB une facilité de ligne de crédit renouvelable (la « facilité de crédit ») de 14 mois d'un montant de 900 \$. Cette facilité de crédit donne à la WSIB la souplesse dont elle a besoin pour soutenir le programme d'aide financière offert aux employeurs.

La facilité de crédit porte intérêt à un taux variable, soit celui des bons du Trésor de l'Ontario à trois mois, majoré de 3,2 points de base, qui sera révisé automatiquement les 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre. Les intérêts sont calculés quotidiennement selon les mêmes modalités que le capital et sont composés trimestriellement. Au 31 décembre 2020, le montant de l'emprunt s'élevait à 400 \$.

La facilité de crédit vient à échéance le 31 décembre 2021. La juste valeur des emprunts au 31 décembre 2020 se rapprochait de leur valeur comptable, la facilité de crédit étant établie selon les conditions du marché.

16. Dette à long terme et obligations locatives

La dette à long terme et les obligations locatives comprennent ce qui suit :

	2020	2019
Emprunts hypothécaires	70	70
Obligations locatives	112	138
<i>Moins</i> : Tranche à court terme des obligations locatives	(7)	(7)
Total de la dette à long terme et des obligations locatives	175	201

Rapport annuel de 2020

Notes des états financiers consolidés
31 décembre 2020
(en millions de dollars canadiens)

17. Passif de la Caisse pour perte de revenu de retraite

Le rapprochement des valeurs comptables concernant le passif de la Caisse pour perte de revenu de retraite est indiqué ci-dessous :

	2020	2019
Solde au début de l'exercice	2 000	1 867
Cotisations de la WSIB	55	57
Cotisations facultatives des travailleurs blessés	8	7
Cotisations des employeurs de l'annexe 2	8	7
Revenu gagné sur les cotisations	79	197
Prestations versées en espèces	(147)	(135)
Solde à la fin de l'exercice	2 003	2 000

Le tableau suivant fournit un sommaire des actifs par catégorie compris dans le passif de la Caisse pour perte de revenu de retraite :

	2020		2019	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	521	26,2 %	461	23,0 %
Placements dans des titres de sociétés ouvertes	540	27,0 %	624	31,2 %
Placements à revenu fixe	475	23,7 %	381	19,1 %
Instruments financiers dérivés	7	0,3 %	6	0,3 %
Immeubles de placement	38	1,9 %	59	2,9 %
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	93	4,6 %	94	4,7 %
Autres actifs investis				
Fonds de placement	297	14,8 %	345	17,3 %
Placements liés au secteur des infrastructures	4	0,2 %	6	0,3 %
Placements liés au secteur de l'immobilier	17	0,8 %	20	1,0 %
Autres	11	0,5 %	4	0,2 %
Total des actifs compris dans la Caisse pour perte de revenu de retraite	2 003	100,0 %	2 000	100,0 %

18. Régimes d'avantages du personnel

La WSIB parraine des régimes de retraite à prestations définies et d'autres avantages aux employés de la WSIB.

Régimes de retraite

a) Régime de retraite des employés de la WSIB

Le régime de retraite des employés verse des prestations définies partiellement indexées, calculées en fonction du nombre d'années de service et des gains des cinq meilleures années consécutives sur les dix dernières années. Le régime de retraite des employés de la WSIB est enregistré aux termes de la *Loi sur les régimes de retraite* (« LRR ») de l'Ontario et de l'Agence du revenu du Canada (« ARC »).

Le 1^{er} juillet 2020, le régime de retraite des employés, qui était un régime de retraite à employeur unique, a été converti en un régime de retraite parrainé conjoint, sans qu'il y ait d'incidence sur le passif au titre du régime de retraite des employés en raison de cette conversion. La WSIB et la Ontario Compensation Employees Union parrainent le régime et un conseil de fiduciaires a été constitué pour administrer le régime de retraite des employés tandis que différentes fonctions de soutien administratif et financier du régime sont toujours exécutées par la WSIB conformément à une

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2020

(en millions de dollars canadiens)

convention intervenue entre la WSIB et le conseil de fiduciaires. Le régime de retraite des employés est offert aux nouveaux participants et la WSIB est à l'heure actuelle responsable de sa capitalisation, sauf pour ce qui est des cotisations obligatoires des employés. Les cotisations des employés augmenteront progressivement jusqu'à ce que le coût normal des cotisations soit réparti également entre la WSIB et les employés. Par la suite, la WSIB n'assumera que 50 % du total des coûts du régime de retraite des employés et du passif y associé. Les cotisations des employés devraient correspondre à celles de la WSIB d'ici 2029.

En décembre 2020, la WSIB a versé une cotisation forfaitaire non récurrente de 199 \$ au régime de retraite des employés, qui a été comptabilisée à titre de cotisation de l'employeur au régime de retraite des employés. Une cotisation supplémentaire au régime de retraite des employés pourrait être nécessaire selon un calcul préétabli reposant sur le rendement des placements des actifs du régime, sous réserve d'une limite supérieure fondée sur l'évaluation actuarielle du régime de retraite des employés en date du 1^{er} juillet 2020, ajusté en fonction du rendement des placements des actifs du régime au 31 décembre 2024. Par conséquent, il n'est pas possible de déterminer la probabilité d'un paiement ni son montant, le cas échéant. Si un paiement est nécessaire, il pourrait être versé sous forme d'un montant forfaitaire avant le 31 décembre 2025 ou de versements échelonnés jusqu'à ce que les cotisations des employés soient égales aux cotisations versées par la WSIB aux termes du régime de retraite des employés.

b) Régime de retraite supplémentaire des employés

Le régime de retraite supplémentaire des employés est un régime de retraite à employeur unique. Il comporte en général les mêmes dispositions relatives aux prestations que le régime de retraite des employés, sauf qu'il offre des prestations supérieures aux prestations de retraite maximales autorisées en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et que les cotisations des employés sont fixées à 7 % des revenus. Le régime de retraite supplémentaire des employés est enregistré auprès de l'ARC à titre de convention de retraite. La WSIB verse un montant équivalant aux cotisations des employés au régime de retraite supplémentaire des employés et verse des cotisations additionnelles au besoin.

Autres avantages

a) Régime d'avantages postérieurs au départ à la retraite

Le régime d'avantages postérieurs au départ à la retraite offre des avantages comme l'assurance pour soins dentaires et soins de la vue, ainsi que l'assurance-maladie et l'assurance-vie complémentaires aux employés qui répondent aux critères d'admissibilité. Les employés doivent avoir droit à une pension de la WSIB et respecter les exigences relatives au nombre d'années de service pour être admissibles aux avantages. Le régime est capitalisé par répartition.

b) Autres avantages liés à l'emploi

Les autres avantages liés à l'emploi comprennent des vacances et des crédits d'assiduité qui sont payables à la cessation d'emploi, et des prestations d'invalidité qui sont payables jusqu'à l'âge de 65 ans.

Gouvernance des régimes

Depuis le 1^{er} juillet 2020, le conseil de fiduciaires du régime de retraite des employés assume le rôle de gouvernance et assure l'administration du régime de retraite des employés, ce qui comprend, entre autres, l'approbation des rapports d'évaluation actuarielle et des états financiers audités des régimes, la désignation des principaux prestataires de service et la résiliation de leurs contrats, l'approbation de l'analyse de l'actif et du passif, l'établissement de l'Énoncé du régime de retraite des employés et la composition de l'actif ainsi que la conformité aux règlements et lois régissant les régimes de retraite. Le conseil d'administration de la WSIB et la Ontario Compensation Employees Union sont conjointement responsables de la conception du régime et de la sélection des membres du conseil des fiduciaires du régime de retraite des employés.

Notes des états financiers consolidés
31 décembre 2020
(en millions de dollars canadiens)

Le conseil d'administration de la WSIB surveille l'administration de tous les autres régimes d'avantages du personnel conformément aux lois applicables, et approuve la structure de gouvernance, notamment les mandats de ceux qui se sont vu déléguer des tâches et des responsabilités administratives.

Le conseil d'administration de la WSIB reçoit de l'aide de divers comités pour s'acquitter de ses responsabilités se rapportant aux régimes d'avantages du personnel, notamment du comité d'audit et des finances, du comité des ressources humaines et de la rémunération ainsi que du comité de gouvernance.

Risques

Puisque les cotisations des employés aux régimes d'avantages du personnel (s'il y a lieu) sont fixes à court terme, la WSIB assume généralement les risques associés aux régimes d'avantages du personnel. Pour ce qui est du régime de retraite des employés, les cotisations des employés augmenteront progressivement jusqu'à ce qu'elles soient égales à celles de la WSIB. Lorsque les cotisations des employés seront égales à celles de la WSIB, tous les risques liés à la capitalisation du régime de retraite des employés seront assumés également par les parties.

Les principales sources de risque pour la WSIB comprennent :

- a) une baisse des taux d'actualisation qui accroît l'obligation et les charges;
- b) un rendement des placements plus faible que prévu;
- c) des taux de mortalité plus bas que prévu;
- d) une inflation des coûts des soins de santé plus importante que prévu.

En règle générale, les risques sont gérés grâce à la revue de la conception des régimes et, dans le cadre des risques de placement, aux mécanismes de contrôle du risque compris dans l'Énoncé du régime de retraite. Le conseil de fiduciaires du régime de retraite des employés établit l'Énoncé et surveille son application conformément à la LRR tandis que la revue de la conception des régimes est réalisée conjointement par les promoteurs des régimes.

Charge des régimes d'avantages du personnel

Le coût des régimes d'avantages du personnel est comptabilisé dans les charges administratives et autres charges de la façon suivante :

	Régimes de retraite		Autres avantages		Total	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Coût des services rendus	134	103	24	27	158	130
Intérêts nets sur le passif au titre des régimes d'avantages du personnel	37	30	28	29	65	59
Coût des services passés	-	-	86	-	86	-
Profits sur les régimes d'avantages à long terme du personnel	-	-	(2)	(2)	(2)	(2)
Modifications des régimes	-	-	-	12	-	12
Charges administratives	5	-	-	-	5	-
Charge des régimes d'avantages du personnel	176	133	136	66	312	199

Rapport annuel de 2020

Notes des états financiers consolidés
31 décembre 2020
(en millions de dollars canadiens)

Les montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global se présentent comme suit :

	Régimes de retraite		Autres avantages		Total	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Pertes actuarielles découlant de modifications à ce qui suit :						
Hypothèses financières	(487)	(575)	(73)	(119)	(560)	(694)
Hypothèses démographiques	(170)	-	(39)	-	(209)	-
Expérience des régimes	(39)	(22)	(10)	(10)	(49)	(32)
Excédent du rendement sur les produits d'intérêts générés par les actifs des régimes	45	272	-	-	45	272
Réévaluations des régimes d'avantages du personnel	(651)	(325)	(122)	(129)	(773)	(454)

Passif au titre des régimes d'avantages du personnel

Le passif au titre des régimes d'avantages du personnel aux 31 décembre est composé des éléments suivants :

	Régimes de retraite		Autres avantages		Total	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Valeur actualisée des obligations ¹	5 470	4 620	1 137	911	6 607	5 531
Juste valeur des actifs des régimes	(3 872)	(3 560)	-	-	(3 872)	(3 560)
Passif au titre des régimes d'avantages du personnel	1 598	1 060	1 137	911	2 735	1 971

1. Les régimes de retraite de la WSIB sont entièrement ou partiellement capitalisés, tandis que les autres avantages offerts par la WSIB sont entièrement non capitalisés.

Le mouvement de la valeur totale actualisée du passif au titre des régimes d'avantages du personnel est illustré comme suit :

	Régimes de retraite		Autres avantages		Total	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Solde au début de l'exercice	4 620	3 880	911	744	5 531	4 624
Coût des services rendus	134	103	24	27	158	130
Cotisations des employés	30	29	-	-	30	29
Charge d'intérêts sur les obligations au titre des régimes d'avantages du personnel	148	156	28	29	176	185
Coût des services passés	-	-	86	-	86	-
Modifications des régimes	-	-	-	12	-	12
Pertes actuarielles découlant de modifications à ce qui suit :						
Hypothèses financières	487	575	75	121	562	696
Hypothèses démographiques	170	-	39	-	209	-
Expérience des régimes	39	22	6	6	45	28
Prestations versées	(158)	(145)	(32)	(28)	(190)	(173)
Solde à la fin de l'exercice	5 470	4 620	1 137	911	6 607	5 531

Rapport annuel de 2020

Notes des états financiers consolidés
31 décembre 2020
(en millions de dollars canadiens)

Au 31 décembre 2020, le régime de retraite des employés représentait 99,0 % de l'obligation au titre des régimes de retraite (98,9 % au 31 décembre 2019), et le régime d'avantages postérieurs au départ à la retraite représentait 89,0 % de l'obligation au titre des autres avantages (86,3 % au 31 décembre 2019).

La durée moyenne pondérée des régimes de retraite à prestations définies et des obligations au titre des autres régimes d'avantages au 31 décembre 2020 était respectivement de 18,8 ans et 21,0 ans (respectivement 17,5 ans et 18,6 ans au 31 décembre 2019).

Juste valeur des actifs des régimes

Le mouvement de la juste valeur totale des actifs des régimes est illustré comme suit :

	Régimes de retraite		Autres avantages		Total	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Solde au début de l'exercice	3 560	3 200	-	-	3 560	3 200
Produits d'intérêts sur les actifs des régimes	112	126	-	-	112	126
Excédent du rendement sur les produits d'intérêts générés par les actifs des régimes	45	272	-	-	45	272
Cotisations de l'employeur ¹	288	78	32	28	320	106
Cotisations des employés	30	29	-	-	30	29
Prestations versées	(158)	(145)	(32)	(28)	(190)	(173)
Frais administratifs payés	(5)	-	-	-	(5)	-
Solde à la fin de l'exercice	3 872	3 560	-	-	3 872	3 560

1. Comprennent un montant de 199 \$ lié à la cotisation forfaitaire non récurrente versée au régime de retraite des employés en décembre 2020.

Il est estimé que les cotisations de l'employeur aux régimes de retraite s'élèveront à 89 \$ en 2021.

Les prestations qui seront versées à partir des actifs des régimes de retraite devraient s'élever à 167 \$ en 2021, et les autres avantages qui devraient être payés directement par l'employeur sont estimés à 37 \$.

Les actifs des régimes de retraite aux 31 décembre sont composés des éléments suivants :

	2020		2019	
Actifs des régimes de retraite				
Actions de sociétés ouvertes	1 361	35,1 %	1 333	37,4 %
Revenu fixe	800	20,7 %	650	18,3 %
Titres de créance	36	0,9 %	-	0,0 %
Placements alternatifs sur le marché public	309	8,0 %	345	9,7 %
Marchés diversifiés	408	10,5 %	431	12,1 %
Secteur de l'immobilier	336	8,7 %	372	10,4 %
Secteur des infrastructures	316	8,2 %	312	8,8 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	411	10,6 %	106	3,0 %
Autres	(105)	(2,7) %	11	0,3 %
Total¹	3 872	100,0 %	3 560	100,0 %

1. Comprend les actifs nets de 4,9 \$ du régime de retraite supplémentaire des employés (3,2 \$ en 2019).

Rapport annuel de 2020

Notes des états financiers consolidés
31 décembre 2020
 (en millions de dollars canadiens)

Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles utilisées dans la détermination de la valeur actualisée du passif au titre des avantages du personnel sont les suivantes :

	2020	2019
Taux d'actualisation ¹		
Charges des régimes d'avantages	3,15 %	3,95 %
Passif au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	2,60 %	3,15 %
Taux d'augmentation des prestations à la fin de l'exercice ²	1,31 %	1,31 %
Taux d'augmentation de la rémunération à la fin de l'exercice ³	3,50 %	3,50 %
Taux tendanciels des soins de santé à la fin de l'exercice		
Taux tendanciel initial	5,00 %	5,25 %
Taux tendanciel définitif	4,50 %	4,50 %
Année à laquelle le taux tendanciel définitif est atteint	2023	2023
Taux tendanciel des soins dentaires à la fin de l'exercice	4,00 %	4,00 %
Mortalité		
Table de base ⁴	100 % CPM (secteur public)	104 % CPM (secteur privé)
Échelle de projection ⁵	MI-2017	MI-2017

1. Taux moyen pondéré en fonction de l'obligation (arrondi à 5 points de base près).

2. Les prestations de retraite augmentent chaque année, le 1^{er} janvier, à un taux correspondant à 75 % de l'indice des prix à la consommation (c.-à-d. l'inflation).

3. Il s'agit d'une approximation. L'hypothèse réelle repose sur un taux d'inflation de 1,75 % par année, majoré d'une échelle du salaire par ancienneté unisexe.

4. Table 2014 de mortalité des retraités canadiens par secteur (« CPM »).

5. Échelle MI-2017 modifiée pour obtenir un taux final de 0,8 %.

Les longévités actuelles qui sous-tendent l'évaluation du passif au titre des avantages du personnel aux 31 décembre se présentent comme suit :

	2020	2019
Longévité des participants actuellement âgés de 65 ans		
Hommes	23,1 ans	21,5 ans
Femmes	25,0 ans	24,0 ans
Longévité à 65 ans des participants actuellement âgés de 45 ans		
Hommes	24,2 ans	22,7 ans
Femmes	26,1 ans	25,1 ans

Rapport annuel de 2020

Notes des états financiers consolidés
31 décembre 2020
(en millions de dollars canadiens)

Sensibilité des hypothèses actuarielles

Les changements relatifs aux hypothèses actuarielles utilisées ont une incidence importante sur l'obligation au titre des régimes d'avantages du personnel. L'analyse de sensibilité ci-dessous contient une estimation de l'incidence possible des principales hypothèses au 31 décembre 2020, toutes les autres hypothèses demeurant inchangées :

Sensibilité des hypothèses	Augmentation (diminution) des obligations		Total
	Régimes de retraite	Autres avantages	
Taux d'actualisation			
Augmentation de 1 % du taux d'actualisation	(884)	(202)	(1 086)
Diminution de 1 % du taux d'actualisation	1 173	277	1 450
Taux d'augmentation de la rémunération			
Augmentation de 1 % du taux de rémunération	189	7	196
Diminution de 1 % du taux de rémunération	(170)	(6)	(176)
Taux d'augmentation des prestations de retraite			
Augmentation de 1 % des prestations de retraite	627	s. o.	627
Diminution de 1 % des prestations de retraite	(534)	s. o.	(534)
Taux tendanciels des soins de santé et dentaires			
Augmentation de 1 % des taux tendanciels	s. o.	247	247
Diminution de 1 % des taux tendanciels	s. o.	(184)	(184)
Taux de mortalité			
Augmentation de 10 % des taux de mortalité ¹	(115)	(29)	(144)
Diminution de 10 % des taux de mortalité ²	127	32	159

1. L'augmentation des taux de mortalité entraîne une diminution de 0,7 année de l'espérance de vie moyenne d'une femme âgée de 65 ans.

2. La diminution des taux de mortalité entraîne une augmentation de 0,8 année de l'espérance de vie moyenne d'une femme âgée de 65 ans.

19. Produits tirés des primes

Voici un sommaire des primes pour les exercices clos les 31 décembre :

	2020	2019
Primes brutes de l'annexe 1	2 907	3 600
Créances irrécouvrables	(43)	(56)
Intérêts et pénalités	12	67
Autres produits	1	3
Primes versées par les employeurs de l'annexe 1	2 877	3 614
Charges administratives des employeurs de l'annexe 2	93	89
Primes	2 970	3 703
Programmes d'encouragement obligatoires des employeurs, montant net ¹	2	(24)
Primes nettes	2 972	3 679

1. Avant le 1^{er} janvier 2020, les employeurs de l'annexe 1 participaient à des programmes d'encouragement obligatoires qui pouvaient se traduire par un ajustement des taux de prime. À compter du 1^{er} janvier 2020, la WSIB a adopté un nouveau modèle d'établissement des taux de prime, ce qui a éliminé la nécessité d'ajuster les taux de prime. Les montants pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 correspondent aux versements nets au titre des programmes d'encouragement obligatoires des employeurs se rapportant aux exercices antérieurs.

Rapport annuel de 2020

Notes des états financiers consolidés
31 décembre 2020
(en millions de dollars canadiens)

20. Dette au titre de l'indemnisation future et coûts d'indemnisation

Dette au titre de l'indemnisation future

La dette au titre de l'indemnisation future est fondée sur le niveau et la nature d'admissibilité aux termes de la LSPAAT et les pratiques en matière de règlement des demandes de prestations en vigueur à cette date.

La dette au titre de l'indemnisation future est composée des éléments suivants :

	2020	2019
Perte de gains	8 733	8 493
Pensions des travailleurs	5 167	5 491
Soins de santé	4 550	4 588
Prestations de survivant	3 079	2 995
Perte économique future	745	873
Fournisseurs externes	93	97
Perte non financière	322	310
Maladies professionnelles à longue latence	2 385	2 395
Charges administratives liées aux demandes de prestations	1 322	1 355
Perte de revenu de retraite	514	513
Dette au titre de l'indemnisation future	26 910	27 110

Le tableau qui suit présente d'autres détails relatifs à la dette au titre de l'indemnisation future :

	Dette au titre de l'indemnisation future au début de l'exercice	Coûts d'indemnisation comptabilisés au cours de l'exercice	Paiements d'indemnisation traités au cours de l'exercice ²	Charges d'intérêts sur le passif	Incidence de la réévaluation actuarielle	Changement relatif aux résultats techniques	Dette au titre de l'indemnisation future à la fin de l'exercice
Perte de gains	8 493	882	(1 098)	379	(31)	108	8 733
Pensions des travailleurs	5 491	-	(478)	251	-	(97)	5 167
Soins de santé	4 588	492	(504)	212	(154)	(84)	4 550
Prestations de survivant	2 995	129	(210)	135	-	30	3 079
Perte économique future	873	-	(151)	39	-	(16)	745
Fournisseurs externes	97	28	(23)	3	-	(12)	93
Perte non financière	310	49	(69)	11	-	21	322
Maladies professionnelles à longue latence ¹	2 395	(78)	-	114	-	(46)	2 385
Charges administratives liées aux demandes de prestations	1 355	534	(546)	57	-	(78)	1 322
Perte de revenu de retraite	513	39	(55)	25	(3)	(5)	514
Total de 2020	27 110	2 075	(3 134)	1 226	(188)	(179)	26 910

1. Les coûts d'indemnisation comptabilisés au cours de l'exercice au titre des maladies professionnelles à longue latence correspondent aux demandes de prestations additionnelles présentées en raison de l'exposition pendant l'exercice considéré, contrebalancées par la dette au titre de l'indemnisation future prévue à la fin de l'exercice précédent relative aux demandes de prestations pour maladies professionnelles de l'exercice considéré.

2. Les paiements traités au cours de l'exercice se rapportent aux années de lésion antérieures et à l'année de lésion considérée.

Rapport annuel de 2020

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2020

(en millions de dollars canadiens)

	Dette au titre de l'indemni- sation future au début de l'exercice	Coûts d'indemni- sation comptabilisés au cours de l'exercice	Paiements d'indemni- sation traités au cours de l'exercice ²	Charges d'intérêts sur le passif	Incidence de la réévaluation actuarielle	Changement relatif aux résultats techniques	Dette au titre de l'indemni- sation future à la fin de l'exercice
Perte de gains	8 523	857	(1 032)	378	(223)	(10)	8 493
Pensions des travailleurs	5 731	-	(492)	261	32	(41)	5 491
Soins de santé	4 254	522	(551)	192	169	2	4 588
Prestations de survivant	3 091	115	(207)	140	(103)	(41)	2 995
Perte économique future	982	-	(169)	43	(4)	21	873
Fournisseurs externes	94	31	(27)	4	3	(8)	97
Perte non financière	285	41	(56)	11	(2)	31	310
Maladies professionnelles à longue latence ¹	2 384	(72)	-	114	(23)	(8)	2 395
Charges administratives liées aux demandes de prestations	1 338	478	(453)	33	60	(101)	1 355
Perte de revenu de retraite	528	37	(57)	23	(15)	(3)	513
Total de 2019	27 210	2 009	(3 044)	1 199	(106)	(158)	27 110

1. Les coûts d'indemnisation comptabilisés au cours de l'exercice au titre des maladies professionnelles à longue latence correspondent aux demandes de prestations additionnelles présentées en raison de l'exposition pendant l'exercice considéré, contrebalancées par la dette au titre de l'indemnisation future prévue à la fin de l'exercice précédent relative aux demandes de prestations pour maladies professionnelles de l'exercice considéré.

2. Les paiements traités au cours de l'exercice se rapportent aux années de lésion antérieures et à l'année de lésion considérée.

Paiements d'indemnisation

Les paiements d'indemnisation correspondent aux montants versés ou à verser au cours de l'exercice à l'intention ou au nom des travailleurs blessés, à l'exclusion des charges administratives liées aux demandes de prestations et de la perte de revenu de retraite. Les paiements d'indemnisation sont composés des éléments suivants :

	2020	2019
Perte de gains	1 098	1 032
Pensions des travailleurs	478	492
Soins de santé	503	551
Prestations de survivant	212	207
Perte économique future	150	169
Fournisseurs externes	23	27
Perte non financière	69	56
Total des paiements d'indemnisation	2 533	2 534

Rapport annuel de 2020

Notes des états financiers consolidés
31 décembre 2020
(en millions de dollars canadiens)

Charges administratives liées aux demandes de prestations

Les charges administratives liées aux demandes de prestations sont composées des éléments suivants :

	2020	2019
Attribution des charges administratives et autres charges	524	428
Attribution des obligations sanctionnées par la loi et des engagements de financement	22	25
Total des charges administratives liées aux demandes de prestations	546	453

Variation dans l'évaluation actuarielle de la dette au titre de l'indemnisation future

La variation dans l'évaluation actuarielle de la dette au titre de l'indemnisation future est composée des éléments suivants :

	2020	2019
Changements relatifs à l'estimation des coûts d'indemnisation	(1 238)	(1 193)
Changements relatifs aux hypothèses et méthodes actuarielles	(188)	(106)
Désactualisation ¹	1 226	1 199
Variation totale dans l'évaluation actuarielle de la dette au titre de l'indemnisation future	(200)	(100)

1. La désactualisation représente les charges d'intérêts estimatives de la dette au titre de l'indemnisation future, compte tenu du taux d'actualisation, de la dette au titre de l'indemnisation future au début de l'exercice et des paiements effectués au cours de l'exercice.

Les changements relatifs aux hypothèses et méthodes actuarielles sont composés des éléments suivants :

	2020	2019
Changements relatifs aux hypothèses concernant le taux de mortalité	-	(208)
Changements relatifs aux méthodes et hypothèses concernant les charges administratives futures liées aux demandes de prestations	-	79
Changements relatifs aux méthodes et hypothèses concernant les prestations pour perte de gains	(34)	(175)
Changements relatifs aux méthodes et hypothèses concernant les prestations de soins de santé	(154)	193
Changements relatifs aux méthodes et hypothèses concernant les attributions futures	-	5
Total des changements relatifs aux méthodes et hypothèses actuarielles	(188)	(106)

Rapport annuel de 2020

Notes des états financiers consolidés
31 décembre 2020
(en millions de dollars canadiens)

Hypothèses et méthodes actuarielles

La valeur actualisée actuarielle des paiements d'indemnisation future repose sur les hypothèses actuarielles, y compris les hypothèses économiques, qui sont fondées sur les résultats des exercices précédents et modifiées pour tenir compte des tendances actuelles et de l'élaboration prévue. Les hypothèses actuarielles sont examinées chaque année, lorsqu'une évaluation actuarielle est effectuée. La direction est d'avis que les méthodes d'évaluation et les hypothèses sont appropriées dans l'ensemble, pour l'évaluation de la dette au titre de l'indemnisation future. Le tableau suivant résume les principales hypothèses actuarielles sous-jacentes utilisées dans l'estimation des catégories de la dette au titre de l'indemnisation future :

Hypothèse actuarielle	Notes	Perte de gains	Pensions des travailleurs	Soins de santé	Prestations de survivant	Perte économique future	Fournisseurs externes	Perte non financière	Maladies professionnelles à longue latence f)
Taux d'actualisation	a)	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Indexation	a)	✓	✓	✓	✓	✓	-	✓	✓
Taux d'indexation de la rémunération	a)	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Taux d'indexation des prestations de soins de santé	a)	-	-	✓	-	-	-	-	✓
Perte de salaire	b)	✓	-	-	-	✓	-	-	✓
Mortalité	c)	✓	✓	✓	✓	✓	-	✓	✓
Incidence des demandes de prestations	d)	✓	-	-	-	-	-	-	✓
Cessation	d)	✓	-	-	-	-	-	-	✓
Indice d'exposition	d)	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Charges	e)	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

a) Hypothèses économiques

Le tableau suivant présente un sommaire des principales hypothèses économiques utilisées dans l'évaluation actuarielle de la dette au titre de l'indemnisation future :

	2020	2019
Taux d'actualisation	2021 et par la suite – 4,75 %	2020 et par la suite – 4,75 %
Indexation des prestations	2,0 %	2,0 %
Taux d'indexation de la rémunération	3,0 %	3,0 %
Taux d'indexation des coûts des soins de santé	4,0 %	4,0 %

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2020

(en millions de dollars canadiens)

b) Perte de salaire

Par « perte de salaire », on entend la proportion de son salaire que le travailleur perd en raison d'une lésion. La plupart des prestations influencées par la perte de salaire sont fondées sur les résultats historiques et les restrictions précisées dans la LSPAAT.

c) Mortalité

Les taux de mortalité sont utilisés pour estimer la durée des paiements que la WSIB doit continuer de verser aux travailleurs blessés ou aux survivants qui reçoivent une pension mensuelle. Les hypothèses relatives aux taux de mortalité sont déterminées séparément pour les travailleurs blessés et les survivants de la façon suivante :

- i) L'hypothèse relative au taux de mortalité pour les travailleurs blessés est fondée sur une étude actuarielle des niveaux de mortalité selon l'âge et le sexe des bénéficiaires d'un revenu d'invalidité de la WSIB de 2013 à 2017, rajustée pour tenir compte de toute amélioration en cours (ou autrement) des résultats des travailleurs blessés de la WSIB jusqu'en 2020 inclusivement.
- ii) L'hypothèse relative au taux de mortalité pour les personnes qui reçoivent des prestations de survivant est fondée sur une étude actuarielle des niveaux de mortalité des survivants de la WSIB et la table de mortalité 2014-2016 de la population de la province d'Ontario élaborée par Statistique Canada, rajustée pour refléter toute amélioration en cours (ou autrement) des résultats des survivants de la WSIB jusqu'en 2020 inclusivement.
- iii) Les taux de mortalité pour les travailleurs blessés et les survivants sont prévus pour les années à venir à l'aide des facteurs d'amélioration de la mortalité du Régime de pensions du Canada. Par conséquent, les taux de mortalité futurs sont réduits pour permettre une plus grande longévité future prévue pour les travailleurs blessés et les survivants.

d) Incidence des demandes de prestations, cessation et indice d'exposition

L'incidence des demandes de prestations désigne le nombre de demandes de prestations survenues durant l'exercice et fait appel aux hypothèses actuarielles relativement au nombre de demandes de prestations attendues, mais qui n'avaient pas été déclarées au 31 décembre 2020. La cessation désigne les hypothèses actuarielles concernant la durée future des demandes de prestations. L'indice d'exposition correspond à l'indicateur servant à prévoir certains coûts futurs pour diverses années de lésion et représente, sur une base relative, le niveau de risque assuré par la WSIB.

Les hypothèses concernant l'incidence des demandes de prestations sont déterminées en fonction du nombre de demandes de prestations survenues au cours des années antérieures. L'hypothèse relative à la cessation est déterminée à l'aide de la moyenne des résultats de cessation de la WSIB des cinq dernières années de lésion, puis modifiée concernant les demandes de prestations qui doivent durer plus longtemps. L'indice d'exposition a été mis au point à partir du nombre de lésions avec interruption de travail enregistré pour les années de lésion jusqu'en 1998, et par la suite, d'après le nombre de travailleurs couverts par la WSIB, après ajustement pour tenir compte de l'évolution du risque moyen lié à ces travailleurs. Les taux de cessation et le nombre projeté des demandes de prestations futures immobilisées pour les pertes de gains et leur profil ont été mis à jour en 2020 afin de tenir compte des derniers résultats.

Rapport annuel de 2020**Notes des états financiers consolidés****31 décembre 2020****(en millions de dollars canadiens)**

e) Charges

Des ratios des charges administratives liées aux demandes de prestations par rapport au montant des demandes de prestations payées ont été utilisés pour estimer les coûts futurs des charges administratives liées aux demandes de prestations en cours. Ces ratios ont été élaborés pour analyser les charges administratives liées aux demandes de prestations et les autres frais de gestion liés aux demandes de prestations pour tous les centres de coûts de la WSIB selon le type de demande de prestations, la durée et le montant de celle-ci.

f) Maladies professionnelles à longue latence

Les maladies professionnelles à longue latence se rapportent aux demandes de prestations futures liées aux maladies professionnelles et découlent d'une exposition, jusqu'à la date d'évaluation, à des conditions ou substances dangereuses comme l'amiante et le bruit excessif.

Sensibilité des hypothèses actuarielles

Les changements relatifs aux hypothèses actuarielles utilisées ont une incidence importante sur les coûts d'indemnisation comptabilisés. Le tableau suivant présente une estimation de l'incidence potentielle d'un changement relatif aux hypothèses les plus importantes :

Changements relatifs aux hypothèses	Accroissement des coûts d'indemnisation 2020	Accroissement des coûts d'indemnisation 2019
Diminution de 100 points de base du taux d'actualisation	2 854	2 910
Augmentation de 100 points de base du taux d'inflation :		
Incidence du taux d'indexation des prestations	1 582	1 647
Incidence de la croissance des salaires	618	569
Incidence de l'indexation des coûts des soins de santé	578	589

Rapport annuel de 2020

Notes des états financiers consolidés
31 décembre 2020
(en millions de dollars canadiens)

Développement des demandes de prestations

La dette au titre de l'indemnisation future comprend l'estimation actuelle des paiements futurs liés aux demandes de prestations survenues au cours de 2020 et des années antérieures. Chaque période de présentation de l'information financière, la dette au titre de l'indemnisation future est rajustée pour tenir compte des changements relatifs à l'estimation des paiements futurs, et la modification apportée à l'estimation est comptabilisée dans les coûts d'indemnisation. Le tableau ci-dessous présente l'évolution des estimations reliées aux demandes de prestations survenues de 2011 à 2020.

	Année de lésion										
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Année de l'estimation											
2011	2 760										
2012	2 363	2 815									
2013	2 019	2 274	2 627								
2014	1 897	2 000	2 296	2 453							
2015	1 764	1 843	1 981	2 145	2 317						
2016	1 699	1 751	1 877	1 933	2 071	2 210					
2017	1 624	1 716	1 827	1 864	1 970	2 274	2 371				
2018	1 668	1 714	1 799	1 838	1 925	2 208	2 405	2 604			
2019	1 641	1 713	1 761	1 761	1 897	2 126	2 351	2 494	2 614		
2020	1 585	1 657	1 702	1 730	1 858	2 085	2 325	2 449	2 663	2 618	
Estimation actuelle des coûts d'indemnisation cumulatifs	1 585	1 657	1 702	1 730	1 858	2 085	2 325	2 449	2 663	2 618	20 672
Paiements cumulatifs effectués	(703)	(679)	(628)	(589)	(588)	(643)	(615)	(602)	(484)	(202)	(5 733)
Demandes de prestations impayées (non actualisées)	882	978	1 074	1 141	1 270	1 442	1 710	1 847	2 179	2 416	14 939
Effet de l'actualisation	(409)	(465)	(509)	(534)	(611)	(677)	(819)	(844)	(974)	(999)	(6 841)
Dette au titre de l'indemnisation future (demandes de prestations impayées actualisées)	473	513	565	607	659	765	891	1 003	1 205	1 417	8 098
Dette au titre de l'indemnisation future (demandes de prestations impayées actualisées) avant l'année de lésion 2011											15 105
Charges administratives liées aux demandes de prestations											1 322
Maladies professionnelles à longue latence											2 385
Total de la dette au titre de l'indemnisation future											26 910

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2020

(en millions de dollars canadiens)

Les coûts d'indemnisation pour les années de lésion antérieures à 2016 suivent en général une tendance à la baisse. Les coûts d'indemnisation pour l'année de lésion 2016 et les suivantes, cependant, suivent une tendance à la hausse, principalement attribuable à la hausse des lésions avec interruption de travail et à la détérioration de l'expérience en matière de retour au travail par rapport aux années de lésion précédentes.

Établissement des taux

Conformément à la LSPAAT, les obligations de la WSIB sont satisfaites grâce aux primes annuelles qui sont imputées à tous les employeurs de l'annexe 1. La WSIB a adopté, le 1^{er} janvier 2020, un nouveau modèle d'établissement de taux de prime ainsi que le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord. Le modèle d'établissement de taux de prime est un cadre prospectif d'établissement des taux de prime qui s'applique à toutes les entreprises. Il intègre des bandes de risque dynamique qui permettent d'établir le taux de prime d'une catégorie ou sous-catégorie d'entreprises en fonction d'une fourchette déterminée et de faire varier les taux de prime par entreprise d'une année à l'autre afin de mieux tenir compte des résultats en matière d'indemnisation d'une entreprise. Le taux de prime de chaque entreprise tiendra compte du taux de sa catégorie ou sous-catégorie ainsi que de son risque par rapport à celui des autres entreprises de sa catégorie. Chaque catégorie ou sous-catégorie comprend une série de bandes de risque et chacune d'elle comporte un taux associé qui est soit supérieur ou inférieur au taux de catégorie. Le taux de prime de chaque catégorie tient compte des coûts liés aux demandes de prestations ainsi qu'à ceux liés aux obligations administratives et législatives.

Le nouveau modèle établit et rajuste les taux de prime des entreprises selon une approche en deux étapes :

- a) La première étape consiste à établir un taux pour chaque catégorie d'industrie en fonction du profil de risque et de la part de responsabilité de la catégorie dans le maintien de la caisse d'assurance. Le taux de catégorie est un taux collectif qui représente la part de responsabilité de la catégorie pour les coûts de la WSIB.
- b) La deuxième étape consiste à comparer les antécédents en matière de gains assurables et d'indemnisation d'une entreprise avec ceux des autres entreprises de la même catégorie. Ainsi, le taux de l'entreprise en question établi selon le nouveau modèle reflétera ses propres résultats en matière d'indemnisation et de risque.

Rapport annuel de 2020**Notes des états financiers consolidés****31 décembre 2020****(en millions de dollars canadiens)****Concentration des risques**

La WSIB fournit une assurance en cas de lésion professionnelle à tous les employeurs de l'annexe 1 ayant des travailleurs dans la province. À cet égard, les risques de la WSIB sont concentrés dans les divers secteurs d'activité de la province. Le tableau ci-dessous indique les primes brutes par secteur d'activité pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Catégorie et sous-catégorie	Primes brutes	% du total
Agriculture	48	1,9 %
Extraction minière, exploitation en carrière et extraction de pétrole et de gaz	72	2,9 %
Services publics	22	0,9 %
Services d'enseignement	23	0,9 %
Administration publique	71	2,8 %
Hôpitaux	128	5,1 %
Alimentation, textiles et fabrication connexe	94	3,7 %
Fabrication de produits minéraux non métalliques	126	5,0 %
Impression et fabrication de produits pétroliers et chimiques	40	1,6 %
Fabrication de produits métalliques, de matériel de transport, et de meubles	249	9,8 %
Machines, matériel électrique et activités diverses de fabrication	64	2,5 %
Fabrication de produits informatiques et électroniques	9	0,4 %
Transports ferroviaires, par eau, par camion et services postaux publics	133	5,3 %
Transport aérien, d'agrément et par pipeline, transport en commun et terrestre de voyageurs, services de messagerie et entreposage	80	3,2 %
Construction de bâtiments	91	3,6 %
Construction d'infrastructures	79	3,1 %
Travaux de fondations, de structure et d'extérieur de bâtiment, construction	141	5,6 %
Équipements techniques, construction	135	5,3 %
Métiers spécialisés, construction	98	3,9 %
Produits pétroliers et alimentaires, véhicules automobiles et produits divers, gros	49	1,9 %
Articles personnels et ménagers, matériaux de construction et machines, gros	63	2,5 %
Véhicules automobiles, matériaux de construction et alimentation, détail	119	4,7 %
Meubles, accessoires de maison, vêtements et accessoires vestimentaires, détail	19	0,8 %
Produits électroniques, appareils et produits de santé et de soins personnels, détail	12	0,5 %
Magasins de vente au détail et magasins à rayons spécialisés	55	2,2 %
Industrie de l'information et industrie culturelle	12	0,5 %
Finances, gestion et location	31	1,2 %
Services professionnels, scientifiques et techniques	26	1,0 %
Services administratifs et de soutien reliés aux bâtiments, habitations et terrains récréatifs	91	3,6 %
Soins de santé ambulatoires	58	2,3 %
Établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes	106	4,2 %
Assistance sociale	26	1,0 %
Loisirs et hôtellerie	78	3,1 %
Autres services	76	3,0 %
Total	2 524	100,0 %
Primes accumulées, mais non déclarées	383	
Total	2 907	

Rapport annuel de 2020

Notes des états financiers consolidés 31 décembre 2020 (en millions de dollars canadiens)

De plus, les risques de la WSIB sont concentrés dans les lésions et maladies en milieu de travail qui entraînent l'invalidité ou le décès des travailleurs blessés. La LSPAAT ne donne pas à la WSIB la capacité de répartir ces risques. Des risques supplémentaires peuvent survenir en raison de changements législatifs ou des appels, ce qui peut faire augmenter immédiatement la dette au titre de l'indemnisation future.

Les taux de prime sont le principal moyen d'atténuer ces risques. Les taux de prime sont rajustés annuellement au moment où la dette au titre de l'indemnisation future et les risques sont examinés et différenciés par catégorie ou sous-catégorie et entreprise afin de refléter les coûts prévus plus élevés ou moins élevés ainsi que la fréquence de perte associée à des catégories ou sous-catégories et entreprises en particulier.

Liquidité des risques relatifs à la dette au titre de l'indemnisation future

Le tableau suivant fournit une estimation de l'échéance prévue des flux de trésorerie non actualisés pour les paiements d'indemnisation :

	2020	2019
Au plus 1 an	6 %	5 %
Plus de 1 an, mais au plus 5 ans	18 %	18 %
Plus de 5 ans, mais au plus 10 ans	18 %	18 %
Plus de 10 ans, mais au plus 15 ans	14 %	15 %
Plus de 15 ans	44 %	44 %
	100 %	100 %

21. Engagements et passifs éventuels

a) Emprunts hypothécaires

Les emprunts hypothécaires liés aux immeubles de placement sont assortis de taux d'intérêt fixes annuels de 3,6 % (3,6 % en 2019) et viennent à échéance en 2025 (2025 en 2019). Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, des intérêts de 3 \$ ont été comptabilisés dans les frais de placement (3 \$ en 2019).

Au 31 décembre 2020, les paiements futurs sur le capital des emprunts hypothécaires s'établissaient comme suit :

	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts hypothécaires	-	70	-	70

b) Engagements relatifs aux placements

Aux 31 décembre, la WSIB avait les engagements en appels de fonds liés à son portefeuille de placements suivants :

	2020	2019
Fonds de placement et placements liés aux secteurs des infrastructures et de l'immobilier	3 589	2 204
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	479	517
Achats ou développement d'immeubles de placement	-	14
Total des engagements de placement	4 068	2 735

Aucune date précise pour remplir ces engagements n'a été fixée au cours de la période de placement.

Rapport annuel de 2020

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2020

(en millions de dollars canadiens)

c) Obligations sanctionnées par la loi et engagements de financement

Les engagements connus se rapportant aux obligations sanctionnées par la loi et aux engagements de financement au 31 décembre 2020 s'établissaient à environ 274 \$ pour 2021 (266 \$ au 31 décembre 2019).

d) Autres engagements

Au 31 décembre 2020, la WSIB avait d'autres engagements pour les exercices à venir dans le cadre de contrats non résiliables d'achats de biens et services avec des paiements minimaux futurs d'environ 179 \$ (237 \$ au 31 décembre 2019).

e) Poursuites

La WSIB est partie à diverses poursuites et réclamations, survenues dans le cours normal des activités, dont l'issue n'est pas encore déterminée. En se fondant sur les renseignements qui sont actuellement connus de la WSIB, la direction estime que des provisions adéquates ont été constituées pour les cas où il était raisonnablement possible qu'un paiement soit effectué et que l'issue probable de l'ensemble des poursuites et réclamations en cours n'aura pas une incidence négligeable sur la situation financière de la WSIB.

22. Financement et gestion du capital

En sa qualité d'organisme fiduciaire régi par un conseil d'administration en vertu de la Directive concernant les organismes et les nominations, responsable de l'administration du système d'indemnisation des travailleurs de la province, l'objectif en matière de gestion du capital de la WSIB est de veiller à maintenir un financement suffisant pour verser la rémunération et les autres prestations aux travailleurs et aux survivants des travailleurs décédés. La LSPAAT exige que la WSIB effectue des versements au titre des prestations actuelles à mesure qu'elles sont exigibles et qu'elle prévoit les prestations futures. En outre, la LSPAAT exige que la WSIB maintienne un financement suffisant afin de ne pas imposer une charge excessive ou injuste à toute catégorie d'employeurs de l'annexe 1 sous forme de paiements, au cours d'un exercice à l'égard des prestations actuelles, ou au cours des exercices futurs à l'égard des prestations futures.

Les ressources en capital disponibles pour la WSIB comprennent son actif total moins son passif total, compte non tenu des ressources attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle.

Au 31 décembre 2020, le capital de la WSIB correspondait à l'actif net attribuable aux intervenants de la WSIB de 4 324 \$ (4 588 \$ au 31 décembre 2019).

Le *Règlement de l'Ontario 141/12* aux termes de la LSPAAT est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2013 et exige que la WSIB calcule le ratio de suffisance et veille à ce qu'il atteigne les niveaux établis au plus tard aux dates suivantes :

31 décembre 2017	60 %
31 décembre 2022	80 %
31 décembre 2027	100 %

Le *Règlement de l'Ontario 141/12*, modifié par le *Règlement de l'Ontario 338/13* qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2014 (collectivement, les « Règlements de l'Ontario »), précise la façon d'évaluer les actifs et les passifs compris dans le ratio de suffisance. Le ratio de suffisance est calculé en comparant l'actif total et le passif total avec certains actifs et passifs évalués sur la base de la continuité des activités contrairement à la base qui est prévue par les IFRS.

La WSIB prépare un rapport trimestriel sur la suffisance dans lequel elle fait état de son progrès en matière de satisfaction des besoins de financement sanctionnés par la loi. Au cours de l'exercice 2018, la WSIB a atteint un ratio de suffisance de 100 %, en avance sur les exigences. Au 31 décembre 2020, le ratio de suffisance était de 117,3 % (113,7 % au 31 décembre 2019), soit un ratio plus élevé que le ratio de 100 % exigé par la loi pour le 31 décembre 2027.

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2020

(en millions de dollars canadiens)

23. Transactions entre parties liées

Les parties liées de la WSIB comprennent le gouvernement de l'Ontario et les entités connexes, les principaux dirigeants, les filiales, les entreprises associées, les coentreprises et les régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite à l'intention des employés de la WSIB. Les transactions sont réalisées dans le cours normal des activités.

Gouvernement de l'Ontario et parties liées

La WSIB est un organisme fiduciaire régi par un conseil d'administration en vertu de la Directive concernant les organismes et les nominations, responsable de l'application de la LSPAAT. À ce titre, elle est considérée comme une entité gouvernementale et bénéficie d'exemptions partielles selon les IFRS quant à la déclaration de transactions auprès du gouvernement de l'Ontario et de divers ministères, organismes et sociétés de la Couronne sur lesquels le gouvernement de l'Ontario a le contrôle.

La WSIB est tenue d'effectuer des paiements pour rembourser les frais d'administration liés à la LSST et aux règlements adoptés en vertu de cette loi. Elle est également tenue de payer les coûts de fonctionnement du TASPAAAT, et les coûts qui peuvent être engagés par le Bureau des conseillers des travailleurs et le Bureau des conseillers des employeurs. En outre, la WSIB accorde diverses subventions et du financement à la réalisation d'enquêtes et de recherches et à l'élaboration de formation. Le financement total fourni pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 est de 252 \$ (251 \$ en 2019) et est inclus dans les charges liées aux obligations sanctionnées par la loi et aux engagements de financement.

Outre ce qui précède, les états financiers consolidés comprennent des montants provenant de transactions dans le cours normal des activités réalisées avec divers ministères et organismes et diverses sociétés de la Couronne dont le gouvernement de l'Ontario a le contrôle.

Au 31 décembre 2020, les placements comprennent des placements à revenu fixe négociables d'un montant de 1 308 \$ émis par le gouvernement de l'Ontario et des entités liées (1 316 \$ au 31 décembre 2019).

Les montants remboursés au ministère de la Santé au titre des honoraires des médecins pour les services dispensés aux personnes qui contractent une maladie ou subissent une lésion reliée au travail sont inclus dans les paiements d'indemnisation. Les frais administratifs versés au ministère de la Santé sont imputés au poste Charges administratives et autres charges.

Les emprunts comprennent une facilité de crédit de 14 mois d'un montant de 900 \$ accordée par l'OOF le 30 octobre 2020 (se reporter à la note 15).

Notes des états financiers consolidés
31 décembre 2020
(en millions de dollars canadiens)

Société ontarienne de gestion des placements

En 2016, la WSIB a été désignée en vertu du *Règlement de l'Ontario 251/16* comme l'un des membres fondateurs de la Société ontarienne de gestion des placements (la « SOGP »). Créée par le gouvernement de l'Ontario et sanctionnée par la loi, la SOGP offre des services de gestion des placements et de conseils en placement aux organismes participants du secteur public de l'Ontario.

Le 24 juillet 2017, la SOGP a officiellement commencé à gérer les actifs investis de la WSIB et, une fois que la SOGP a commencé à exercer ses activités, la quote-part de la WSIB des charges d'exploitation de la SOGP est versée par la WSIB sur la base du recouvrement des coûts.

Les honoraires du gestionnaire de placements externe et les frais de garde, qui étaient antérieurement assumés par la WSIB, sont désormais acquittés par la SOGP pour le compte de la WSIB.

Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont les personnes qui ont le pouvoir et la responsabilité de planifier, diriger et contrôler les activités de la WSIB, directement ou indirectement. La rémunération des principaux dirigeants, qui comprend celle des membres du conseil d'administration, est incluse dans les charges administratives et autres charges.

	Membres du conseil d'administration ¹		Haute direction ²		Total	
	2020	2019	2020	2019 ³	2020	2019 ³
Salaires et avantages à court terme	0,9	0,8	3,8	3,5	4,7	4,3
Régimes d'avantages à long terme du personnel	-	-	0,5	0,5	0,5	0,5
	0,9	0,8	4,3	4,0	5,2	4,8

1. Y compris le président du conseil d'administration ainsi que le président-directeur général.

2. Y compris les chefs, le directeur des affaires juridiques et le conseiller spécial du président-directeur général.

3. Certains montants comparatifs ont été reclassés pour rendre leur présentation conforme à celle de l'exercice considéré.

Régimes d'avantages du personnel

Les régimes de retraite à prestations définies et les autres régimes d'avantages de la WSIB sont considérés comme des parties liées. La note 18 fournit les détails sur les transactions avec les régimes d'avantages du personnel.

Rapport annuel de 2020

Notes des états financiers consolidés
31 décembre 2020
(en millions de dollars canadiens)

24. Informations sur les filiales et les participations ne donnant pas le contrôle

Les états financiers consolidés de la WSIB comprennent les états financiers de toutes ses filiales.

a) Filiales détenues directement ou indirectement

La majeure partie des actifs de la WSIB sont détenus directement ou indirectement par les filiales suivantes :

	Participation de la WSIB		Pays d'immatriculation et d'exploitation
	2020	2019	
Filiales entièrement détenues			
2742267 Ontario Ltd.	100,0 %	-	Canada
2742268 Ontario Ltd.	100,0 %	-	Canada
2778374 Ontario Ltd.	100,0 %	-	Canada
2778376 Ontario Ltd.	100,0 %	-	Canada
799549 Ontario Inc.	100,0 %	100,0 %	Canada
Simcoe Wight IF Holdings Ltd.	100,0 %	100,0 %	Canada
Simcoe Wight LRI Holdings Ltd.	100,0 %	100,0 %	Canada
WSIB Investments (International Infrastructure Non-Pension) Limited	100,0 %	100,0 %	Canada
WSIB Investments (International Realty Non-Pension) Limited	100,0 %	100,0 %	Canada
WSIB Investments (Private Equity Non-Pension) Limited	100,0 %	-	Canada
WSIB Van IF GP Holdings Ltd.	100,0 %	100,0 %	Canada
WSIB Van LRI GP Holdings Ltd.	100,0 %	100,0 %	Canada
Filiales partiellement détenues			
2742266 Ontario Ltd.	98,4 %	-	Canada
Fiducie de fonds mis en commun Rendement absolu (2012)	90,8 %	90,9 %	Canada
Fiducie de fonds mis en commun Marchés diversifiés (2009)	87,9 %	90,9 %	Canada
Fiducie de fonds mis en commun Marchés diversifiés (2010)	87,0 %	90,9 %	Canada
Simcoe Accord Credit Limited	98,5 %	-	Canada
Fiducie de fonds mis en commun Simcoe Pacific	90,8 %	90,9 %	Canada
Fiducie de fonds mis en commun (revenu fixe) Placements WSIB	90,8 %	90,9 %	Canada
Fiducie de fonds mis en commun (infrastructure) Placements WSIB	90,8 %	90,9 %	Canada
Placements WSIB (immobilier international) Limitée	91,2 %	91,2 %	Canada
Fiducie de fonds mis en commun (actions de sociétés ouvertes) Placements WSIB	91,1 %	90,9 %	Canada
Placements WSIB (immobilier) Limitée	91,2 %	91,2 %	Canada
Fiducie de fonds mis en commun (rendement global) Placements WSIB	90,8 %	90,9 %	Canada

Rapport annuel de 2020

Notes des états financiers consolidés
31 décembre 2020
(en millions de dollars canadiens)

Le régime de retraite des employés de la WSIB représente la participation ne donnant pas le contrôle dans chacune des filiales partiellement détenues mentionnées plus haut. Les tableaux suivants présentent les principales informations financières des filiales partiellement détenues, avant l'élimination des soldes réciproques :

Informations tirées des états de la situation financière	2020	2019
Actif total	28 129	36 721
Passif total	(733)	(125)
Excédent de l'actif	27 396	36 596
Attribuable au régime de retraite des employés de la WSIB	2 413	3 334
Informations tirées des états du résultat global	2020	2019
Revenu de placement	1 373	4 403
Frais de placement	(63)	(88)
Revenu de placement net	1 310	4 315
Profits (pertes) de change à la conversion des investissements nets dans des établissements à l'étranger	22	(71)
Attribuable au régime de retraite des employés de la WSIB	127	389

b) Rapprochement des participations ne donnant pas le contrôle

Le tableau suivant présente un rapprochement des participations ne donnant pas le contrôle, y compris l'incidence des variations de la participation :

	Participations ne donnant pas le contrôle		
	Filiales partiellement détenues	Autres filiales	Total
Solde au 31 décembre 2018	3 065	93	3 158
Excédent des produits sur les charges	399	1	400
Pertes de change à la conversion des investissements nets dans des établissements à l'étranger	(7)	-	(7)
Distributions versées par des filiales aux participations ne donnant pas le contrôle	(193)	(4)	(197)
Apports nets relatifs aux participations ne donnant pas le contrôle	73	4	77
Solde au 31 décembre 2019	3 337	94	3 431
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	121	(3)	118
Pertes de change à la conversion des investissements nets dans des établissements à l'étranger	2	-	2
Distributions versées par des filiales aux participations ne donnant pas le contrôle	(217)	(4)	(221)
Apports (rachats) nets relatifs aux participations ne donnant pas le contrôle ¹	(832)	4	(828)
Solde au 31 décembre 2020	2 411	91	2 502

1. Comprennent la décomptabilisation d'un montant de 830 \$ correspondant à la quote-part du régime de retraite des employés de l'actif net, en raison de changements stratégiques dans le portefeuille de placements de la WSIB au cours de l'exercice, y compris la mise en œuvre de la stratégie de mise en commun.

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2020

(en millions de dollars canadiens)

25. Événement postérieur

Fonds commun d'actions publiques mondiales (SOGP) et Fonds commun d'actions publiques de marchés émergents (SOGP)

Le 22 février 2021, la SOGP a lancé le Fonds commun d'actions publiques mondiales (SOGP) dans le cadre de sa stratégie de mise en commun des actifs, laquelle permet aux entités de mettre en commun la gestion de leurs placements. La WSIB participe au Fonds commun d'actions publiques mondiales (SOGP) en transférant des actions de sociétés ouvertes mondiales d'une valeur de plus de 12,08 milliards de dollars. De même, le 22 mars 2021, la SOGP a lancé le Fonds commun d'actions publiques de marchés émergents en transférant des actions de sociétés ouvertes de marchés émergents d'une valeur de plus de 1,73 milliard de dollars. La WSIB poursuit son évaluation de l'incidence de ces deux transferts, mais s'attend à devoir décomptabiliser des actifs totalisant 1,20 milliard de dollars et à réduire d'un montant correspondant les participations ne donnant pas le contrôle.